

# L'Action

## NATIONALE

Volume XC, numéro 1, janvier 2000



### DOSSIER

Le revenu de citoyenneté,  
un projet pour le Québec

Par Michel Bernard et Michel Chartrand

# L'Action

## NATIONALE

**Directeur**

Robert Laplante

**Directrice adjointe**

Laurence Lambert

**Communications**

Michel Rioux

**Secrétaire administrative**

Claire Caron

### Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Jean-Yves Duthel, *administrateur*

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

### Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Christiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

### Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Jules Bélanger, *historien*

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

### Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

### Comptes rendus

Paul-Émile Roy

### Couverture

*La foule illuminée* de Raymond Mason (photo de Claire Caron)

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca) - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

# TABLE DES MATIÈRES

Volume XC, numéro 1, janvier 2000

## *Éditorial*

**LES MAINS SALES,  
LES MAINS LIÉES**

**3**

*Robert Laplante*

## *DOSSIER*

**LE REVENU DE CITOYENNETÉ,  
UN PROJET POUR LE QUÉBEC**

**55**

*Michel Bernard,  
Michel Chartrand.*

## *Débats*

**PLURALISME ET  
NATIONALISME AU QUÉBEC**

**5**

*Yvon Savoye*

## *Chronique francophone*

**LE MALI**

**121**

*Michel Tétu,  
Geneviève Duquet*

**LE SENS DE L'EXPRESSION  
« QUESTION CLAIRE »  
DANS LE RENVOI RELATIF À  
LA SÉCESSION DU QUÉBEC**

**13**

*Andrée Lajoie*

*Le Bulletin du lundi*

**135**

*Lectures*

**147**

**DÉMOGRAPHIE ET  
ÉCONOMIE DANS  
LE MONDE RURAL**

**23**

*Clermont Dugas*

*Comptes rendus  
de lecture*

**151**

*Courrier des lecteurs*

**159**

**L'INDICATEUR DE LANGUE  
D'USAGE PUBLIC**

**45**

*Jean Marcel*

*L'Action nationale*

**162**

*Orientation et Comités*

*Index des annonceurs*

**2**

## INDEX DES ANNONCEURS

---

- 119 Allard, Pierre, C.A.
- 134 Année francophone internationale
  - 53 Bijouterie emblématique Lamond & fils
- 150 Caisse d'économie des travailleurs de Québec
- 144 *Cap-aux-diamants*
- 158 CSN
  - 43 *Devoir, Le*
- 120 FondAction
- C3 Fonds Optimum
- C4 Fonds de Solidarité
- 146 *Forces*
  - 44 Hydro-Québec
- 156 Internautes
- 145 Laboratoire D' Renaud
  - 12 Loto-Québec
- 161 *Magazine Gaspésie*
- 145 Maxima Capital
- 119 Mouvement national des Québécoises et Québécois
  - 53 Poitras, Larue & Rondeau inc.
- 145 Sansregret, Taillefer et Associés
- 145 Services financiers Option
  - 54 Société des Alcools du Québec
- 119 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- 119 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
- 157 Société nationale d'assurance
  - 53 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
  - 53 Tassé & Associés Limitée
  - 53 Translatex Communications +
- 157 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

## **LES MAINS SALES, LES MAINS LIÉES**

---

**Robert Laplante**

**D**ate fétiche, passage mythique, l'an 2000 prendra une tournure particulière pour les Québécois. La magie inaugurale des grands commencements est difficile à évoquer. Applaudis à Toronto, félicités à Calgary et objets de toutes les flatteries qui font roucouler d'aise les hommes de main, les artisans de la manœuvre d'Ottawa ont fini l'année en jetant bas les masques. Les Dion et Chrétien ne sont pas seuls. Martin, Robillard, Cauchon, Pettigrew, Coderre et tous les autres députés fédéraux qui appuient cet assaut ont les mains sales. La tutelle qu'ils cherchent à imposer les révèle comme jamais. Une constitution imposée, notre peuple nié, encarcené dans une Charte conçue pour venir atténuer le statut du français et un instrument de désaveu de l'Assemblée nationale, il n'en faut pas davantage pour décrire l'abjection de leur reniement.

Il ne faut pas s'y méprendre: il ne s'agit pas d'un «abus» d'Ottawa, un abus voudrait dire un usage excessif d'une façon de faire admissible. Ce qui est ici en cause, c'est l'usage de la loi du plus fort pour mettre à sa place un peuple tout entier. Le projet de loi d'Ottawa n'est pas abusif: il est inique. Ses artisans procèdent avec l'arrogance des occupants. Ceux qui les soutiennent servent une cause et un but: éradiquer tout ce qui rend possible l'existence et l'expression d'un peuple que l'ordre constitutionnel et la société canadienne refusent obstinément de reconnaître. Le Canada du *one*

nation trouve dans le projet Dion-Chrétien son achèvement. La minorisation définitive du Québec y est consacrée, le rôle toléré pour ses représentants y est circonscrit d'une manière extraordinairement caricaturale par tous ces francophones de service qui s'agitent sur les banquettes des Communes sous le regard amusé et condescendant de l'élite torontoise.

Les libéraux de Jean Charest ont les mains liées. Le Parti libéral du Québec, prisonnier de son noyau d'inconditionnels du lien canadien, n'a pas de projet pour le Québec : l'appétit de pouvoir et la volonté de servir lui tiennent lieu de programme constitutionnel. Les députés libéraux finissent donc. Ils ne feront que chercher à louvoyer entre la loyauté citoyenne et le clientélisme partisan. Les déclarations de Jean Charest dès les premiers débats à l'Assemblée nationale ne laissent aucun doute sur la profondeur de l'attachement au Québec du Parti libéral provincial. Les intérêts supérieurs de la nation qu'il sert ne sont pas ceux du peuple du Québec : il adhère au Canada de la Constitution de 1982. C'est une adhésion tacite qui, de tactique sournoise en déclaration ambiguë, cherche à produire le fait accompli, le consentement à un ordre *canadian* qu'il s'agira d'officialiser le moment venu, c'est-à-dire lorsque les libéraux reprendront la gouverne de la province de Québec. Les finasseries juridiques de l'aile parlementaire ne visent rien d'autre : de libellés piégés en propositions vicieuses, construites sur le consentement implicite, il est toujours question de prendre le parti du Canada d'abord tout en ayant l'air de défendre l'Assemblée nationale du Québec.

Si jamais les libéraux québécois finissent par soutenir le projet de loi devant l'Assemblée nationale, ce ne sera que par calcul clientéliste – à moins que le gouvernement lui-même ait choisi de réduire sa riposte aux déclamations velléitaires. Ils s'y résigneront peut-être, mais sans adhésion authentique. Il ne peut en être autrement : la politique des libéraux est celle de l'accommodement. Ils peuvent toujours prétendre être Québécois et Canadiens. Mais ils sont d'un Canada qui subordonne et d'un Québec négociable.

Le siècle s'achève sur un dilemme qu'il n'est plus possible de fuir en prétextant le pragmatisme. Quand on s'accommode d'un carcan c'est qu'on est domestiqué. La servitude ne peut rien inaugurer. Seule la liberté est fondatrice. ♦

## PLURALISME ET NATIONALISME AU QUÉBEC

Yvon Savoie<sup>1</sup>

Dans *Qu'est-ce qu'une nation*<sup>2</sup>, Ernest Renan faisait valoir, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, une conception fondamentale qui marquera significativement l'analyse du nationalisme. Un siècle plus tard, nous en sommes toujours, plus souvent qu'autrement, à opposer les conceptions civique et culturelle de la nation. Tel est le cas, il me semble, au Québec.

Plus près de nous, le récent colloque *Penser la nation québécoise*<sup>3</sup>, tout comme la série d'articles qui y est rattachée<sup>4</sup>, m'a permis de prendre conscience qu'actuellement, au Québec, il est de bon ton de se dissocier, autant que faire se peut, d'une certaine représentation de

---

1 L'auteur est candidat à la maîtrise en science politique à l'Université du Québec à Montréal.

2 Renan, E., «Qu'est-ce qu'une nation?», in *Œuvres complètes*, Calmann-Lévy, Paris, 1947-1961, vol. I, pp. 887-906.

3 Ce colloque eu lieu le 8 octobre dernier à l'université Mc Gill.

4 On peut retrouver ces articles sur le site Internet du *Devoir*, à l'adresse suivante : <http://www.ledevoir.com/ago/agora.html>.

la nation québécoise. La nation culturelle, telle que promue par Fernand Dumont<sup>5</sup>, n'est plus au goût du jour, tant il est vrai que tout appel à la culture est perçu comme un relent de traditionalisme, comme une fermeture à l'altérité. Pour le dire en un mot, une telle conception du phénomène national soulève la crainte de l'ethnisme. Ainsi, nous assistons, au Québec, à la mise au rancart du néo-nationalisme hérité de la Révolution tranquille. Ce nationalisme, pourtant politique et territorial<sup>6</sup>, venant en réaction à bon nombre des éléments qui donnaient au nationalisme des Canadiens français son caractère particulier, ne passe plus pour être le propre de l'ensemble de la population québécoise, mais pour être celui des Québécois francophones «de souche».

Loin d'être marginal, un tel glissement soulève questionnement et étonnement. Questionnement, car ce soupçon d'ethnisme apparaît à la faveur d'une nouvelle interrogation portant sur le caractère démocratique ou non du nationalisme; étonnement, car ce soupçon d'ethnisme, qui pèse sur la nation québécoise n'est plus le propre de ses détracteurs<sup>7</sup>, mais provient également des penseurs nationalistes eux-mêmes, ceux-ci prenant bien soin de se distancer de toute conception culturelle de la nation. Voilà qui est nouveau, depuis quand une conception culturelle de la nation québécoise soulève-t-elle des réactions de ce genre? Depuis quand le nationalisme québécois doit-il se défendre d'accusations d'antidémocratie? Comme le laissait entendre Serge Cantin<sup>8</sup>: «Depuis un certain

---

5 Dumont, F., *Raisons communes*, Boréal compact, Montréal, 1997.

6 À ce sujet, j'ai publié, dans les pages de cette revue, l'article suivant: «Transformation du nationalisme au Québec», in *L'Action nationale*, avril 1998.

7 Parmi ceux-ci on peut compter les Richler, Khouiri, Derriennic...

8 Allocution prononcée lors du colloque *Penser la nation québécoise*, on trouve la référence à un enregistrement de cette conférence sur le site Internet du quotidien *Le Devoir*.

temps déjà...». Ainsi, ce que nous pouvons observer relève, comme nous le fait remarquer le sociologue Jacques Beauchemin, du fait que : «la critique antinationaliste est parvenue à atteindre la mauvaise conscience qui sommeille en chaque nationaliste épris de démocratie»<sup>9</sup>.

Toutefois, loin de ne résulter que de la mauvaise conscience des nationalistes, il semble plutôt que ce à quoi nous assistons relève d'une dynamique qui se rapproche d'un changement de paradigme dans l'étude de la question nationale. J'entends par là que les penseurs de la question nationale québécoise n'analysent plus le nationalisme en termes de rapports de force avec le Canada, mais qu'ils analysent celui-ci à la lueur des tendances lourdes qui marquent la fin de notre millénaire.

Ces tendances lourdes que sont le passage au néolibéralisme, le redéploiement du capitalisme à l'échelle mondiale, la montée de l'individualisme, le pluralisme des sociétés modernes et le retour en force d'une certaine philosophie des droits de la personne sont autant de facteurs - parmi d'autres - qui transcendent l'espace canadien tout en ayant une certaine prise sur lui. Mais parmi eux, il s'en trouve un qui s'impose, comme devant se retrouver au centre de la réflexion sur la nation, soit le pluralisme.

La prise en compte du pluralisme, réalité en acte de la société québécoise, marque ainsi un changement de cap dans l'analyse de la question nationale car : «[...] il importe en effet d'observer qu'en dépit des forces centrifuges qui la travaillent, l'histoire nationale canadienne était parvenue jusqu'à tout récemment à produire la représentation d'un acteur historique maître de son

---

9 Beauchemin, J., «Une fascination qui mine le projet souverainiste», in *Le Devoir*, 9 juin 1999.

destin, aussi tortueux fût-il<sup>10</sup>. Ainsi, il devient impossible de penser les luttes pour la reconnaissance qui marquent l'histoire canadienne comme étant le propre des deux peuples fondateurs et il devient impérieux de prendre en compte les transformations historiques et démographiques qui frappent toutes les sociétés ouvertes à l'altérité, dont le Québec.

Il en découle que penser la nation québécoise équivaut désormais à penser la nation civique québécoise, c'est ce que nous observons, à quelques nuances près, sous la plume des Michel Seymour, Claude Bariteau, Gérard Bouchard et compagnie. Bien que les conceptions de la nation que prônent ces auteurs soient intéressantes et qu'elles prennent en compte le pluralisme de la société québécoise, il me semble que ces modèles négligent un aspect pourtant essentiel à la compréhension du nationalisme québécois, soit l'importance du fait culturel ou identitaire dans toute l'histoire de la nation québécoise. Cela est encore vrai aujourd'hui car sans nier que le projet nationaliste puisse aisément être qualifié de nationalisme civique, il n'en demeure pas moins que le détacher de toute appartenance culturelle ou identitaire le rend sans objet. Pourquoi le nationalisme si ce n'est la survie d'une culture, d'une langue, d'une manière de vivre au confluent des cultures européenne et américaine? Plus encore, pourquoi un projet national pour le Québec, alors que le Canada présente déjà le théâtre d'un nationalisme civique? Ainsi, pour comprendre le Québec il ne faut pas opposer les conceptions civique et culturelle de la nation, mais prendre conscience que ces deux conceptions du nationalisme ne s'excluent pas nécessairement et que, partout, le nationalisme est

---

10 Beauchemin, J., «La question nationale québécoise: les nouveaux paramètres de l'analyse», in *Recherches sociographiques*, vol. XXXIX, 2 et 3, printemps 1998, p. 251.

généralement à la fois civique et culturel. Il devient ainsi plus facile de comprendre le nationalisme comme étant un moyen d'affirmation de la présence au monde du peuple québécois, un outil permettant son existence dans le regard de l'Autre.

Comprenons-nous bien, il n'est nullement question ici de faire la promotion d'un nationalisme «substantialiste», ni d'affirmer que le nationalisme québécois doit s'articuler sans équivoque autour de différents aspects identitaires. Je veux seulement montrer la pertinence de ces éléments, je veux montrer l'illogisme de penser la nation québécoise en la détachant de ce qui, jusqu'à maintenant, en a constitué le liant. Il faut bien avouer que le nationalisme québécois est porté par un groupe particulier que l'histoire a formé. Ce groupe, qui se refuse maintenant à se représenter comme canadien-français, adoptant l'identité de Québécois, demeure le principal groupe favorable à la question nationale. Bien que ce soit un état de fait, il demeure que ce groupe, aussi particulier soit-il, fait la promotion d'un projet de société ouvert à l'altérité. Voilà pourquoi il relève du sens commun d'affirmer que toute personne vivant sur le territoire du Québec est québécoise; notons que cela s'applique même à ceux qui ne se représentent pas à eux-mêmes comme Québécois, le lieu de leur identité étant ailleurs. Est-il besoin de rappeler que ce raisonnement s'applique aussi aux membres de tout groupe minoritaire qui se trouve sur le territoire du Québec? Est-il besoin de rappeler que plusieurs Québécois issus de l'immigration se considèrent légitimement Québécois, que bon nombre de ceux-ci adhèrent au nationalisme québécois?

Cette adhésion volontaire à la représentation identitaire québécoise s'est faite sans que les Québécois francophones dits «de souche» ne renoncent à ce qu'ils sont, sans qu'ils n'adoptent, pour reprendre l'expression

de Serge Cantin, «le regard des autres sur eux-mêmes»<sup>11</sup>. Ainsi, existe-t-il un «nous les Québécois», mais celui-ci n'a rien du «nous» qu'évoquait Jacques Parizeau au lendemain de la défaite référendaire de 1995.

Cela dit, la question du pluralisme de la société québécoise demeure entière, mais elle n'apparaît plus comme un problème. Nulle part, il n'y a adéquation entre les notions de société et de nation, il en va de même au Québec. Ce fait demeurera, il s'accroîtra, mais il n'est pas le principal obstacle à l'établissement au Québec d'un État indépendant, celui-ci, il me semble, se trouve plutôt du côté de l'ambivalence des Québécois. Pour attirer les autres à eux, pour les amener à partager leur projet national, les nationalistes québécois ne doivent pas nier ce qu'ils sont culturellement. Cependant, il me semble que c'est à cet exercice que certains intellectuels se livrent présentement. Il est primordial d'établir, au Québec, un vivre ensemble qui va au delà des différences, ce vivre ensemble se trouvant peut-être dans le concept de nation entendue au sens civique, mais ce qui rend légitime l'affirmation au monde de la nation québécoise ne se trouve pas de ce côté, l'affirmer c'est se mentir à soi-même, c'est vider de sens la question du Québec; on ne brise pas une démocratie libérale pour en établir une semblable, le désir de rupture est motivé par autre chose. Ce que cherche à perpétuer la nation québécoise relève du particularisme, mais elle ne cherche pas à le faire au détriment de l'idéal universel démocratique. Elle cherche à faire en sorte que son caractère particulier aie droit de cité, qu'il ne soit pas récusé au nom d'un universel, mais qu'il s'adresse aux autres particularismes en tant

---


11 Allocution prononcée lors du colloque *Penser la nation québécoise*; on trouve la référence à un enregistrement de cette conférence sur le site Internet du quotidien *Le Devoir*.

qu'égal, dans un cadre universel. Il n'en va pas autrement au Québec, ce qui me fait dire que le nationalisme québécois n'a pas à être culturel ou civique (particulier ou universel), mais qu'il peut bien être l'expression de ces deux dimensions. Il doit cependant se garder d'exclure certains citoyens du Québec, ce qui peut sembler le cas actuellement. Ainsi, le « nous les Québécois » pourra-t-il être invitant pour tous, au-delà du clivage traditionnel entre Québécois « de souche » et les autres, voilà un clivage qui perdure depuis suffisamment longtemps et qui ne saurait constituer la base de l'établissement d'une nation ouverte aux différences. S'il appert que l'unique solution à ce problème était un nationalisme purement civique, il y a fort à parier que ce qui risque de surgir c'est la question suivante : La nation québécoise, pour quoi faire? ♦

UN ATOUT  
POUR L'ÉCONOMIE  
DU QUÉBEC

02 18 25 35 43 57  
04 13 17 22 31 36  
04 20 26 32 39 41  
03 04 05 12 28 35  
04 08 09 11 14 21



 loto-québec

## ***Le sens de l'expression « question claire » dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec***

---

**Andrée Lajoie<sup>1</sup>**

**P**our résumer ma pensée d'entrée de jeu, je dirai que la Cour suprême n'a pas défini – ou, plus précisément, qu'elle a expressément refusé de définir – ce qu'est une « question claire » (I), et cela pour d'excellentes raisons, pas toutes explicitées, et qui impliquent néanmoins des conséquences importantes (II).

### **I- Le silence de la Cour sur le sens qu'il faut donner à cette expression**

Une relecture attentive de l'avis consultatif de la Cour suprême dans l'affaire du *Renvoi relatif à la sécession du Québec* mène à conclure que non seulement la Cour n'a-t-elle pas défini ce qu'est une question claire, ni à quelles conditions une question serait claire, mais qu'elle a expressément refusé de le faire.

---

1. Professeure, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal.

\* Les chiffres entre parenthèses représentent le numéro de paragraphe de l'avis consultatif de la Cour suprême.

Au meilleur de ma connaissance, la Cour n'utilise l'expression «question claire» qu'à quatre reprises: aux paragraphes 93, 100, 148 et 153, dont les deux derniers reprennent les premiers en résumé aux fins de conclusion. Dans le même sens elle réfère quatre fois à «expression claire» (87, 88, 92, 151) ou «non ambiguë» (trois fois: 87, 100 et 104) et, dans un sens voisin mais différent, à «un résultat référendaire clair» (151).

Essentiellement, son raisonnement pose la «question claire» comme une condition de légitimité de la démarche référendaire (87, 88, 150), légitimité qui enclenche à son tour l'obligation de négocier, dès lors imposée aux autres provinces et au gouvernement fédéral (88, 151). Mais cette obligation de négocier, la Cour la fonde au départ sur le fait que la sécession constitue à son avis une modification constitutionnelle (84, 87, 88, 92, 104): il s'agit en effet pour elle d'un cas particulier – et sans doute extrême – à ranger dans la catégorie des modifications constitutionnelles, dont «chaque participant de la Confédération [a] le droit de prendre l'initiative», un droit qui «impose aux autres participants l'obligation réciproque d'engager des discussions constitutionnelles pour tenir compte de l'expression démocratique d'un désir de changement dans d'autres provinces et d'y répondre» (69).

L'obligation de négocier n'est donc pas réservée au cas d'un référendum sur une éventuelle sécession, mais s'applique plus largement à toute initiative (pas nécessairement référendaire, pourvu qu'elle soit exprimée démocratiquement) de modification constitutionnelle émanant d'un «participant de la confédération», pourvu également que le processus employé permette d'assurer à toutes les parties le respect et la conciliation des droits garantis par la Constitution» (76). Bref, un référendum sur la sécession est un cas particulier de déclenchement d'un processus de modification constitutionnelle, soumis aux conditions que le principe démocratique impose à de telles modifications (88).

C'est dans ce contexte que la Cour, appliquant ce principe à ce cas particulier, énonce ensuite la «question claire» comme condition de légitimité d'un processus particulier de modification constitutionnelle que constitue un référendum sur la sécession (84, 87), processus particulier qui enclenchera, comme d'autres initiatives de modification constitutionnelle pareillement soumises à une condition d'expression démocratique (76), l'obligation de négocier de la part des autres participants à la Confédération (87, 88).

Dans aucun des paragraphes précités où la Cour réfère à la «question claire» ou à «l'expression claire» ou «non ambiguë» de la volonté des Québécois, les juges n'ont-ils défini ou explicité le sens qu'ils entendaient donner à ces expressions, ni quelle(s) condition(s) éventuelle(s) la question devrait remplir pour respecter cette exigence de clarté qu'elle impose comme critère de légitimité suffisante pour enclencher le processus de négociations impliqué par toute modification constitutionnelle. Certes il doit s'agir d'une «expression démocratique» (69, 87), mais cette référence ne permet pas d'apporter beaucoup de précisions, notamment compte tenu que la Cour elle-même a déjà donné au moins trois définitions à «démocratie» depuis 1984<sup>2</sup>...

Plus encore, elle énonce expressément que «la Cour n'a aucun rôle de surveillance à jouer sur les aspects politiques des négociations constitutionnelles... [et que]... l'incitation initiale à la négociation, [...] en réponse à une question claire, n'est assujettie qu'à une évaluation d'ordre politique. [...] Seuls les acteurs politiques auraient l'information et l'expertise pour juger du moment où ces ambiguïtés seraient résolues dans un sens ou dans l'autre». Cette affirmation, d'abord apparue dans le corps de l'exposé (100), est reprise en conclusion (153).

---

2. A. LAJOIE, R. ROBIN, S. GRAMMOND, H. QUILLINAN, L. ROLLAND, S. PERRAULT ET A. CHITRIT, «Les représentations de 'société libre et démocratique' à la Cour Dickson, la rhétorique dans le discours judiciaire canadien», (1994) 32 *Osgoode Hall Law Journal*, pp. 295-391.

À défaut donc de trouver dans l'avis consultatif le sens à donner à «question claire», on peut, je crois, en exclure au moins deux, à partir du fondement même de l'exigence de clarté imposée par la Cour.

Le premier sens à exclure serait celui qui exigerait qu'une question claire porte uniquement sur la sécession et la mentionne expressément. Une telle contrainte est en effet exclue par le fondement même de la condition de clarté imposée par la Cour, savoir les exigences intrinsèques à toute modification constitutionnelle (76): à partir de ce fondement, je ne vois pas comment prétendre qu'une question claire ne pourrait porter que sur la sécession, à l'exclusion de toute autre modification constitutionnelle moins extrême, sans par le fait même poser que ces dernières sont, par définition, «non claires», et conséquemment illégitimes. On ne peut pas soupçonner la Cour d'avoir voulu inscrire une telle contradiction interne dans son concept de «question claire».

Le second sens à exclure serait celui selon lequel la clarté implique un seul sens univoque pour tous, et cette seconde exclusion découle également des exigences intrinsèques à toute modification constitutionnelle que la Cour situe au fondement de l'obligation de clarté dans le cas précis d'un référendum portant sur la sécession. En effet, d'autres modifications constitutionnelles antérieures sur lesquelles la Cour a souvent eu à se pencher n'ont jamais fait l'objet de commentaires de sa part quant à leur manque de clarté, bien que leur libellé ait été loin de l'univocité. Il suffit de songer à la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui introduisait dans la Constitution canadienne non seulement la *Charte des droits et libertés*, mais d'autres modifications, et où l'on trouve des expressions comme «société libre et démocratique» et «droits ancestraux», pour ne citer que celles-là, si peu univoques et tellement polysémiques que la

Cour n'a cessé d'en donner des interprétations successive-  
ment différentes, quand elles ne sont pas incompatibles<sup>3</sup>.

Dans ces circonstances, qui prétendra qu'en 1982 tous les Canadiens, autochtones et non-autochtones, y compris tous les membres du Parlement, donnaient le même sens à l'expression « droits ancestraux et issus de traités » (sans parler du concept de traité lui-même...)? Ou qu'à la même occasion, l'expression « société libre et démocratique » référerait au même contenu pour les Canadiens de toutes tendances politiques et les députés de tous les partis? Pourtant personne, ni surtout le premier ministre Chrétien, dont on croit se souvenir qu'il a joué un certain rôle dans ce processus, n'a attaqué la légitimité de cette modification constitutionnelle au motif de manque de clarté du texte qui allait modifier, avec la profondeur que l'on sait, la Constitution canadienne. Or, soutenir que, pour être clair – et par conséquent légitime et valide en regard du principe de démocratie qui sous-tend notre Constitution (61 et suiv.) – un texte doit être univoque, reviendrait à dire que, entre autres, les modifications constitutionnelles de 1982 sont invalides: une conclusion à laquelle, encore une fois, on ne peut soupçonner la Cour d'avoir voulu en arriver.

## **II- Les motifs de ce silence et leurs implications**

On aura déjà compris que la Cour avait d'excellents motifs de ne pas définir l'expression « question claire »... Elle en a explicité certains et laissé transparaître ceux auxquels je viens de référer, mais il y en a d'autres, bien plus fondamentaux, qui peuvent être invoqués au soutien de sa position.

Les raisons que la Cour met expressément de l'avant pour refuser de préciser ce qu'elle entend par une « question claire » ont trait à l'auto-limitation qu'elle pratique dans la production du droit, et à la frontière de la justiciabilité qu'elle trace entre des questions qui relèvent de son rôle et celles qu'elle range au contraire dans les « aspects politiques des

---

3. *Id.* Voir également l'ensemble de la jurisprudence sur les droits autochtones.

négociations constitutionnelles» (100), en les déférant à des «acteurs politiques» non identifiés autrement que par le fait qu'ils disposeraient de «l'information et [de] l'expertise pour juger du moment où ces ambiguïtés seraient résolues dans un sens ou dans l'autre» (100), «suivant les circonstances dans lesquelles un futur référendum pourrait être tenu» (153). Malgré l'ambiguïté – sinon l'absence – de critères aptes à départager «les aspects pertinents de la Constitution» des «aspects politiques des négociations constitutionnelles» (100), la Cour est parfaitement justifiée à mon avis d'utiliser sa discrétion en matière d'accueil des pourvois pour écarter ceux auxquels elle ne peut apporter aucun éclairage valable. Car non seulement ne peut-elle pas donner une définition de «question claire» parce que, selon elle, cette tâche ne relève pas, en droit, de sa compétence, mais parce qu'il s'agit, en fait, d'un exercice concrètement impossible.

En effet, le sens des mots et des énoncés n'est pas donné objectivement, une fois pour toutes, il est construit selon le contexte où ils sont employés<sup>4</sup>. Plus précisément, le processus qui consiste à leur donner sens ne se produit pas unilatéralement dans un vacuum social, mais au sein d'une communauté à laquelle s'adresse son auteur : l'utilisation du langage implique le dialogue. Il en résulte que ce n'est pas l'auteur seul qui détermine le sens de son discours, mais également ceux et celles auxquels le message est adressé. Ce n'est pas dire que le lecteur d'un texte, son «adressataire», ait toute latitude pour lui attribuer n'importe quel sens. Mais c'est à cet adressataire de le déterminer, à l'intérieur de la marge de manœuvre qui est la sienne, dans le contexte qui est le sien.

Car les bornes imposées à l'interprétation d'un texte ne découlent pas seulement de son énoncé, ni encore moins de l'intention de son auteur, mais de sa compatibilité avec le

---

4. E. VON GLASERSFELD, «Introduction à un constructivisme radical» dans *L'invention de la réalité – Comment savons-nous ce que nous croyons savoir?* Éditions du Seuil, 1988.

sens « commun » que lui attribue sa communauté interprétative de référence<sup>5</sup>. C'est particulièrement le cas pour les textes juridiques, qui ont généralement l'effet de contraindre les justiciables ou du moins de modifier de façon importante leur situation antérieure<sup>6</sup>: la communauté interprétative des justiciables ne permettra pas que l'interprétation choisie soit incompatible avec ses valeurs et ses intérêts majeurs. Mais cela vaut pour tout autre texte<sup>7</sup>, et notamment ceux que leur portée politique place au premier rang des enjeux sociaux.

Dit autrement, énoncé dans le contexte d'une question référendaire, ce principe devient encore plus évident: le sens d'une question posée – et conséquemment son degré de clarté – relève de ceux et celles à qui cette question est posée: ici les Québécois. Au moment où elle est posée, et dès lors qu'elle s'adresse aux Québécois, c'est à eux de décider s'ils estiment la comprendre et pouvoir y répondre, et personne d'autre n'est habilité à décider cela pour eux. Il n'y a de définition de clarté que celle qui leur convient, et le sens que d'autres, à qui la question ne s'adresse pas, pourraient éventuellement y donner, n'est pas pertinent.

En termes concrets, c'est aux acteurs politiques québécois de formuler la question à l'intention des Québécois, qui devront décider pour eux-mêmes si elle est claire. Devant une question ainsi posée, les acteurs politiques canadiens fédéraux issus du Québec seraient habilités, *à titre individuel de Québécois*, à apprécier *pour eux-mêmes* sa clarté et ils ont, à ce titre, entière liberté de s'exprimer à ce sujet et de tenter d'influencer leurs concitoyens du Québec ou

---

5. S. FISH, *Respecter le sens commun*, Paris L.G.D.J., Coll. « Pensée juridique moderne », 1995.

6. P. RICOEUR, « Le problème de la liberté de l'interprète en herméneutique générale et en herméneutique juridique » dans P. AMSELECK (dir.), *Interprétation et droit*, Bruxelles/Aix-Marseille, Editions Emile Bruyant/Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1995, pp. 177-200; A. LAJOIE, *Jugements de valeurs: le discours judiciaire et le droit*, Paris, Les Presses Universitaires de France, collection « Les Voies du Droit », 1997.

7. H.G. GADAMER, *Vérité et méthodes*, Paris, Ed. du Seuil, 1976.

d'adopter un autre point de vue au cours de ce dialogue. Si, au terme de l'exercice, leur interprétation de cette clarté, ou du sens de la question, coïncide avec le « sens commun » que lui attribue au même moment la communauté interprétative de ce forum auquel s'adresse légitimement cette question, aucun problème ne surgira. Dans le cas contraire, les résultats de nos recherches<sup>8</sup> mènent à conclure que ce ne serait pas leur interprétation de la question ou leur appréciation de sa clarté, intrinsèquement subjective comme celle de tous les autres Québécois, qui serait retenue, mais celle qui dominerait dans la collectivité.

Dès lors, à l'étape subséquente où, le référendum terminé, ils seraient amenés, en tant cette fois qu'*acteurs politiques canadiens fédéraux faisant partie des « autres participants de la Confédération »*, à apprécier si l'exigence de clarté nécessaire à l'enclenchement de l'obligation de négocier a été respectée, c'est à l'appréciation antérieure qu'en auront faite les adressataires québécois de la question qu'ils devront se référer.

Et ils devront le faire exactement de la même manière que tout autre intervenant canadien qui ne serait pas Québécois : leur avis personnel sur la clarté de la question n'est plus pertinent à ce stade des débats. En agissant autrement, en refusant de respecter la position collective des Québécois sur la clarté de la question, les acteurs politiques du ROC s'exposeraient au jugement de la communauté internationale sur leur volonté de négocier de bonne foi, comme la Cour elle-même l'indique (152, 154).

On aura compris que le sens des mots est construit, en contexte social, selon un processus qui implique à la fois l'auteur du texte, son « adressataire » et la communauté interprétative pertinente. Dans ces circonstances, peu importe

---

8. A. LAJOIE, *Jugements de valeurs*, précité note 5 ; « Les valeurs des minorités sociales dans le discours constitutionnel de la Cour suprême du Canada », à paraître dans les *Actes du colloque du Congrès de l'Association italienne des Études canadiennes*, Bologne, septembre 1999.

d'où elle surgit, toute tentative, forcément réductrice, d'imposer un sens univoque, est à la fois illusoire et vouée à l'échec.

Quelques exemples viennent spontanément à l'esprit. Ainsi la présence éventuelle, dans la question, des termes « sécession », « indépendance » ou « pays » sont-ils apparus à certains fédéralistes comme une garantie de clarté. Pourtant, la « sécession » exclut-elle en elle-même la conclusion ultérieure de traités? Comment prétendre cela sans refuser d'avance des négociations que l'avis consultatif de la Cour impose par ailleurs? Depuis quand un Parlement peut-il lier ses successeurs et empêcher la mise en place éventuelle de nouvelles architectures constitutionnelles? Par ailleurs, à quoi réfère « l'indépendance »? Pour Stéphane Dion, alors professeur au département de science politique de l'Université de Montréal, il était, en 1994, synonyme de « souveraineté », « sécession », et « séparation »<sup>9</sup>. Le mot peut-il décrire la relation actuelle du Canada à l'égard des États-Unis, en général, et au sein de l'ALÉNA, en particulier? Sinon, s'appliquerait-il à un Québec qui se joindrait à l'ALÉNA après une sécession du Canada? Enfin, qu'est-ce qu'un « pays »: lieu de naissance, région, territoire? Larousse donne les trois sens, et Vignault ajoute l'hiver... La France et l'Allemagne ne sont-elles plus des « pays » reconnus comme tels par les États membres de la communauté internationale, maintenant qu'elles sont intégrées à l'Union européenne?

En résumé: la Cour s'est bien gardée de définir ce qu'est une question claire, et son silence à cet égard nous empêche de cerner le contenu qu'elle y attacherait. Mais le raisonnement sur lequel elle fonde l'obligation de clarté – savoir les exigences de validité démocratique applicables à toute modification constitutionnelle parmi lesquelles elle range un référendum sur la sécession – nous permet d'exclure de ce contenu éventuel certains éléments. Ainsi ne peuvent

---

9. *La Presse*, Opinions, le vendredi 16 décembre 1994, p. B-3.

être incluses dans les exigences de clarté ni l'obligation de ne faire porter la question que sur la sécession (comme si toute autre modification constitutionnelle était ambiguë en elle-même), ni celle de lui assurer un seul sens univoque pour tous (comme si toutes les modifications antérieures, et notamment celles de 1982, n'étaient susceptibles que d'une seule interprétation).

En fait, la Cour, qui a expressément refusé de clarifier son concept de clarté, a bien saisi qu'une telle exigence était illusoire, puisque la production du sens des mots est un processus social auquel participent, autant que leur auteur, ceux à qui ils s'adressent et la communauté interprétative à laquelle ils appartiennent tous. Dans ces circonstances, il n'y a aucun terme magique qui serait compris par tous de la même manière, et c'est aux Québécois, auxquels s'adresse la question, de décider de sa clarté. Si les acteurs politiques fédéraux ou autres participants à la Confédération refusaient de prendre acte de l'appréciation collective des Québécois quant à la clarté de la question, ils s'exposeraient au jugement de la communauté internationale quant à leur bonne foi à l'égard des négociations imposées par la Cour.

Comme le souligne Francis Hammon<sup>10</sup>, pour qu'une question mène à un appui dénué de toute ambiguïté, il faudrait que les citoyens soient parfaitement informés des conséquences d'une éventuelle accession à l'indépendance, lesquelles constituent par ailleurs l'enjeu d'une négociation encore à venir : une contradiction interne que la quadrature du cercle elle-même ne résoudrait pas. La Cour a eu raison d'éviter ce piège : il n'existe pas, *objectivement*, de question *univoquement* claire. Il faudra s'y faire, et respecter le sens commun collectif de ceux et celles auxquels la question s'adressera, quand elle leur sera adressée... ♦

---

10. Dans « Le potentiel démocratique des référendums », 1999 (7) *Canada Watch* 42.

# *Démographie et économie dans le monde rural québécois*

---

Clermont Dugas\*

## **Introduction**

**A** l'instar de la plupart des pays de la planète, l'espace aménagé du Québec évolue selon des dynamiques à la fois complémentaires et contrastées. Il y a concentration et densification du tissu de peuplement dans les principales zones urbaines et déstructuration et dépeuplement en milieu rural et tout particulièrement là où les densités humaines sont les plus faibles. Les migrations contribuent largement à ces changements. Tout se passe comme si les divers niveaux de densité étaient porteurs de dynamiques et de modalités spécifiques de changement. Ces densités ne sont pas que des caractéristiques des paysages, elles sont aussi des résultantes de la nature et de l'intensité des activités en plus d'avoir des conséquences sur l'organisation des services et les potentiels de développement.

---

\* Module de géographie. Université du Québec à Rimouski.

À la suite des transformations qui ont profondément marqué l'ensemble de la vie socio-économique québécoise depuis une quarantaine d'années, l'espace rural se présente comme un milieu de vie de plus en plus diversifié par la nature de ses paysages, la forme de ses aménagements, la distribution et l'évolution de son peuplement, ses modes de mise en valeur, ses relations de voisinage, etc. L'objectif principal de cet article<sup>1</sup> est de mettre en évidence cette diversité et ses modalités d'évolution en faisant particulièrement référence aux formes de distribution spatiale et en tenant particulièrement compte de la démographie, des occupations et des niveaux de revenus.

Bien que chacun ait sa propre idée de ce qui est rural ou urbain, il est difficile d'établir une définition de la ruralité qui soit entièrement satisfaisante pour tous les utilisateurs. Chaque pays a sa propre définition et les écarts sont souvent considérables d'une définition à l'autre. La présente analyse s'appuie sur deux définitions du rural. L'une est la définition normative de Statistique Canada qui définit comme rural ce qui n'est pas urbain et urbain toute entité d'au moins 1 000 habitants avec une densité d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Cette définition aide à observer l'évolution de longue durée. La deuxième définition peut être caractérisée d'opérationnelle et identifie comme rurales toutes les subdivisions de recensement<sup>2</sup> de 2 500 habitants<sup>3</sup> et moins. Ces deux définitions permettent d'appréhender la majeure partie de l'espace rural mais ne sont pas suffisamment précises pour en faire un découpage rigoureux. L'essentiel de l'étude

---

1. Cet article s'inspire en partie d'une recherche subventionnée par la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

2. Les subdivisions de recensement correspondent au Québec aux municipalités, aux Territoires non organisés et aux localités autochtones.

3. Ce chiffre de 2 500 qui résulte d'un choix arbitraire de l'auteur correspond à un seuil de transition aux plans occupationnels et de l'infrastructure de services. La proportion des travailleurs du tertiaire devient sensiblement plus importante dans les localités de plus de 2 500 habitants que dans les municipalités de niveau inférieur.

repose sur les données du recensement de 1996 de Statistique Canada.

## **La démographie**

Selon Statistique Canada le monde rural québécois comptait 1 541 170 personnes en 1996, ce qui représente 21,6% de la population provinciale. C'est une augmentation de 32% par rapport aux effectifs de 1971. Il y aurait donc eu un accroissement important de la population rurale en dépit des importants problèmes de dépeuplement qu'on ne cesse d'évoquer depuis une quarantaine d'années. Ces chiffres globaux traduisent en fait une évolution fortement différenciée au plan spatial qui se traduit par de la décroissance dans des centaines de localités et de la croissance ailleurs particulièrement à la proche périphérie des villes. Une bonne part de la croissance peut en fait être associée au phénomène de périurbanisation et relève davantage de la dynamique urbaine que de facteurs intrinsèquement ruraux.

Bien que s'inscrivant dans une tendance à la hausse l'évolution démographique de longue période révèle des changements rapides et souvent importants dans les taux de variation d'un recensement à l'autre. Il y eut par exemple augmentation de 13,9% entre 1976 et 1981, diminution de 0,07% entre 1981 et 1986, augmentation de 7% les cinq années suivantes et finalement une légère diminution de 0,23% entre 1991 et 1996. Ces brusques revirements montrent comment il est hasardeux de prédire les changements à venir et surtout le rôle majeur occupé par les événements conjoncturels dans l'évolution globale. Les problèmes méthodologiques de définition sont aussi en cause dans cette évolution en dents de scies. Par exemple, une légère modification de la densité locale et des effectifs d'une municipalité peut faire passer l'ensemble de sa population de la catégorie rurale à urbaine ou inversement.

Considérée sous l'angle des localités de 2 500 habitants et moins, l'évolution démographique s'avère plus régulière, mais avec quand même de légères fluctuations d'une période quinquennale à l'autre. En regroupant les localités en fonction de leur taille démographique et de leur localisation géographique, les facteurs structurels d'évolution deviennent alors plus évidents. Ce sont ces facteurs qui sont responsables des différenciations évolutives entre localités, MRC et régions administratives et des grandes distorsions en cours dans l'ensemble du tissu de peuplement. Ils inscrivent les tendances lourdes que viennent infléchir constamment les facteurs conjoncturels liés aux individus et à leur famille et à l'évolution des économies locales, régionales, nationales et même internationales.

La décroissance démographique occasionnée par l'exode rural est une constante observable depuis au moins deux siècles. À partir du début du vingtième siècle il y a toujours eu au moins 400 localités en décroissance à chaque recensement. Le maximum a été atteint durant la décade 61-71 avec 695 municipalités. En 1996, ce sont 457 localités qui sont concernées. Jusqu'aux années 60 l'exode et la décroissance étaient compensées dans les diverses régions par une forte natalité et de la croissance dans des localités voisines qui se transformaient graduellement en centres de services et en villes et également par l'ouverture de nouvelles entités de peuplement. À compter des années 60 les municipalités en décroissance se concentrent davantage dans certaines régions, ce qui entraîne épisodiquement de la décroissance régionale dans les régions périphériques.

Il semble bien que l'évolution démographique à long terme soit influencée par au moins 4 grandes causes structurelles qui agissent en interrelation. Tout d'abord la taille démographique par les effets qu'elle exerce sur l'économie ainsi que sur les services et les perspectives d'avenir joue un rôle important. La décroissance a ainsi tendance à être plus forte dans les plus petites localités. Mais cela se manifeste

en regard d'un deuxième facteur structurel qui est la distance par rapport aux villes, centres de services et aussi dans plusieurs cas par rapport aux routes principales. La conjugaison de ces deux variables permet souvent de départager les localités de nombreuses MRC en deux groupes distincts. Il y a d'une part, une petite zone plus ou moins régulière de localités en croissance à proximité des villes et d'autre part, des regroupements de municipalités en décroissance à la périphérie ou le long d'axes routiers secondaires. L'impact de ces deux premiers facteurs est fonction de deux autres tout aussi importants qui sont le dynamisme de l'économie régionale et la nature et l'intensité des ressources exploitées. Les localités fortement axées sur l'agriculture de la plaine du Saint-Laurent sont relativement plus stables que celles dépendantes de l'agroforesterie et de la foresterie sur les terres vallonnées des Appalaches et du Bouclier laurentien. De façon similaire, les municipalités appartenant aux régions les plus dynamiques ont plus tendance à afficher stabilité ou croissance que celles à problèmes économiques sérieux.

Heureusement, la décroissance ne concerne pas toujours les mêmes municipalités. Mais, pour un certain nombre, elle est un mal de longue période. Ainsi en regard des municipalités figurant dans le recensement de 1971, il y en a 177 qui ont connu des diminutions continues d'effectifs jusqu'à 1996. Elles ont perdu un peu plus de 44 000 personnes en 25 ans, ce qui correspond à un taux de décroissance de 26,2%. Pour certaines, les changements furent si importants qu'ils ont sérieusement affecté l'infrastructure de services, rendu la reconversion économique difficile et modifié la qualité de vie des individus. Soixante MRC se partagent ces localités en décroissance qui ont en commun une localisation loin des villes et particulièrement à l'extérieur de la meilleure zone agricole de la vallée du Saint-Laurent. C'est le segment du monde rural où le danger de marginalisation est le plus présent. Comme l'indique la carte 1, le secteur des hautes terres appalachiennes entre les vallées de la Beauce et de la Matapédia est le plus touché. Beaucoup des locali-

tés en cause forment des ensembles contigus dont les plus vastes occupent de grandes parties des MRC Beauce-Sartigan, Les Etchemins et Les Basques. Cet effet de contiguïté met en évidence la présence de sérieux problèmes régionaux.

Durant ce même quart de siècle, il y eut augmentation continue de population dans 269 municipalités qui ont réalisé ensemble des gains de 356 000 personnes. Situées surtout dans la périphérie immédiate des principales villes ou jouant le rôle de centres de services, elles ont largement profité du dynamisme urbain. Dans de nombreux endroits, la structure de peuplement a été remaniée en profondeur avec une extension et une densification de l'espace habité. Les profils occupationnels ont aussi été fortement modifiés au bénéfice surtout de la fonction tertiaire. Dans 77 de ces municipalités, les changements produits les ont fait passer de la catégorie rurale à urbaine. Tout comme pour les entités en décroissance, elles ont tendance à former des ensembles de plusieurs localités voisines. Mais à l'encontre de ces dernières, elles occupent en majeure partie des régions différentes. Toutes les MRC de la rive nord gaspésienne et un continuum qui va de Les Etchemins à Kamouraska en sont complètement dépourvues. En contrepartie, elles se localisent de façon prédominante dans la grande plaine du Saint-Laurent à l'ouest de la Beauce et dans la zone de villégiature des basses Laurentides.

## **Les activités économiques**

La mise en valeur des ressources naturelles occupe toujours une place majeure dans l'économie rurale même si elle ne fournit plus que 14 % des emplois<sup>4</sup>. La transformation et la construction accaparent 25 % de la main-d'œuvre active soit un pourcentage sensiblement équivalent à celui de la

---

4. Toutes les statistiques d'emplois de ce texte réfèrent aux municipalités de 2 500 habitants et moins. Il y a un certain nombre de travailleurs du primaire dans les localités de taille démographique supérieure.

moyenne québécoise. Pour sa part, le secteur tertiaire fournit du travail à 57% des travailleurs ce qui est nettement inférieur à la situation des villes. Une forte proportion des emplois du secondaire et tertiaire diffèrent de ceux des catégories équivalentes du monde urbain. Ils sont moins spécialisés, moins bien rémunérés et souvent de nature saisonnière ou à temps partiel. C'est particulièrement le cas de ceux liés à la transformation des ressources dans les secteurs du bois et du poisson et de bon nombre de postes de travail dans le domaine touristique.

Les structures occupationnelles sont très diversifiées localement, contribuant fortement à l'hétérogénéité du monde rural. La proportion d'emplois dans le primaire varie de 0 à 32% selon les localités. Quelque 200 municipalités sont même pratiquement dépourvues de ce type d'emplois.

C'est dans les quelque 700 localités où ils occupent 10% et plus de la main-d'œuvre qu'ils apportent de façon plus significative une dimension rurale à l'économie. Non seulement, ils laissent des marques bien visibles dans les paysages et les aménagements, mais ils influent aussi sur la vie sociale et communautaire.

Ce sont en général les plus petites localités qui ont les plus fortes proportions d'emplois dans le primaire. Mais ces forts taux d'activité ne signifient pas nécessairement une mise en valeur intensive de la ressource, mais plutôt bien souvent, de la précarité économique et une structure de services anémique. Une bonne partie des activités sont saisonnières, peu productives et mal rémunérées. Le chômage saisonnier est une composante majeure de la vie économique. Il y a de très forts pourcentages d'emplois dans le primaire parce que les secteurs secondaire et ou tertiaire sont presque inexistantes. D'autre part, la population est réduite à la suite d'un processus de dépeuplement résultant en bonne partie de problèmes sévères et chroniques.

Avec ses 46 000 travailleurs, l'agriculture demeure de loin le plus important créateur d'emplois dans la mise en valeur des ressources naturelles. Mais son rôle s'est considérablement atténué par rapport à ce qu'il était antérieurement en milieu rural. Le nombre de producteurs varie d'ailleurs beaucoup selon les localités et les régions. Un peu plus du tiers se concentre dans dix MRC alors qu'il n'y en a que 3 800 dans 30 autres. Les régions Montérégie, Chaudière-Appalaches et Mauricie-Bois-Francs demeurent les plus agricoles de la province. En contrepartie, la production est plutôt réduite en Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi. Au plan local le nombre de producteurs varie entre 445 à Saint-Patrice-de-Sherrington et 0 dans 222 municipalités.

La forêt est le deuxième plus grand créateur d'emplois du secteur primaire tout en se situant à cet égard loin derrière l'agriculture. Elle occupe environ 13 500 personnes distribuées elles aussi de façon bien inégale dans l'espace. Une dizaine de MRC rassemblent près de 40% des emplois. Au moins 50% des localités rurales ne comptent aucun travailleur forestier. Les emplois en forêt génèrent d'importantes activités aux plans du camionnage, de la transformation et de la commercialisation. Mais, bon nombre de ces dernières et souvent les plus lucratives se localisent en ville.

Les mines et carrières créent 5 700 emplois répartis dans 240 localités. Dans beaucoup d'entre elles, particulièrement là où on exploite les carrières et tourbières, leur nombre est trop restreint pour avoir une influence marquée sur la vie socio-communautaire. Par contre, ils exercent un rôle beaucoup plus significatif dans six zones minières localisées en territoire nordique, en Abitibi, sur la Côte-Nord, en Estrie, en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine. Dans la plupart de ces endroits, l'extraction du minerai insuffle la vie économique de larges secteurs environnants appartenant aussi bien au milieu urbain qu'au monde rural.

La pêche qui a été pendant longtemps le facteur principal de peuplement sur de longues zones littorales, n'a plus l'importance d'autrefois. Elle fournit avec le piégeage environ 2 000 emplois répartis dans une centaine de municipalités situées surtout en Gaspésie, sur la Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. Seulement 18 localités affectent encore plus de 10% de leur main-d'œuvre à ces activités. Les MRC Pabok, Îles-de-la-Madeleine et Minganie-Côte-Nord sont les seules petites régions où la pêche se présente comme une composante majeure de l'économie tout en laissant une place marquante dans les paysages.

Il y a au total presque deux fois plus d'emplois dans la transformation et la construction (122 888) que dans l'exploitation des ressources naturelles. Mais, comme pour tout ce qui est des activités du primaire, ces emplois se distribuent de façon bien inégale dans l'espace, contribuant énormément à la diversité rurale. Beaucoup sont liés directement à la mise en valeur des ressources, mais de nombreux autres s'en dissocient, appartenant aux secteurs de la mécanique, du vêtement, de la métallurgie, de l'électronique etc. Une bonne part de ces emplois occupés par les ruraux se localisent en milieu urbain. Presque toutes les municipalités rurales abritent des travailleurs du secondaire. Dans 425 cas situés surtout dans les grandes régions centrales, ils forment plus de 25% des structures occupationnelles. Les régions Montérégie, Chaudière-Appalaches et Estrie concentrent le plus grand nombre de localités rurales à forts volumes d'emplois industriels.

Tout comme en milieu urbain, le secteur des services est devenu avec ses 273 430 postes de travail, le principal fournisseur d'activités en territoire rural. Toutes les municipalités ont des détenteurs d'emplois dans le tertiaire où ils forment localement de 12 à 100% de la main-d'œuvre. Beaucoup de ces emplois appartiennent aux infrastructures de services locales, mais un grand nombre aussi sont tenus par des travailleurs urbains qui résident en milieu rural. C'est en

périphérie des villes et dans les principaux centres de services que se situent les plus spécialisés et les mieux rémunérés. Comme pour la plupart des éléments de la structure économique, il existe une relation entre le volume et la nature des emplois et la localisation géographique et la taille démographique des localités.

## **Les revenus**

La grande diversité des structures d'emplois locales se reflète directement dans la répartition spatiale des niveaux de revenus. Ces derniers sont fonction non seulement de l'intensité de l'activité économique, mais du type d'emplois, et de la situation géographique des localités à l'intérieur du tissu de peuplement. Les revenus demeurent toujours plus faibles en milieu rural qu'en zone urbaine et ils ont tendance à diminuer en fonction de la décroissance de la taille démographique des localités et de leur éloignement par rapport aux villes. La distance par rapport aux villes et centres de services et la position en regard des principaux axes de communications exercent un rôle assez déterminant. Plus de la moitié des résidents ruraux travaillent maintenant en dehors de leur localité de séjour dont une très forte partie en milieu urbain. L'effet de taille s'exerce pour sa part, en bonne partie à travers l'infrastructure de services. De nombreux détenteurs de hauts revenus appartiennent au tertiaire supérieur, lequel est largement fonction des volumes de population. Ce type de tertiaire est plutôt rare dans les espaces à population fortement dispersée.

Le revenu moyen de la famille de recensement de toutes les localités rurales s'établit en 1996 à 40 209 \$ soit 81 % du revenu du Québec et 73 % du revenu canadien. À peu près 90 % des localités rurales ont un revenu inférieur à la moyenne québécoise. L'écart par rapport au revenu québécois est sensiblement le même depuis 1981. Ce revenu passe de 37 156 \$ pour les municipalités de 250 à 500 habitants à 44 515 \$ pour celles de 2 001 à 2 500 personnes.

Tout en étant évocatrice d'une certaine réalité, cette stratification cache des différences considérables selon les endroits, qui sont dépendantes du dynamisme de l'économie régionale, de la nature du milieu biophysique et des ressources exploitées. La fourchette des revenus locaux s'étend entre 121 012 \$ à Senneville sur l'Ile-de-Montréal et 19 038 \$ à Sainte-Jeanne-d'Arc dans la Matapédia.

**TABLEAU 1**

**RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS  
DE 2 500 HABITANTS ET MOINS EN FONCTION  
DE LEUR NIVEAU DE REVENU FAMILIAL. EN 1996**

Catégories de revenus	Nombre de municipalités
19 000 \$ à 30 000 \$	71
30 001 \$ à 35 000 \$	166
35 001 \$ à 40 000 \$	273
40 001 \$ à 49 261 \$	410
49 262 \$ et plus	97

Source: Statistique Canada, recensement de 1996

Bien que les grandes régions du Québec à caractère rural figurent généralement parmi les plus pauvres, la pauvreté rurale ne se limite pas à ces seuls endroits. Elle est présente à des degrés divers dans toutes les régions. Les 100 localités les plus pauvres et dont le revenu familial est inférieur à 31 000 \$ se répartissent dans 46 MRC différentes ponctuant ainsi une large part de la trame du peuplement rural québécois. Elles appartiennent pour la plupart aux terres vallonnées des Appalaches et des Laurentides. La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent rassemblent un peu plus du tiers de ces localités, ce qui n'est pas sans lien avec la nature de l'économie régionale. Mais vu à l'échelle des MRC, il y a aussi d'autres secteurs du Québec qui sont lourdement touchés. Avec 5 municipalités pauvres, la MRC Antoine-Labelle dans les Laurentides est la plus affectée. Cinq autres MRC ont chacune 4 localités pauvres. Il s'agit d'Avignon, La Matapédia,

Les Basques, Bécancour et Arthabaska. Ce sont pour l'essentiel, des milieux agroforestiers dont certains ont subi d'importantes pertes de population durant les dernières décennies. Ces endroits ont aussi en commun une localisation relativement loin des villes, le long des routes secondaires et dans plusieurs cas à la marge du peuplement. Les infrastructures de services sont généralement limitées se réduisant même dans plusieurs cas au dépanneur et au petit centre communautaire.

Les 97 municipalités qui dépassent la moyenne de revenu québécoise sont réparties dans l'ensemble de la province et appartiennent à toutes les catégories de strates démographiques. Si beaucoup se localisent dans les régions les plus riches, un certain nombre se situent quand même dans les MRC les plus pauvres, témoignant de l'énorme diversité qui prévaut en milieu rural. Les emplois responsables de ces revenus élevés sont notamment les plus spécialisés du secteur tertiaire localisés en milieu urbain, ceux des grandes entreprises industrielles comme les papeteries, des zones d'extraction et de transformation du minerai et des secteurs fortement spécialisés dans la villégiature et la récréation.

La plupart de ces localités riches font partie des proches périphéries urbaines. C'est autour des plus grandes villes qu'elles sont les plus nombreuses, mais il y en a aussi à proximité de villes petites et moyennes comme Chandler, Mont-Joli, Rivière-du-Loup, Rimouski, Rouyn-Noranda etc. On dénombre également quelques communautés à revenus élevés en territoires nordiques et un petit nombre à vocations particulières, comme Cap-aux-Meules, aux Iles-de-la-Madeleine et Saint-Pascal dans Kamouraska qui exercent une importante fonction services, Mont-Tremblant, Orford et Morin Heights qui sont fortement liées au récréo-tourisme et à la villégiature, Valcourt et Kingsey-Falls qui ont d'importantes activités manufacturières et Matagami, Dubuisson et Val-Senneville dont l'économie repose fortement sur l'activité minière.

Les municipalités rurales de banlieues les plus fortunées doivent une bonne part de leur prospérité à la présence de travailleurs du tertiaire supérieur ou encore de propriétaires d'entreprises qui œuvrent dans la ville voisine. De bonnes facilités de communication et surtout un cadre de vie de grande qualité constituent les principaux facteurs de localisation. Pour ce qui est du secteur de la transformation, ce sont habituellement les travailleurs des grosses entreprises comme les papeteries qui contribuent le plus à augmenter les revenus locaux.

Les activités du secteur primaire exercent des effets différents sur les niveaux de revenus tant par leur nature que par l'importance de la place qu'elles occupent en termes de pourcentages et d'effectifs totaux à l'intérieur des structures occupationnelles. Ce sont en général les localités à fortes proportions de travailleurs du secteur minier qui enregistrent les plus hauts revenus suivis en deuxième lieu de celles avec les employés des pêches et de l'agriculture alors que les localités avec un pourcentage élevé de main-d'œuvre forestière se situent au bas de l'échelle salariale. Comme ces diverses activités se distribuent de façon inégale dans l'espace rural, la carte des revenus locaux et dans une certaine mesure régionaux obéit aux mêmes configurations. Ainsi les zones minières, tout particulièrement celles de l'Abitibi et de la Côte-Nord forment des îlots de peuplement avec revenus supérieurs à la moyenne provinciale alors que de vastes zones agro-forestières des plates-formes appalachiennes et laurentiennes affichent les revenus les plus bas. Dans ces dernier cas, la faiblesse du potentiel agricole a conduit à un abandon généralisé de l'agriculture. Quelques grosses fermes issues d'un fort mouvement de restructuration y voisinent de petites entreprises agricoles marginales.

Comme l'indique le tableau 2 concernant les localités à forte concentration de travailleurs dans le primaire, il y a non seulement une relation entre le niveau de revenus et la nature des occupations mais également entre la proportion

de la structure occupationnelle vouée à une activité particulière et les niveaux de revenus. En outre, le revenu moyen évolue de façon différente dans les localités minières par rapport à celles qui sont plus dépendantes de l'agriculture, de la forêt ou de la pêche. Alors qu'il a tendance à augmenter en fonction de l'augmentation du pourcentage de travailleurs dans les localités minières, il change en sens contraire dans les autres cas. Les diverses proportions de travailleurs dans chaque secteur occupationnel ne reflètent pas que des occupations mais aussi différents degrés de dynamisme économique. La signification socio-économique des pourcentages de travailleurs se mesure aussi en regard du volume des effectifs humains de chaque localité.

**TABLEAU 2**

**REVENUS MOYENS LOCAUX EN 1996  
EN FONCTION DU POURCENTAGE D'EMPLOIS  
DANS LES SOUS-GROUPES DU SECTEUR PRIMAIRE**

% des travailleurs locaux	Catégories d'emplois			
	Forêt	Pêche	Agriculture	Mines
1 à 4	40 580	40 385	...	39 852
5 à 9	37 378	40 081	40 308	42 336
10 à 14	35 507	37 414	40 235	42 801
15 à 19	34 386	38 387	38 899	45 455

Source : statistique Canada, Recensement de 1996

Beaucoup de municipalités à fortes proportions de travailleurs forestiers figurent parmi les plus marginales au niveau économique et le sont aussi bien souvent aux plans géographique et social en raison d'une localisation à la périphérie de l'œkoumène et d'une sérieuse déficience dans les services de base. Compte tenu du mode d'exploitation forestière qui prévaut maintenant, un pourcentage élevé de travailleurs forestiers a tendance à signifier une main-d'œuvre active plutôt réduite et une structure d'emplois peu diversifiée et souvent déficitaire dans le secteur tertiaire. La

saisonnalité des emplois a aussi une incidence sur les revenus. Par ailleurs l'éloignement des villes ne favorisant pas les migrations pendulaires, les localités concernées bénéficient très peu de la présence de hauts salariés du monde urbain. Donc, aussi paradoxal que ce soit, une bonne partie des travailleurs qui sont à la base d'une des principales sources d'exportation et de richesse du Québec, habitent dans les milieux les plus pauvres.

Les données du tableau 2 semblent aussi indiquer qu'il y a en quelque sorte un seuil optimum de proportion de travailleurs œuvrant dans les diverses catégories d'emplois dans les localités à forte dominance forestière, agricole ou halieutique. Au-delà de ce seuil le revenu local moyen tend à baisser. En fait, ce n'est pas tellement le nombre d'emplois qui est en cause ici que leur place au sein de la structure occupationnelle. Une trop forte proportion est davantage signe d'une économie anémiée que de dynamisme en raison soit de la faiblesse des effectifs locaux ou encore du sous-développement relatif des secteurs de la transformation et des services. Dans l'un et l'autre cas le niveau de rendement ou de productivité des emplois du primaire est en cause. Cela peut aussi bien être inhérent à la qualité et quantité des ressources exploités qu'à la durée de la période d'exploitation des ressources.

Les écarts de revenus qui différencient le monde rural du milieu urbain se manifestent également dans leur composition. La proportion de revenus d'emplois est plus faible en milieu rural s'établissant à 67% comparativement à 74% pour l'ensemble de la province. Le manque à gagner est compensé par les revenus de transferts qui atteignent une moyenne de 25% comparativement à 16% pour le Québec. En raison de ses effets sur la structure, la nature et la disponibilité d'emplois, la taille démographique des localités influe sur ces pourcentages de revenus. Les revenus d'emplois passent de 62% dans les localités de 500 habitants et moins à 73% dans celles de 2 001 à 2 500 personnes. Les revenus

de transferts évoluent en sens inverse allant de 20% à 29%. Bien qu'évoquant déjà une certaine diversité, ces chiffres ne traduisent qu'en partie l'énorme variabilité qui caractérise l'économie rurale. Les revenus de transferts oscillent en fait entre 8 à 65% selon les cas. Ils sont supérieurs à 30% dans 269 municipalités comprenant 200 000 personnes et à 40% dans 70 d'entre-elles qui abritent un total de 47 000 individus. La population globale de ces localités a légèrement augmenté entre 1991 et 1996 ce qui tend à laisser croire que les bas revenus constituent à eux seuls un facteur insuffisant pour provoquer la dévitalisation. Ils créent des situations souvent difficiles, mais leur rôle en terme de démographie doit être considéré par rapport à un contexte beaucoup plus large comprenant notamment les situations de remplacement à l'extérieur des localités concernées.

Ces revenus de transferts sont un des meilleurs indicateurs du contexte économique difficile vécu dans des centaines de municipalités. Ils évoquent non seulement de bas niveaux de revenus mais aussi des problèmes chroniques d'emplois. Dans la plupart des cas, la situation actuelle prévaut depuis vingt à trente ans et les perspectives d'avenir ne sont pas très brillantes. Un ensemble de facteurs concourt à marginaliser ces localités dans l'espace économique. Aux considérations liées directement à la structure économique s'ajoutent des faits de localisation et un environnement social qui ne favorise pas la rétention de la population la plus instruite et l'arrivée de nouveaux résidents.

## **Niveau de vie et cadre de vie**

Il y a évidemment une corrélation entre le niveau de revenus des individus et leur niveau de vie. Mais cette dernière est loin d'être parfaitement linéaire. Elle est conditionnée par bien des variables dont notamment l'habitat, la culture locale, les traces et habitudes du passé, les relations familiales, la vie communautaire, l'environnement physique, etc.

Le monde rural offre à ses résidents des cadres d'existence d'une grande diversité allant des ilots d'opulence à proximité de tous les services disponibles aux enclaves de pauvreté et aux petits isolats dépourvus d'importants services de base. Mais, en général, le niveau de vie peut être qualifié de moyen avec des carences plus ou moins grandes selon les endroits.

La pauvreté rurale n'est pas toujours aussi visible dans les paysages que la pauvreté urbaine. Les zones occupées par des habitations délabrées sont relativement restreintes et sont souvent dispersées dans un vaste cadre naturel ou implantées à proximité ou à l'intérieur d'espaces construits bien aménagés. Les unités de logement les plus misérables sont en quelque sorte marginalisées par un habitat généralement de bonne qualité et reflétant même souvent une certaine aisance matérielle. Le tout donne à certains endroits une impression de degré d'un bien-être non conforme à la nature de l'économie. Il y a de nombreuses habitations modernes, confortables et de belles apparences, et ce même dans les localités les plus pauvres. Certaines appartiennent aux résidents qui ont la chance de bénéficier d'un bon revenu de travail ou encore aux retraités qui n'ont plus qu'à entretenir et souvent avec l'aide de programmes gouvernementaux des logements appropriés de longue date. De nombreux logements de qualité ont aussi été acquis à prix d'aubaine par des travailleurs à faible revenu, suite au départ de leur propriétaire initial. Il ne faut pas oublier que la valeur marchande des habitations est souvent inférieure à leur coût de construction dans de nombreuses localités en perte de population.

Beaucoup de petites communautés à bas revenus disposent aussi d'une bonne infrastructure de services municipaux. Sauf exceptions, ces derniers n'évoluent pas exactement au rythme de la décroissance démographique. C'est plutôt la situation inverse qui prévaut avec une tendance à l'amélioration des services, le tout impliquant une augmentation des

taxes municipales. Il faut aussi tenir compte du fait que le cadre physique aménagé n'évolue pas nécessairement au même rythme que l'activité économique, surtout dans les situations de déclin. Il peut donc, selon les endroits, y avoir un certain décalage entre l'état des aménagements humains, les niveaux de revenus et la décroissance démographique.

Si le niveau de revenu ne détermine pas directement la qualité du cadre de vie, il y a toutefois des relations étroites entre la nature des services commerciaux, les niveaux de revenus et les volumes des effectifs humains. Ainsi les services spécialisés constituent presque partout une carence majeure, et ce d'autant plus que les tendances à la concentration et à la centralisation s'accroissent. Mais, en outre, les services de base comme l'école primaire, la station service et le marché d'alimentation font aussi de plus en plus défaut à bien des endroits. De petits commerces implantés depuis des décennies ferment avec l'arrivée à la retraite de leur propriétaire en raison du nouveau contexte économique et social. Bien que cette question des services soit vécue et perçue différemment selon les endroits et les conditions socio-économiques de chacun, elle demeure l'un des principaux éléments de différenciation du rural de l'urbain, une importante cause d'émigration et un facteur potentiel de marginalisation de nombreuses petites communautés.

## **Conclusion**

Tous les grands changements qui ont affecté l'économie des pays développés durant les trente dernières années ont contribué à la modification socio-économique du monde rural. Ce dernier s'est fortement diversifié et est devenu un espace caractérisé à la fois par des milieux de vie très dynamiques fortement intégrés à la vie et à l'économie urbaine et par des centaines de petites communautés marginalisées aux plans économique et social et en voie de marginalisation constante.

Si cette marginalité signifie à bien des endroits dépeuplement et déstructuration, elle n'est pas nécessairement synonyme partout de dévitalisation. L'enracinement de nombreux habitants du monde rural dans leur localité, leur implication sociale et leur dynamisme empêchent la plupart des localités à problèmes de s'inscrire de façon irrémédiable dans une spirale de dévitalisation. L'érosion démographique, les difficultés d'obtention d'emplois permanents et bien rémunérés et la fermeture de services comme l'école et l'épicerie ont inévitablement des incidences sur le dynamisme du milieu et l'organisation physique du territoire, mais semblent être des facteurs insuffisants pour bloquer toutes initiatives individuelles et collectives d'aménagement et de développement. La rénovation et à l'occasion la construction domiciliaire, l'amélioration des services collectifs et dans certains cas l'implantation de nouveaux services communautaires ou commerciaux constituent d'éloquents témoignages d'une volonté de prise en main, ou du moins le souci de demeurer sur place et de maintenir et améliorer le cadre et la qualité de vie. Mais les changements qui s'opèrent s'effectuent à un rythme beaucoup plus lent que dans l'ensemble de la société et les acquis sont loin de compenser toutes les pertes si bien que la marginalisation se poursuit à bien des endroits.

L'enracinement, l'attachement à la famille et aux amis, le contexte environnemental, la possibilité de disposer de meilleures conditions de logement qu'en ville et aussi bien souvent l'absence d'alternatives de remplacement font que des localités qui ont souvent perdu de 50 à 90% de leurs effectifs voient leur population se stabiliser avec deux ou trois cents personnes. Il arrive même que certaines de ces localités connaissent de courtes périodes de faible croissance démographique en raison de l'arrivée de nouvelles familles qui veulent profiter de l'opportunité d'acquérir terre et maison à bon prix ou du retour d'anciens résidents qui ont perdu leur emploi et ou leurs illusions à l'extérieur. Il semble donc que l'ensemble des localités rurales actuelles sont là pour durer. Mais si certaines le font en maintenant le

niveau de vie ou même en bénéficiant d'une meilleure qualité de vie d'autres sont vouées à l'accentuation des problèmes et à une dégradation relative de la qualité de vie.

Malgré des difficultés économiques évidentes, le monde rural québécois dans son ensemble est loin de constituer un milieu de vie délabré. La marginalisation de nombreuses petites communautés dans le contexte socio-économique québécois n'implique pas nécessairement leur irrémédiable déstructuration. Mais là comme ailleurs, si tous sont en quelque sorte solidaires d'une situation socio-économique plus ou moins difficile, certains en sont beaucoup plus éprouvés que d'autres et leur place est souvent plus visible dans les statistiques officielles que dans les paysages habités.

## **Bibliographie**

**Courville, Serge**, dir., *Atlas historique du Québec, population et territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 182 pages.

**Dugas, Clermont**, *Le monde rural québécois et ses centres de services, dynamisme, marginalité, marginalisation*, Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec Solidarité rurale du Québec et le ministère des Régions du Québec, 1999, 96 pages.


**Dugas, Clermont**, *L'espace rural canadien*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1996, 217 pages,

**Statistique Canada**, *Recensements de 1951 à 1996*, Ottawa.

# LE DEVOIR

---

*Un journal engagé  
pour des gens exigeants*

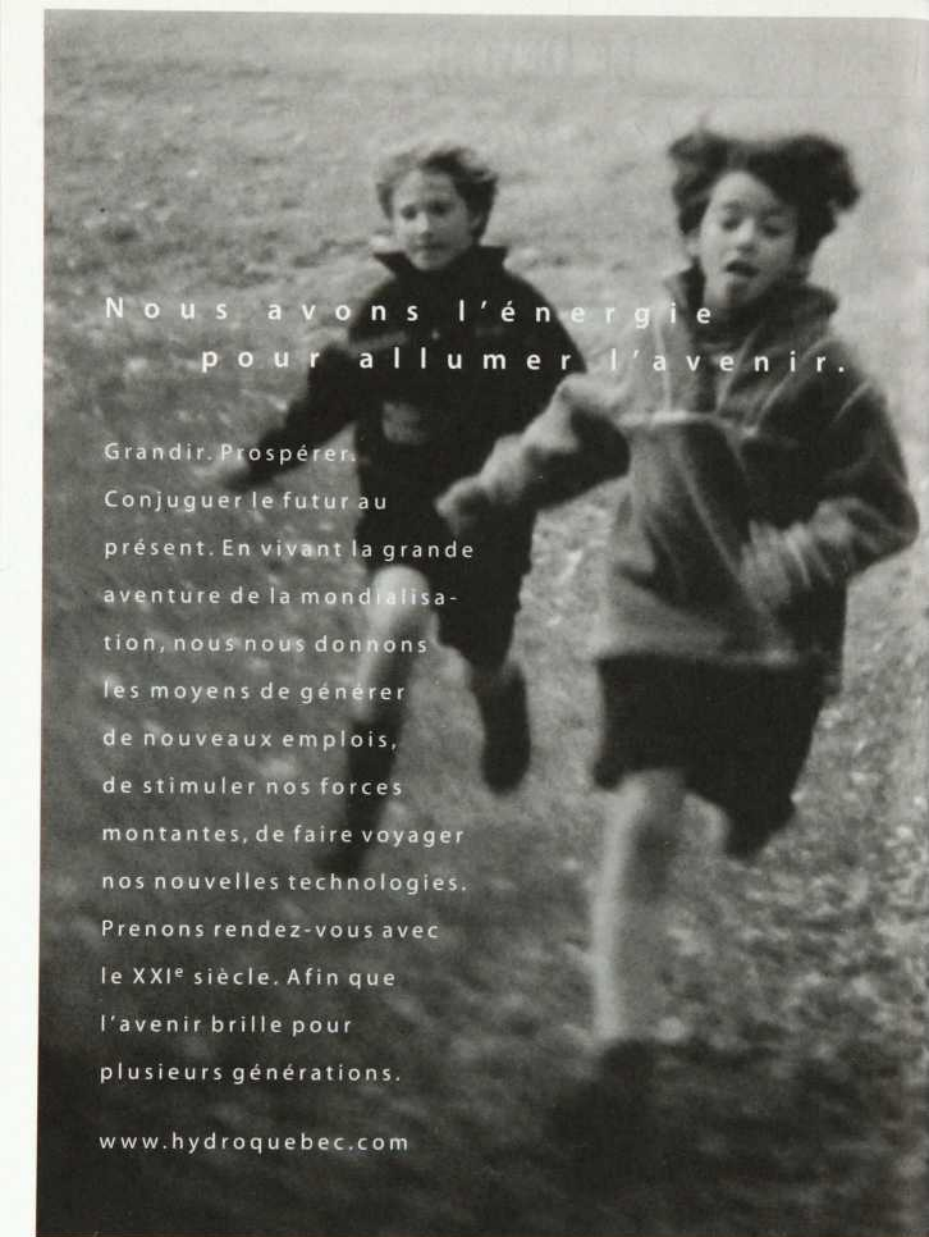


*Le Devoir*  
est un journal  
moderne, conçu pour ses  
lecteurs qui sont des gens  
actifs, présents dans leurs milieux.  
C'est un journal intelligent crédible,  
influent. Un journal d'information qui  
traite de toutes les grandes ques-  
tions, qu'elles soient locales ou  
internationales, politiques ou  
économiques, culturelles ou  
sociales. Un journal de réfé-  
rence incontournable par sa  
rigueur et sa  
profondeur.

Le plus Beau  
quotidien  
du monde

---


*\*The Society of News Papers Designers à l'occasion de son quinzième concours annuel a décerné 14 prix au Devoir.*



Nous avons l'énergie  
pour allumer l'avenir.

Grandir. Prospérer.  
Conjuguer le futur au  
présent. En vivant la grande  
aventure de la mondialisa-  
tion, nous nous donnons  
les moyens de générer  
de nouveaux emplois,  
de stimuler nos forces  
montantes, de faire voyager  
nos nouvelles technologies.  
Prenons rendez-vous avec  
le XXI<sup>e</sup> siècle. Afin que  
l'avenir brille pour  
plusieurs générations.

[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

 **Hydro  
Québec**

Une énergie nouvelle

## ***L'indicateur de langue d'usage public***

---

**Jean Marcel<sup>1</sup>**

**L**e 20 octobre 1999, la juge Danielle Côté de la Chambre criminelle de la Cour du Québec, district de Bedford, invalidait l'article 58 de la Charte de la langue française. Cet article impose la nette prédominance du français dans l'affichage au Québec. L'avocat de la partie défenderesse et le président d'Alliance Québec ont invoqué le rapport sur l'indicateur de langue d'usage public (ILUP) publié fin août par le Conseil de la langue française pour démontrer que, le français n'étant plus menacé au Québec, il n'est plus nécessaire d'imposer sa prédominance dans l'affichage. Dans les circonstances, il est nécessaire de connaître la valeur réelle du rapport ILUP.

Précisons d'entrée de jeu qu'il n'est pas question de mettre en cause le bien-fondé d'élaborer des indicateurs pour mieux apprécier la place qu'occupe le français dans diverses activités au Québec. Les commentaires qui suivent ne consti-

---

1. L'auteur de cet article a été membre du Conseil de la langue française de 1976 à 1984. Il est aussi l'auteur du *Joual de Troie* (éditions du Jour 1973, 2<sup>e</sup> édition 1982) sur l'état des querelles linguistiques de l'époque.

tuent pas une prise de position idéologique sur la pertinence, ou la non-pertinence, d'indicateurs pour mesurer la vitalité du français. Il s'agit uniquement de remarques sur les nombreuses faiblesses méthodologiques du rapport ILUP.

### **Faiblesse de la question sur la langue de travail**

Ces dernières années, des travaux ont montré que les travailleurs montréalais en contexte bilingue ont tendance à surestimer leur usage du français lorsqu'on leur pose une question générale ; c'est une question de ce type qu'a posée le rapport ILUP. Si, en revanche, on demande aux travailleurs de reconstituer heure par heure leur journée de travail, on constate que l'anglais occupe une plus grande place que ce que pouvait laisser croire la première évaluation. Or, selon le rapport ILUP, c'est précisément la langue de travail qui est l'élément le plus important dans la constitution de l'indice chez la population active (voir notamment tableau 5, page 108, la corrélation de 0,16 dans la colonne R pour les personnes travaillant en français 90% ou plus de leur temps). Un des éléments les plus forts constituant l'indice se révèle donc, à l'analyse, extrêmement fragile. Le résultat donné par l'indice (71% d'utilisation du français comme langue publique dans l'île de Montréal) doit donc être révisé à la baisse.

### **L'absence d'un concept sociolinguistique de base : la répartition fonctionnelle des langues**

Deux langues peuvent se partager certains domaines ou certaines fonctions sur un assez long laps de temps sans que l'on puisse dire que l'une est en progrès, l'autre en déclin. L'anglais peut, par exemple, être utilisé dans les publications scientifiques pointues sans que cela menace, à court ou à moyen terme, les langues nationales. Le latin s'est maintenu pendant des siècles comme langue des registres, des publications scientifiques, de la correspondance entre les élites européennes, etc., à côté des langues dites « vulgaires ». Dans plusieurs sociétés, on constate qu'une langue A remplit cer-

taines fonctions alors qu'une langue B en remplit d'autres. Au Québec, il existe encore une répartition fonctionnelle entre l'anglais et le français. La loi 101 accepte cet état de fait puisqu'elle permet l'utilisation d'une autre langue comme langue de travail dans un certain nombre de circonstances, par exemple pour communiquer avec l'extérieur du Québec; les sièges sociaux et les centres de recherche sont même autorisés à fonctionner en bonne partie en anglais. Dans l'élaboration de l'indice, il aurait donc fallu mettre à part les utilisations de l'anglais dans les relations avec l'extérieur du Québec ou avec les personnes en visite au Québec. Ce n'est pas un signe d'anglicisation que de constater une hausse de l'utilisation de l'anglais dans la restauration, l'hôtellerie ou l'exportation de biens ou de services: c'est tout simplement le signe que l'économie va mieux, que nous recevons plus de touristes, que nous vendons plus à l'étranger.

### **L'absence d'une variable sociolinguistique fondamentale: le sexe**

Le sexe est l'une des principales variables explicatives en sociolinguistique. En particulier, les recherches de ces trente dernières années ont montré l'importance du rôle des femmes dans les changements linguistiques. Or, aucun des tableaux du rapport ILUP ne présente la variable sexe.

### **Le statut ambigu des personnes bilingues dans le rapport**

Les tableaux du rapport ILUP (par exemple le tableau 3.2, page 43) occultent le fait qu'il existe depuis des générations une communauté bilingue à Montréal. Le rapport «corrige» arbitrairement la réalité pour placer les bilingues soit du côté français, soit du côté anglais.

### **Une faiblesse méthodologique de taille : surreprésentation des francophones dans l'échantillon de l'île de Montréal**

Ce point ayant été largement commenté par Charles Castonguay dans deux articles parus à l'automne 1999 dans *Le Devoir*, il est inutile de le développer ici. Par ailleurs, comme l'a montré Daniel Monnier (*Le Devoir*, 1er novembre 1999), l'indice « repose en partie sur l'examen des communications dans les services gouvernementaux et les services personnels (principalement, le commerce de détail), secteurs où les employés francophones sont surreprésentés par rapport aux employés anglophones. » Notons aussi que la restauration et l'hôtellerie, secteurs où il y a davantage de mixité linguistique, ne sont pas pris en compte dans l'indice.

### **Autre faiblesse méthodologique de taille : le taux élevé de non-réponse, en particulier chez les non-francophones**

Le taux de non-réponse est de 42% ; le rapport est muet quant au taux de non-réponse chez les non-francophones. Toutefois, lors du lancement, les présentateurs ont admis que le taux de non-réponse est beaucoup plus élevé chez les allophones, mais sans donner de chiffres. Il est probable que le profil des non-répondants, principalement chez les non-francophones, diffère de celui des répondants. Si les répondants sont davantage intégrés à la communauté francophone que les non-répondants (hypothèse a priori fort plausible), les conclusions apparaissant dans l'étude ILUP pourraient être extrêmement trompeuses en ce qui concerne les anglophones et les allophones. Dans une telle situation, une étude des non-réponses doit être faite. Mais aucune vérification n'a été faite sur ce point, alors qu'il est possible de le faire.

## **Une faiblesse conceptuelle et méthodologique de taille : l'analyse des données selon le lieu de résidence**

Les données ont été analysées selon le lieu de résidence de la personne interviewée, non selon le lieu de travail ou le lieu où se déroule l'activité (consultation chez le médecin, par exemple). Cela soulève un problème conceptuel relevant de la définition même de la recherche à effectuer : l'objet de la recherche aurait dû être l'usage des langues dans l'espace public à Montréal. La variable d'analyse n'aurait pas dû être la résidence privée. En effet, ce qu'il est intéressant de savoir, c'est dans quelle langue les navetteurs travaillent dans l'île de Montréal, non dans quelle langue ils rêvent lorsqu'ils retournent à Longueuil ou à Repentigny pour y passer la nuit.

## **Autre problème conceptuel dans la définition de l'objet de la recherche**

Tout un chacun sait que le problème du français au Québec se concentre dans la région de Montréal (avec une pointe dans l'Estrie) et dans l'Outaouais. À Rimouski et à Chicoutimi, on travaille et on vit en français. Il aurait fallu limiter l'objet de la recherche aux régions et aux domaines (dans le sens que le sociologue Joshua Fishman donne à ce mot) où le français et l'anglais sont en concurrence. C'est ainsi que Jean-Denis Gendron interprétait, en 1992, les enjeux de la législation linguistique québécoise : l'aménagement linguistique au Québec a donc visé essentiellement à définir de nouvelles règles de comportement langagier touchant l'emploi des langues dans les situations de contact entre francophones et non francophones (1).

Ailleurs dans le même texte, J.-D. Gendron s'exprime, s'il est possible, en termes encore plus clairs : « Ce qui était visé, c'étaient les rapports de préséance entre les deux langues dans ces situations de contact, et dans celles-là seulement. » Rapporter les résultats d'une étude à l'ensemble de la population de la province faussera toujours l'évaluation de l'évo-

lution du rapport de force entre le français et l'anglais; ce sur quoi il faut concentrer la recherche, c'est l'évaluation de la force relative du français et de l'anglais dans les situations de concurrence linguistique.

### **Troisième problème conceptuel dans la définition de l'objet de la recherche**

Dans un passage pas très clair, le rapport dit s'en tenir uniquement aux champs d'intervention qui sont définis dans la Charte de la langue française: «l'opérationnalisation de la notion de langue d'usage public et le souci de se rapprocher des champs d'intervention de la Charte nous amènent à délimiter l'étendue de la mesure des langues d'usage public» (p. 16). Plus clairement mais en aussi mauvais français, on lit dans un communiqué émis le 24 septembre 1999 par le Conseil de la langue française: «L'indice du français langue d'usage public est une mesure qui permet justement de quantifier le nombre de Québécois qui rencontrent (sic) les objectifs de la Charte de la langue française.» Or, la législation linguistique québécoise ne se limite pas à la Charte. Le rapport donne de la législation linguistique une définition réductrice, la limitant à la seule Charte de la langue française, définition à laquelle d'ailleurs il ne se tient pas: en effet, il fait intervenir comme variable la langue parlée dans les services de santé et les services sociaux qui, en vertu d'une autre loi (la loi 142), sont tenus d'offrir des services en langue anglaise. Et il ne prend pas en compte une autre loi qui est, elle aussi, clairement linguistique: la loi sur le cinéma (la loi est linguistique puisqu'elle fixe un délai après lequel il n'est plus permis d'offrir une copie de film uniquement en langue anglaise). De plus, le cinéma est un lieu de socialisation important, c'est un lieu public où se rencontrent des personnes d'origines diverses. Si on veut étudier l'usage des langues dans l'espace public à Montréal, il est difficile de justifier l'absence du cinéma dans la construction de l'indice de langue d'usage public. Évidemment, tenir compte

de cette variable dans les calculs aurait inévitablement fait baisser la valeur de l'indice.

Alors qu'on ne tient pas compte dans la construction de l'indice d'activités où le contenu linguistique est important (par exemple, le cinéma), l'indice se base en partie sur des activités où le contenu linguistique est rudimentaire.

### **Une présentation inhabituelle pour un rapport de recherche**

Il est de coutume de présenter, à la fin d'un rapport de recherche, le texte du questionnaire ainsi que le « rapport administratif » de la firme qui a fait le sondage. Ces deux éléments manquent dans le cas présent.

### **Une démarche ascientifique**

Pour être recevable, un travail scientifique doit être « falsifiable » (pour reprendre l'expression popularisée par le philosophe Karl Popper), c'est-à-dire que l'on doit pouvoir reprendre, vérifier ou discuter chacun des points de son argumentation. Dans le cas qui nous occupe, il est impossible de procéder à une « falsification » ainsi entendue, parce que le lecteur ne dispose pas des éléments qui seraient nécessaires (absence du questionnaire, absence de la description des équations dont on parle à la page 104 et qui ont servi à créer l'indice, etc.).

### **Une démarche administrative discutable**

Dans, mettons, cinq ans, si le gouvernement décidait de donner à contrat la mise à jour de l'indice, personne ne pourrait accepter la tâche dans une entreprise privée ou une université parce que les éléments de base n'apparaissent pas dans le rapport de recherche. Seule la personne qui a produit le premier rapport est, dans l'état actuel des choses, capable de procéder à sa mise à jour.

## **Un indicateur objectif ou un indicateur subjectif ?**

L'indicateur est basé sur un sondage d'opinions. Malgré les tableaux compliqués et les tests statistiques, il ne s'agit pas de faits objectifs (par exemple, la mesure de l'utilisation du français par un observateur dans un lieu public), mais de faits rapportés, d'évaluations subjectives. À cet égard, il est intéressant de savoir que les Catalans, dans la mise au point d'un indicateur semblable sur l'utilisation de la langue catalane, ont choisi d'élaborer un indice global qui serait obtenu à partir de deux types de données, des données objectives et des données subjectives; le sondage téléphonique fait partie des données subjectives: «L'indice global sera le résultat de la conjonction de deux types de données. Les données objectives sont obtenues de diverses façons: consultation des sources existantes, observation, évaluation, enquête spécifique, etc. Les données subjectives proviennent d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de la population catalane (2)» (traduction).

## **Un rapport mal écrit**

Le mandat du Conseil de la langue française lui fait un devoir de s'occuper de la qualité de la langue française au Québec. Or, le rapport ILUP, s'il ne présente pas de fautes de grammaire ou d'orthographe (un réviseur est passé par-là), est fort mal rédigé. Sa rédaction est obscure. Ce manque de transparence n'est pas de nature à faciliter le débat sur les questions de langue dans une société démocratique.

## **Références**

1. Jean-Denis Gendron, «Le français au Québec 20 ans plus tard», *Le Devoir*, 31 décembre 1992, p. B-14.
2. Joan M. Romani, «L'INUSCAT, un indicador sobre l'ús de la llengua», *Llengua i ús* 5 (1996), p. 60.

## BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée  
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred  
St-Gabriel-de-Brandon  
(Québec) J0K 2N0  
Tél. : 1 800 567-9771

**U ULTIMA** ASSURANCES  
ET SERVICES FINANCIERS inc.

Poitras, Larue &  
Rondeau Inc.

Courtier d'assurances  
3925, rue Rachel Est, bur. 200  
Montréal H1X 3G8  
Tél. : (514) 899-5377

*Avec les employé(e)s de la SAQ,  
la vente aux mineurs, c'est non!  
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ  
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754  
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur:(514) 849-7914

Jean-Nicolas Brousseau  
Conseiller en placements

**Tassé & Associés, Limitée**

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200  
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

**TRANSLATEX+**  
**Communications**

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2  
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227



Qu'est-ce qu'on ne ferait pas  
**POUR VOUS !**

La modération a bien meilleur goût. *Educ'Alcool*

  
**SAQ**

Introduction      SOMMAIRE

---

**Dossier**

# **Le revenu de citoyenneté, un projet pour le Québec<sup>1</sup>**

**Michel Bernard, Michel Chartrand.**

---

1 Une partie de ce texte a comme point de départ un livre récent : BERNARD, Michel, CHARTRAND, Michel, *Manifeste pour un revenu de citoyenneté*, Les Éditions du Renouveau québécois, 1999.

# SOMMAIRE

1.	Introduction .....	57
2.	Définition du revenu de citoyenneté .....	59
3.	Avantages du revenu de citoyenneté .....	61
3.1	Un vaste programme québécois : fin de la prolifération des programmes .....	61
3.2	Fin des statuts humiliants : un revenu inconditionnel .....	63
3.3	Contre le risque social : le droit social .....	65
3.4	Une assurance contre la précarisation du travail .....	69
3.5	Pauvreté zéro : fin de l'inquiétude face aux biens premiers .....	72
3.6	Une plus grande liberté dans le choix de son travail .....	75
3.7	Un revenu favorable à la famille .....	76
3.8	Un revenu favorable à l'activité économique hors de la grande production .....	77
3.9	Un plus grande transparence .....	79
4.	Comment financer le revenu de citoyenneté ? .....	79
4.1	Rompre avec l'image simpliste du gâteau à partager .....	79
4.2	Le redéploiement des fonds des anciens programmes conditionnels dans le RC .....	82
4.3	Grille de calcul du revenu de citoyenneté .....	84
4.4	Le revenu de citoyenneté engendrerait de la croissance économique .....	88
5.	Le fondement du revenu de citoyenneté dans les droits de la personne .....	90
5.1	Les droits-libertés et les droits sociaux .....	92
5.2	Fondement du revenu de citoyenneté dans le droit social .....	95
5.3	Jusqu'où aller dans l'égalité ? L'égalité face aux biens premiers et l'égalité des chances .....	97
5.4	Le revenu de citoyenneté et la vision pluraliste de la vie en société .....	100
6.	Réponse à quelques objections. ....	101
6.1	L'étiollement de la responsabilité des pauvres. ....	101
6.2	La désincitation au travail .....	103
6.3	Le revenu de citoyenneté ne va-t-il pas à contre-courant des privatisations et du retrait de l'État ? .....	105
6.4	Le manque de richesses ou de partage ? .....	107
6.5	Donner un revenu à quelqu'un sans qu'il travaille n'est-il pas une confirmation de son inutilité ? .....	109
6.6	Le Québec ne peut faire autrement que d'imiter les États-Unis et l'Ontario. ....	110
7.	Conclusion : le Québec doit cesser d'imiter et explorer des idées nouvelles .....	114

## Introduction

Un dossier de *L'Action Nationale*, publié en 1998, invitait à réfléchir sur les changements sociaux occasionnés par le passage à une société « dans laquelle le rôle intégrateur du travail-emploi s'estompera<sup>2</sup> ». La chute du travail salarié traditionnel augmente les risques de notre mode de collaboration sociale pour un nombre croissant de personnes. Lors de son dernier congrès de 1999, le 59<sup>e</sup>, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a voulu relancer le débat sur l'architecture du régime de sécurité sociale au Québec, en particulier sur la possibilité de remplacer certains programmes conditionnels par l'allocation universelle<sup>3</sup>. Comme nous le verrons, il y a avantage à rationaliser la panoplie de programmes actuels et à les remplacer par un programme unique visant à assurer les biens premiers pour tous. « *L'allocation universelle fait aujourd'hui partie de l'arsenal d'idées dont il importe de tenir compte lorsqu'on s'efforce de réfléchir, au-delà du très court terme, sur l'avenir de la sécurité sociale*<sup>4</sup>. »

Nous allons fonder le revenu de citoyenneté (RC) sur le droit social déjà présent dans les Chartes et très largement accepté. Tout est construit chez l'homme, autant la notion de marché que celle de justice sociale. Le RC s'appuie sur une des plus belles constructions humaines : l'égalité et il poursuit en prenant cette idée au sérieux. Autrement dit, le droit social est le concept organisateur et unificateur ; l'économie n'est qu'un moyen de finalités plus élevées inscrites au contrat social. Même ceux qui font passer le social par l'intérêt individuel devraient admettre qu'il est dans l'intérêt individuel de baliser les comportements par les droits de la personne.

Comme nous le verrons, le RC clame qu'il n'y a qu'une seule catégorie de citoyens face aux biens premiers, car il y va de l'égalité en droit et en dignité. Personne ne devrait être distingué par la présence ou l'absence de ces biens indispensables à la dignité. Le droit social a été intégré à la Charte québécoise des droits et libertés.

---

2 AUBRY, François, « Le plein emploi, mythe ou réalité? » *L'Action Nationale*, vol. LXXXVIII, n° 1 janvier 1998, p. 146.

3 AUBRY, François, *L'allocation universelle, fondements et enjeux*, CSN, mai 1999.

4 GILAIN, Bruno, VAN PARIJS, Philippe, « Un scénario de court terme et son impact distributif, Appendice B », in *Vers un revenu minimum conditionnel?*, Revue du MAUSS, semestrielle, no. 7, Premier semestre 1996.

Nous voulons bâtir sur des éléments déjà reconnus du contrat social, sur une valeur universelle déjà entérinée.

Pour bâtir sur du solide il faut montrer pourquoi la redistribution exigée par le RC est juste, pourquoi il est supérieur à la panoplie de programmes apparus plus ou moins spontanément depuis des décennies. Il faut justifier le type d'égalité que nous souhaitons, jusqu'où nous voulons aller dans l'égalitarisme. Certaines théories de la justice méritocrate clament que l'inégalité sociale est juste. D'autres affirment que toute domination est fondée sur une usurpation. D'autres disent que l'inégalité est nécessaire au fonctionnement social. Il faut faire la part des choses.

Récemment, on se demandait si on devait faire des dialyses, poser des prothèses de hanches ou des «pacemakers» aux personnes âgées... dépenses non économiquement optimales en situation de rareté provoquée. La question a soulevé une levée de boucliers chez les Québécois, car l'idée voulant que chaque personne pèse d'un poids moral égal – travailleur ou chômeur, bénéficiaire de l'aide sociale ou bien loti, jeune ou vieux – est très bien enracinée chez nous. Les Québécois sont extrêmement réticents envers la médecine à deux vitesses, les ponts et routes privés à péage réservés à ceux qui peuvent se les payer. On tente aujourd'hui de nous vendre ces inégalités en nous disant qu'elles sont à l'avantage de tous; c'est le principe de l'inégalité efficace dans l'accès aux biens premiers. À la loterie naturelle qui fait que l'un est frappé de maladie s'ajoute la loterie sociale à l'effet que le bien nanti a les moyens financiers d'un accès plus rapide aux soins.

Dans ce dossier, il s'agit d'abord de se convaincre que le monde peut être autre. La sociologie nous apprend que les individus engendrent par synergie un tout qui les dépasse, qui transcende les capacités de compréhension de n'importe quel individu. Le savoir mobilisé par le système ne peut être synthétisé par un individu. D'où le sentiment d'un perpétuel déjà-là. Il n'y a pas de contradictions à affirmer que les hommes font leur société mais que celle-ci, comme œuvre collective, échappe à tout individu ou comité planificateur par sa complexité. L'histoire de l'humanité démontre que cette incertitude causale avait occasionné le recours au mythe, le besoin d'invoquer un principe extra mondain pour expliquer la constitution du social. Aujourd'hui, ce principe extérieur a été internalisé et, vu par la droite, il s'appelle «ordre

*spontané du marché*»; un ordre dont on attend l'émergence à partir du chaos des intérêts individuels. Voilà le substitut moderne aux mythes et aux récits fondateurs. On peut toujours dire que la loi de la jungle est une forme d'ordre...

Cette sorte de transcendance du social est source de conservatisme; on sait combien on a abusé de cette incertitude, de ce préjugé favorable envers le déjà-là, pour engendrer chez les Québécois la crainte de se donner un pays. Un président américain est venu nous dire que l'indépendance d'un pays n'est pas justifiée si la dépendance, si le déjà-là politique et économique ne nous traite pas trop mal... Au fond ce président pose la question «indépendants pour quoi faire?»; pour réaliser un projet social cloné sur celui des Américains, des Ontariens et des Albertains. Avons-nous besoin du contrôle total de nos impôts et de la souveraineté politique si le but est de réaliser justement l'effacement du politique devant l'économique, l'État minimal? Pourquoi un État indépendant si l'État se dissout dans le marché, si le droit social se dilue dans la charité privée, si la législation s'efface devant les contrats d'affaires privés. L'État sans projet se transformera en une grosse agence Pinkerton de protection de la propriété privée.

## **2. Définition du revenu de citoyenneté**

Le RC exprime donc une certaine conception de l'égalité. Il réalisera l'objectif de pauvreté zéro, fondé sur l'égale dignité des êtres humains: une égalité morale qui exige concrètement une égalité face aux biens premiers. Se gargariser de droits-libertés sans droits sociaux est une absurdité. Le RC sera distribué à tous les citoyens du Québec et le montant en sera égal pour tous. Il sera d'un montant suffisant pour radier le risque du manque des biens premiers: nourriture, vêtements, logement, éducation, santé, médicaments, loisirs de base, tous biens utiles au respect de soi-même et au rôle de citoyen. En lui-même, il ne sera pas imposable de sorte que ceux qui en ont besoin en entier le conserveraient. Les revenus de travail cumulés au RC seront imposables de sorte que ceux qui ont besoin en partie du RC le conserveraient partiellement et les autres le rembourseraient en impôts, car il s'ajouterait à leurs revenus déjà suffisants. Il est important de préserver le principe de l'universalité; personne ne devra plus être inquiet au Québec face à la possession des biens premiers.

On l'a nommé «revenu d'existence», «revenu minimum garanti» ou «allocation universelle», mais nous retenons «revenu de citoyenneté» justement parce que ce nom a le mérite de souligner que le RC matérialise un droit-créance pour ceux qui appartiennent à un État, à une communauté politique<sup>5</sup>. Il s'agit bien d'un droit que les citoyens se reconnaissent et non d'une charité suspendue à la libéralité individuelle des mieux lotis. C'est une nouvelle façon de définir l'appartenance à une société : en tant que citoyens, nous nous accordons mutuellement la certitude de l'accès inconditionnel aux biens premiers. Ce choix fondamental quant à notre relation au monde nous distingue des citoyens d'ailleurs qui décident d'y voir un risque personnel.

Les ultra-libéraux nous disent que l'ordre social est spontané, une auto-organisation, un résultat involontaire de l'action individuelle. Nous disons plutôt que l'ordre social exige également une intervention volontaire, le RC instaure justement une finalité sociale : la radiation de la pauvreté, la fin de l'incertitude face à l'obtention des biens premiers pour les citoyens d'un territoire. On s'accorde cela mutuellement, c'est une forme de complémentarité, d'assurance face aux incertitudes de la collaboration moderne. Le capitalisme fait des hommes des rivaux perpétuels. Nous parlerons plus loin des risques sociaux de la collaboration moderne et nous verrons que ces risques peuvent frapper tout le monde et ne peuvent pas être confrontés sur une base individuelle.

C'est donc un droit du citoyen, non au sens de droit politique comme le droit de vote, mais au sens qu'il résulte d'un contrat social de mutualisation. Les citoyens du Québec s'accorderaient mutuellement la garantie des biens premiers et c'est ce qui donnerait une valeur supérieure à notre participation à cet État. En même temps, nous pourrions dire que dans notre État, chacun est égal face aux biens premiers, car tous y auront accès. Le RC, c'est le respect de la personne et l'élargissement du champ de la liberté. Il n'impose pas une définition de la vie bonne : il s'assure que chacun a les moyens de base pour réaliser sa définition de la vie bonne. C'est une liberté réelle plutôt que la liberté uniquement formelle des ultra-libéraux.

---

5. Pour un survol des arguments voir LELEUX, Claudine, *Travail ou revenu ? Pour un revenu inconditionnel*, Cerf, 1998.

### **3. Avantages du revenu de citoyenneté**

#### **3.1 Un vaste programme québécois : fin de la prolifération des programmes**

Il y a dans le RC un aspect de rationalisation, bien que ce ne soit pas la première finalité. Historiquement, au gré de la problématisation des manques et de l'enrichissement de la société, clopin-clopant, divers programmes ont vu le jour. Pourquoi multiplier les timides frappes chirurgicales contre la pauvreté alors qu'il faudrait l'éradiquer? La multiplication des programmes aux deux paliers de gouvernements coûte très cher. Car, il faut le dire, cette multiplication a aussi sa source dans l'existence de ces deux paliers et du désir de visibilité fédérale dans les compétences provinciales. Le fédéral peut affamer le Québec en accumulant des surplus, en modifiant unilatéralement la redistribution, en engendrant la précarité des transferts qui s'adressent directement au Québec pour les faire retomber sous forme de chèques au logo fédéral, comme autant de feuilles d'érables à l'automne dans les champs de compétence provinciale. Bien qu'elle correspondait à des besoins, l'introduction des programmes s'est faite plus ou moins spontanément sans plan d'ensemble, parfois au gré de la rentabilité politique. Résultat de ce travail à la pièce, le cas des enfants pauvres nous hante encore.

Ce sont souvent les récessions économiques qui nous ont fait prendre conscience des risques associés à notre mode de collaboration sociale. Constatant que des personnes ne disposaient pas d'un revenu minimum, l'aide sociale fut instituée; constatant que des personnes âgées éprouvaient des difficultés le Québec a mis sur pied un Régime de rentes: le fédéral a instauré un régime de pensions universelles mais imposables et le supplément de revenu garanti. Pour les travailleurs en chômage, ce fut l'assurance-emploi qu'on dégrade maintenant; pour contribuer aux biens essentiels des enfants, ce furent les allocations familiales puis les crédits d'impôts, puis les places en garderies; pour les accidentés du travail ou de la route, un programme assurantiel est apparu: dorénavant un homme ne paierait pas toute sa vie pour une distraction et un accidenté ne serait plus confronté à un fautif insolvable; pour une meilleure égalité des chances ce furent les prêts et bourses aux étudiants. D'autres programmes s'ajouteront, comme le congé parental, etc.

On peut envisager ces programmes comme autant d'étapes vers le RC. À chaque occasion, certains se sont inquiétés de la rupture d'avec les anciennes valeurs que cela occasionnait. Pour les régimes d'assurance accidents du travail et de la route, on avait prédit que les employeurs, les travailleurs et les automobilistes allaient devenir imprudents... Aujourd'hui, on nous affirme sans démonstration que le RC rendra les travailleurs paresseux... À chaque fois, une vague de conservatisme a voulu protéger les anciens codes et privilèges. On opposait les « contraintes de la réalité » à ces « utopies » comme l'on fait les Collèges de médecins et les compagnies d'assurance qui se sont opposés à la naissance de l'assurance-hospitalisation dans la petite Saskatchewan de Tommy Douglas du CCF-NPD. Mais, finalement, l'introduction de chaque élément fut un progrès vers la justice sociale, vers une organisation sociale qui permet à la vie humaine d'échapper aux contingences et d'atténuer les effets des loteries sociales et naturelles. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Évidemment, notre position volontaire s'oppose à la vague de laisser-faire néolibérale qui déferle, à celle des puristes libéraux qui nous disent que tout ce qui arrive spontanément par le marché (par le jeu du droit de propriété privée) est indépassable et qui proposent de dissoudre l'État dans le marché, le droit social dans la charité privée, les lois dans les contrats d'affaires privés.

En somme, pour assurer l'accès aux biens premiers ou a un revenu de base, on a créé de multiples statuts et on en créera d'autres, dont certains font des citoyens de perpétuels demandeurs sous enquête. Le labyrinthe des programmes est tel que les citoyens ont de la difficulté à reconnaître leurs droits. Pour régler des problèmes qui sont fondamentalement de même nature, on a multiplié les programmes et les appareils administratifs. Sans doute que l'on croyait au caractère temporaire de plusieurs d'entre eux, en attendant l'auto-organisation de la société de marché. Pourquoi cet arsenal de programmes alors qu'un RC pourrait se charger de l'accès aux biens premiers dans leurs multiples facettes? Il faut redéployer les ressources des Québécois dans un programme contrôlé par Québec et réaliser nos aspirations sociales. C'est une nouvelle coordonnée vers un mode de collaboration sociale moins risqué, plus centré sur la valeur de l'existence humaine en soi, sans égard au statut, plus respectueux des principes fondateurs du droit social.

Considérons le cas des personnes accidentées ou devenues malades à cause de leur travail. Elles doivent attendre actuellement de 3 à 10 ans lorsque leurs demandes sont contestées et les contestations sont nombreuses. Il en va ainsi également des réclamations en vertu de l'assurance automobile. Le RC viendrait combler ce vide dans les revenus et leur permettrait d'attendre. Cela leur conférerait un pouvoir de négociation, car actuellement elles sont souvent obligées de régler à rabais, ayant un besoin urgent de ressources.

La multiplicité des programmes entraîne aussi le fractionnement du pouvoir politique des moins lotis. Les bénéficiaires de l'aide sociale manifestent à 200 pour un minimum décent, les organisations réclamant des logements abordables manifestent à 100, etc., bien souvent devant deux parlements; ils envoient des pétitions pour obtenir la permission de ramasser les miettes, pour des petites victoires plus morales qu'économiques, pour des plats de lentilles. Mais, si 300 000 personnes, toutes concernées par le RC, descendaient dans la rue, on ne pourrait les faire taire en les poivrant ou en leur jetant un os.

### **3.2 Fin des statuts humiliants : un revenu inconditionnel**

Le droit est encore présenté comme une faveur, au Québec comme ailleurs. Il faut lire les témoignages des chômeurs de longue durée<sup>6</sup>, les expulsés du monde du travail dont personne ne veut plus, les préjugés généralisés les désignant comme des paresseux parfois jusque dans leur propre famille, les centaines de démarches, les centaines de *curriculum vitae* jetés au panier, l'attente de convocations qui n'arrivent jamais, l'humiliation des petits programmes d'insertion à répétition, l'hypocrisie des fonctionnaires qui, en toute connaissance de cause, obligent les bénéficiaires à faire des démarches pour des emplois bidon, l'hypocrisie des politiciens qui laissent croire que les programmes fonctionnent, les répercussions personnelles inaperçues, les divorces, etc.

François Blais exprime ainsi le fait que les programmes actuels sont une atteinte à la dignité :

---

6 GALLOIS, Claire, *L'honneur du chômeur, témoignages recueillis par Claire Gallois*, Éd. Denoël, 1998.

*L'allocation universelle, sur ce plan, devrait faire beaucoup mieux que les programmes sélectifs actuels. Ceux-ci restent profondément stigmatisants, préjudiciables et humiliants pour les ayants droit. On les force à se placer dans une situation de demandeurs, à faire la preuve de leur dénuement et à tolérer qu'en tout temps on puisse examiner leur situation de vie personnelle. Les conditions d'admissibilité exigent des futurs ayants droit qu'ils dilapident préalablement une partie de leur patrimoine, ce qui a pour effet d'augmenter leur dénuement et leur niveau de dépendance<sup>7</sup>.*

Surveiller et punir. Les revenus de transfert actuels sont conditionnés par le montant des ressources, la situation familiale, l'engagement à la recherche d'un emploi, l'âge, l'aptitude ou non au travail, etc. Avec l'adoption du RC, il n'y aura plus de personnes en situation de demandeurs, plus de catégories constituées en fonction de l'accès aux biens, comme des prestataires de l'aide sociale ou de l'assurance emploi, de bénéficiaires de pensions de vieillesse, de femmes à la maison sans revenu, d'étudiants en train de s'endetter dans une pseudo-égalité des chances, etc., il n'y aura que des citoyens égaux en dignité recevant le RC. Et l'égalité morale entre les humains implique une égalité face aux biens premiers.

En entretenant des programmes d'emplois bidons, on peut faire accroire que ceux qui ne se trouvent pas d'emplois sont de mauvaise volonté. C'est de l'humiliation planifiée et une façon cruelle de briser les rêves et les projets de personnes fondamentalement sincères. D'autre part, on a vu comment on a fait de la précarité le pain quotidien de catégories de travailleurs comme les artistes alors que, paradoxalement, notre société offrira de plus en plus d'accès aux activités relevant de l'esthétisme. Le gouvernement se permet même de faire reposer les revenus de ces personnes sur le bénévolat des professeurs tout en clamant leur indispensabilité.

Le RC n'est pas dû en charité mais en droit, car seul le droit est compatible avec la dignité humaine. Il n'y aura donc plus de vexations pour ne pas dire d'humiliations, pas d'enquêtes, pas de

---

7 BLAIS, François, «L'allocation universelle et la réconciliation de l'efficacité et de l'équité.», *Cahiers d'épistémologie*, no. 9901, UQAM, Groupe de recherche en épistémologie comparée, Département de philosophie, 1999, p. 37: <http://www.philo.uqam.ca>

programmes d'emplois bidons. Pas de questionnaires, ni de formules. Tout se passe comme si les gouvernements voulaient enlever aux bénéficiaires le respect des autres qui est pourtant un ingrédient du respect de soi. Avec l'adoption du RC, celui qui subirait une exclusion à cause des risques sociaux de notre mode de collaboration, celui qui perdrait son emploi en cours d'année n'aurait pas à s'expliquer, il recevrait déjà son RC sans condition.

Quand les gens écrivent aux députés, ils reçoivent bien souvent, un mois plus tard, une lettre circulaire qui se limite à donner l'adresse du bureau d'aide sociale. Les réponses typiques aux entrevues d'emplois : «vous êtes trop vieux», «vos diplômes ne mènent à rien», «vous ne connaissez pas le bon logiciel», quand ce n'est pas «faites-vous du bon café?», «vous devriez vous faire teindre les cheveux». Des histoires comme ça, il y en a des dizaines de milliers. Un bon nombre de personnes, fonctionnaires compris, ont une attitude hautaine envers les bénéficiaires. On présente ce qui est un droit comme une charité. Plusieurs renoncent à leur droit à cause de cette humiliation. Constatez le type de langage utilisé par les affairistes québécois : «*Un territoire ne peut prospérer en ayant autant de sans-emploi vivant aux crochets de la population qui travaille*<sup>8</sup>». Pour les néolibéraux, la solidarité envers les démunis se réduit à «vivre aux crochets» des autres. Assez d'humiliations, le RC!

### 3.3 Contre le risque social, le droit social

Nous voulons maintenant articuler le RC sur la notion de risque social. Le mode de collaboration sociale devrait prendre en compte les intérêts de toutes les personnes concernées. L'argument en faveur du marché libre est qu'aucun comité planificateur ne peut réunir l'information nécessaire au fonctionnement de la société, le système ne peut réunir un savoir absolu sur lui-même : il vaut mieux laisser agir les individus qui disposent des informations sur leurs milieux propres, ce qui met fin à l'exigence de centralisation des informations avec ses inefficacités prouvées. Autrement dit, le libéralisme économique est un meilleur système d'information. Mais, il a des effets pervers. L'implication logique est que la répa-

---

8 GAGNÉ, Jean-Paul, «Le cercle vicieux du chômage et des taxes» *Les Affaires*, 15 août 1998, p. 6

ration des effets pervers de notre mode de collaboration sociale ne peut relever de la responsabilité personnelle. Autrement dit, on a moins de chances de manquer de biens dans un quartier si plusieurs commerces se font compétition pour les vendre : c'est plus efficace que d'attendre la réaction d'un organisme central planificateur-distributeur. Mais, s'il manque de biens premiers dans Hochelaga-Maisonneuve, il est possible que ce soit parce que la demande n'est pas solvable ; le libre commerce ne peut donc en prendre acte. Pour fonctionner dans ce système, il faut s'assurer de la demande solvable de tous en ce qui concerne les biens premiers.

On nous objecte que chacun est responsable de soi. La catégorie « responsabilité personnelle » peut convenir à la rigueur pour les relations entre les entités dans les cas où l'on peut retracer les causes et les effets des actes, mais pas dans notre mode complexe de coopération sociale. Les néolibéraux eux-mêmes nous disent que personne n'est responsable du chômage, des mises à pied. Les profits des banques explosent : la Banque Royale fait 1,7 milliard \$ de profits en hausse de 11 % ; elle annonce 6 000 licenciements. Au bureau de Paul Martin, on s'est offusqué : il est évident que c'est de la poudre aux yeux : dans le libéralisme qu'on veut de plus en plus pur, on ne peut jamais obliger une entreprise à conserver des employés dont elle n'a plus besoin.

Dans le libéralisme, l'entreprise n'a pas de responsabilité sociale au-delà de celle de se conformer aux lois ; le profit est l'indice signalant que l'entreprise a rendu service et les profits sont nécessaires à la continuité des affaires ; le marché est le seul juge. Par exemple, une entreprise ne peut être imputable des mises à pied consécutives à l'adoption d'une nouvelle technologie. Il est entendu qu'elle ne peut agir autrement ; c'est-à-dire qu'elle pourrait le faire, mais ce serait risqué ou suicidaire pour elle dans un système où ce n'est pas un comportement réglementé et généralisé, où ses concurrents ne le font pas ; donc, elle n'est pas tenue de conserver du personnel devenu excédentaire. L'imputabilité suppose que l'entreprise avait le choix. Étant donné la concurrence, les entreprises n'ont pas le choix. D'ailleurs, quelles accusations pourraient bien être portées ? D'avoir adopté de la nouvelle technologie qui crée du chômage ?

Les néolibéraux accusent de tribalisme ceux qui croient en la justice sociale, concept qui ne convient pas à la Grande Société

où l'on agit pour alimenter un marché anonyme. Ils ont raison sur un point ; dans notre système actuel de collaboration sociale, les entreprises ne sont pas directement responsables du chômage pas plus que celui qui invente des logiciels n'est responsable de l'élimination des emplois, car nous avons accepté collectivement l'idéologie du progrès à l'infini, l'idéologie de l'efficacité dans la transformation des choses. Mais, les néolibéraux ne vont pas assez loin dans leur raisonnement. Même si on ne peut rendre personne directement responsable du chômage, cela ne veut pas dire que les entreprises soient exemptées de participer aux programmes qui remédient aux effets pervers de notre mode de collaboration sociale, dont elles sont les plus grandes bénéficiaires. Les effets pervers du libéralisme économique n'arrivent pas par hasard, car nous savons que le système produit des effets pervers ; nous sommes donc responsables collectivement des effets pervers, car nous avons accepté ce système en toute connaissance de cause. Si nous ne faisons rien, nous sommes coupables par omission devant un mal connu.

Notre mode de collaboration sociale, division du travail, spécialisation des savoirs, libre entreprise, anonymat progressif du capital, libre-échange, mondialisation, mégafusions, évolution technologique rapide appuyée par l'État et même subventionnée, le tout accompagné d'une précarisation de l'emploi, tout cela crée plus de richesses globales dit-on : alors, on ne peut pas déclarer à ceux qui en sont les victimes qu'ils sont les boucs émissaires sacrificiels d'un mode de collaboration dont tout le monde bénéficie présumément. On ne peut pas leur dire qu'il s'agit là d'un effet pervers irréductible dont personne n'est responsable ou qu'ils ont été négligents en ne prévoyant pas l'imprévisible. Le risque des effets pervers du système n'accuse plus des individus ou des entreprises particulières, mais la société entière qui cautionne ce mode de collaboration qui engendre le chômage, la retraite involontaire, l'emploi précaire, l'exclusion, etc., mais aussi beaucoup de richesses. La richesse globale augmente, mais aussi le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté.

Les économistes nous farcissent perpétuellement le crâne de la nécessité de produire plus efficacement. L'effet pervers de l'acceptation acritique de l'idéologie du progrès technique n'est imputé à personne. Installer des porcheries de plusieurs milliers

de têtes, des Wal-Mart, des guichets automatiques, le commerce par Internet, la transformation génétique du végétal et de l'animal fait possiblement baisser les prix, mais les externalités (coûts extérieurs et sociaux dont l'entité économique privée ne tient pas compte) augmentent sous forme d'effets pervers. Nous avons décrété que les entreprises privées sont exonérées des effets pervers, des coûts cachés de leurs activités légales. Évidemment, il n'est pas question de renoncer au progrès, mais d'ajuster les structures sociales à un progrès souhaitable<sup>9</sup>. Voilà pourquoi la justice qui intervient pour réparer les effets pervers peut donc être appelée *justice sociale*, car elle implique un recours contre la société, la responsabilité personnelle n'étant pas identifiable.

En niant la justice sociale, ce sont les néolibéraux qui font preuve de tribalisme, d'une inadaptation à la Grande Société. Ce risque général fournit un potentiel d'accord sur une valeur commune. Cette réalité, qui est le résultat de notre interaction, nous invite à définir, comme un bien commun politiquement fondé, le droit à un secours, la couverture de ces risques; cette problématisation de la coexistence crée le droit social et les programmes sociaux comme éléments d'un contrat politique. Donc, le droit social est fondé et nous prétendons que le RC est nécessaire à la réalisation du droit social.

L'accession du Québec à l'indépendance passe par une consolidation et même un renforcement des projets collectifs, donc de l'État. La tendance actuelle est de conférer progressivement au marché le rôle d'organisateur de la société. Le marché n'a rien à faire d'un Québec ou d'un Canada indépendant: sa philosophie profonde est celle de l'État minimal et du recul du politique, de la fin de la redistribution, de la déréglementation, de la défiscalisation, etc. Récemment, les zéloteurs de l'OMC demandaient aux pays de brader leur souveraineté alimentaire et culturelle à la faveur d'une liberté du capital... Une bonne portion des Québécois s'en rendent compte: à quoi servirait l'indépendance d'un État en absence de projets collectifs, si l'initiative est laissée aux entreprises, aux conseils d'administration. Devant l'inutilité ou l'impossibilité de définir un bien commun, à quoi peut bien servir un État?

---

9 MICHAUD, Yves, « Manifeste pour un autre monde, On n'arrête pas le progrès? Oui, s'il conspire contre la dignité, la sécurité et les besoins de l'homme. », *La Presse*, 3 nov. 1999.

À devenir une grosse agence de protection du droit de propriété privée? Mais la réalisation chez nous d'un universel comme la radiation de la pauvreté, la fin de l'inquiétude face aux biens premiers serait la source d'une immense fierté.

### 3.4 Une assurance contre la précarisation du travail

L'amenuisement du travail est une réalité sociologique, même si elle est masquée statistiquement par le travail à temps partiel et précaire, par le faux travail autonome. De plus les statistiques de chômage ne répertorient que ceux qui cherchent activement un emploi, elles excluent les chômeurs exclus dits «volontaires». Plus il y a d'exclus du marché du travail, plus les statistiques sont bonnes. On produit beaucoup plus avec moins de main-d'œuvre. La richesse globale dépend moins du travail. L'humanité a toujours chercher à réduire le travail et elle y réussit très bien. La dissociation du travail et du revenu choque, car ils ont toujours été associés par nécessité ou par idéologie. Mais c'est de moins en moins une réalité culturelle et économique. L'effet pervers vient du fait que l'on maintienne des structures sociales et morales fondées sur le travail, alors que le travail diminue irréversiblement. Le travail ne peut être le mode universel d'accès aux biens s'il n'y a pas de travail pour tous. Il y a de moins en moins de travail et nous vivons dans une société néolibérale dans laquelle ceux qui ont acquis des biens en utilisant leurs capitaux, leur faculté et en respectant le droit de propriété ne doivent rien à personne : nous sommes donc carrément dans l'impasse. La société devient nécessairement instable et le contrat social tient de moins en moins.

Le chômage croissant est dissimulé sous le travail à temps partiel, temporaire, autonome. On entre plus tard sur le marché du travail et on prend sa retraite prématurément. De 1975 à 1996, 73,3% des 670 000 emplois créés au Québec étaient à temps partiel ou autonomes. De 1989 à 1997, 80% des emplois créés au Canada étaient des emplois autonomes<sup>10</sup>. Ce type d'emplois croît 20 fois plus vite que le salariat à temps plein<sup>11</sup>. Évidemment, c'est

10 PICOT, GARNETT et ZHENGXI, *Les Canadiens sont-ils plus susceptibles de perdre leur emploi au cours des années 1990?*, Statistique Canada, Direction des études analytiques, août 1997, p. 27.

11 Pour d'autres données, voir AUBRY, François, «Le plein emploi, mythe ou réalité?», *L'Action nationale*, janvier 1998, vol. LXXXVIII, n° 1., p. 125

sans parler de la disparition des droits liés au travail permanent et des économies énormes que les entreprises réalisent par ce fait même. L'emploi à temps plein ne sera plus la norme en 2017 au Québec; les affairistes en conviennent, mais ils nous présentent cela comme un choix libre<sup>12</sup>. Le capital en tant que propriétaire de la technologie partage de moins en moins avec les travailleurs, car le nouveau rapport de force est en sa faveur. De façon générale, le travail autonome génère des revenus moindres au Québec comme ailleurs: «63 % des personnes exerçant un travail autonome retirent moins de 20 000 \$ par année (...) 70 % des femmes exerçant un emploi autonome gagnent moins de 10 000 \$, c'est le cas de 28 % des hommes<sup>13</sup>.» Les emplois moins payants se généralisent: aux États-Unis, une *knowledge class*, sorte d'aristocratie intellectuelle, ne représentant que 4% de la population active, catalyse la troisième révolution industrielle; elle gagne autant que les 51 % des salariés américains des échelons inférieurs<sup>14</sup>.

La perte du pouvoir redistributif du travail est observable par le phénomène des *working poors*: au Canada, 23% des pauvres, chefs de famille, avaient travaillé à plein temps en 1996; 15 % des personnes seules pauvres avaient un travail à plein temps. Aux USA, 20% des travailleurs salariés demeurent sous le seuil de la pauvreté... et ce ne sont pas des chômeurs! Malgré le présumé faible taux de chômage de 4,3 %, le nombre de pauvres américains demeure aux alentours de 40 millions. En France, on vient de voter la semaine de 35 heures malgré l'immense force de lobby du patronat. Ici, les gouvernements tremblent encore devant la moindre exigence du patronat. Mais, il faut s'interroger à savoir si le partage d'un volume social de travail qui diminue n'est pas le partage du chômage. La mondialisation des marchés permet d'exploiter une population sans leur procurer de pouvoir d'achat, car les produits peuvent être vendus à une autre population qui possède ce pouvoir d'achat. Au fond, c'est cela qui se jouait à Seattle.

---

12 FROMENT, Dominique, «La majorité des travailleurs autonomes le sont par choix», *Les Affaires*, 21 août 1999, p. 16.

13 PAYEUR, Christian, L'évolution du travail au Québec: le marché plutôt que l'emploi. • Ao! Espaces de la parole, *Repenser le travail*, Automne 1998, p. 13.

14 RIFKIN, *op. cit.*, pp. 238-239.

*Quand la richesse ne dépendra plus du travail des hommes, ceux-ci mourront de faim aux portes du paradis à moins de répondre par une nouvelle politique de revenu à la nouvelle situation technique<sup>15</sup>.*

*Actuellement, il n'est plus nécessaire pour la plupart des gens de travailler à la production de biens existentiels. Si une minorité de 5% à 10% de la population active peut produire ce genre de biens pour la population entière d'une société donnée, pourquoi ne pas trouver les moyens de redistribuer ces produits, ce qui assurerait la survie de tous<sup>16</sup> ?*

Une partie de la population reste dans l'insécurité quant aux biens premiers, car nous maintenons une structure d'insertion sociale et d'accès aux biens fondée sur un travail qui s'amenuise. La situation devient de plus en plus absurde car, d'une part les biens abondent et, d'autre part, le travail diminue. On continue de voir le travail comme le seul mode d'intégration sociale et d'accès aux biens. On continue aussi de lier les revenus de transfert à la recherche d'un emploi. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU « est inquiet du fait qu'au moins six provinces canadiennes (y compris le Québec et l'Ontario) aient adopté des programmes de workfare qui assujettissent le droit à l'aide sociale à des mesures d'emploi obligatoires ou réduisent les prestations d'aide sociale des bénéficiaires, généralement jeunes, qui revendiquent leur droit de choisir librement le type d'emploi qui leur convient<sup>17</sup> ».

Inutile de dire que le RC constitue une police d'assurance en situation de précarisation de l'emploi et cela même pour les travailleurs autonomes. La pratique sociale du libéralisme économique conduit à la désalarisation, à l'externalisation des emplois, à la disparition progressive de l'emploi permanent à plein temps, à la déconstruction de l'État dans sa fonction législative et distributive. Il en résulte une crise des mécanismes d'intégration sociale, mais aussi des mécanismes de distribution des

---

15 LEONTIEFF, Wassily, « La distribution du travail et du revenu », *Pour la science*, 61, avril 1982. Cité par Gorz, *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée, 1997, p. 147.

16 VALJKI, Emil, *Les misérables de la modernité*, Éditions du Méridien, 1999, p. 328

17 Ligue des droits et libertés et Association des juristes américains, *Le Canada et le Québec au banc des accusés*, mars 1999, p. 12.

richesses. Et on nous dit qu'il faudrait voir l'avenir dans ce retour au passé, se faire les apôtres de l'indépassabilité du marché, de la déréglementation et de la mondialisation fétichisée<sup>18</sup>!

Certains veulent conserver ce principe de la centralité du travail et son idéologie méritocratique en la fondant sur une course absurde à la multiplication *ad nauseam* des désirs subjectifs à satisfaire par les canaux traditionnels de l'accumulation capitaliste, par une recherche obsessionnelle et compulsive de consommation marginale. Cette logique conduit à une impasse, car les ressources objectives de la terre sont limitées et la multiplication de désirs de plus en plus marginaux ne répond pas au besoin de sens inscrit dans toute activité humaine tout en surexploitant la nature. Cette montée de l'insignifiance est palpable, alors que paradoxalement 20% de la population est privée d'une forme ou d'une autre de biens premiers. Une culture de l'autolimitation et du partage est à développer.

### **3.5 Pauvreté zéro : fin de l'inquiétude face aux biens premiers**

Quels sont les biens nécessaires à la vie digne? Des écoles philosophiques ont questionné la chose pendant des siècles. Les Épicuriens disaient que la nature a assigné une limite aux désirs naturels et nécessaires. Ces besoins sont donc relativement faciles à satisfaire. Mais les désirs vains et démesurés sont source de souffrance. Les Stoïciens prêchaient la tranquillité de l'âme par la modération des désirs, les ambitions proportionnées à ce qui est à notre portée, la distance face aux honneurs. Comportons-nous à l'égard de l'existence en convives discrets et satisfaits. Celui qui en veut toujours plus vit une sorte de pauvreté, il s'engage dans une servitude. Fais le compte de ton existence, tu as moins d'années que tu n'en comptes.

La définition de la vie bonne est vue aujourd'hui comme quelque chose de strictement personnel. Le RC ne peut donc être qu'une garantie pour permettre à chacun cette quête personnelle. Le RC est inspiré d'une théorie de la justice égalitariste. Attention,

---

18 SAUL, John, *Le citoyen dans un cul-de-sac*, Fides, Les grandes conférences, 1996, p. 31 et suiv.

il ne s'agit pas de poursuivre l'égalité utopique de tous dans les revenus et les biens possédés. Il est légitime de s'enrichir, mais à la condition que cela améliore plutôt que ne détériore le sort des moins nantis. Notre position n'est pas fondée sur une envie qui voudrait enlever aux autres ce que l'on ne peut posséder pour soi-même. Si certains définissent l'enrichissement comme une valeur, comme un critère de succès dans la vie, cela les regarde. Mais le système de coopération sociale ne doit pas servir uniquement à enrichir les riches.

Malheureusement, la croissance économique n'enrichit plus qu'une minorité et provoque l'exclusion. La tranche des 10% les plus riches au Canada détient environ 50% des richesses et quelque 70% des biens financiers. La tranche de 1% des plus riches détient environ 25% des biens et environ 40% des richesses de nature financière<sup>19</sup>. Aux États-Unis, les 10% des ménages les mieux nantis détiennent directement 86% des actifs financiers nets et 70% du revenu national. Les 400 Américains les plus riches se partagent 1000 milliards \$ US soit une somme supérieure au PIB de la Chine. En France, 20% de la population accapare 68,87% du patrimoine national et dispose de 43,85% du revenu national, tandis que 40% de la population ne détient que 2,77% du patrimoine. Les 20% les plus pauvres ne recueillent que 6,01% du revenu national<sup>20</sup>. En Angleterre, le virage néolibéral depuis 20 ans, celui de Mme Thatcher qui pleurait récemment sur le sort de Pinochet<sup>21</sup>, a triplé le nombre de pauvres vivant avec moins de la moitié du revenu national moyen pour atteindre 12 millions et cela malgré un taux de chômage comptabilisé de 6,3%. Les hauts revenus ont doublé dans le même temps. Quand on se pète les bretelles d'une hausse du PIB, il faut prendre conscience du butin de qui l'on parle. Un tel système peut-il se perpétuer?

L'égalité face aux biens premiers, que nous poursuivons, est une pratique sociale de coexistence, car elle recouvre aussi l'égalité des chances sans laquelle toute inégalité dans les biens pos-

---

19 STANFORD, Jim, "Debunking the myth of "people capitalism": Vast majority of shares held by elite of well-off families" *The CCPA Monitor*, vol 6, n° 4, Sept. 1999.

20 JULIEN, Claude, *Vers l'explosion des mots piégés*, Manière de voir, sept. 1997, p. 19.

21 Agence France-Presse • Thatcher encense Pinochet • *Le Devoir*, 28 mars 1999.

sédés et dans l'accès aux fonctions devient intolérable, car viciée d'injustice à la base. Il ne s'agit pas d'uniformiser les individus ; ils pourront se distinguer comme bon leur semble, mais pas par la présence ou l'absence des biens premiers. On dit que la situation des moins nantis est justifiée par le fait qu'ils sont moins productifs. Le RC est justement un moyen de rééquilibrer l'égalité des chances face aux emplois existants et possibles et de garantir un revenu malgré le phénomène de l'amenuisement de l'emploi. Certains, dans le but d'assurer l'égalité des chances au départ, suggéraient de supprimer l'héritage ; nous suggérons plutôt de donner aux moins nantis leur héritage de citoyen qui leur vient de la collaboration passée des hommes et orientée vers plus de justice sociale.

L'égalité des chances implique que ceux qui veulent améliorer leur sort puissent le faire, car l'accès authentique à l'éducation et au marché du travail est protégé et non réservé aux bien nantis et à leurs relations. L'arbitraire du milieu est atténué, pour ne pas dire compensé, autant que possible pour ne pas reproduire les inégalités rattachées aux classes sociales, aux contingences existentielles. Mais la véritable égalité des chances n'implique pas seulement une éducation gratuite suivie du laisser-faire. Le RC assurera une continuité. Il présuppose que l'homme possède une dignité, vaut quelque chose en soi et non seulement comme travailleur, c'est-à-dire souvent comme instrument d'enrichissement d'une minorité dans le capitalisme.

Le RC instaure une seule catégorie de personnes face aux biens premiers : le citoyen. Le degré d'inconditionnalité et d'universalité du revenu d'existence peut varier selon les conceptions. Mais, ce qui est important, c'est de mettre fin à l'inquiétude face aux biens premiers par un moyen qui respecte la dignité humaine. Aucun Québécois ne devrait être inquiet face à ce que la vie physique commande : la nourriture, le vêtement, le logement décent, les soins de santé, la sécurité suite à la vieillesse, la sûreté, etc. Personne ne devrait être privé des biens sociaux comme l'éducation, qui est un bien nécessaire à la vie digne et à l'égalité des chances dans l'accès à tous les postes dans la société, dans l'exercice de la liberté politique, l'accès à la culture, etc. C'est cela la pauvreté zéro, c'est une réplique au déficit zéro qui fonce dans un mur en considérant les investissements dans le potentiel des

citoyens comme des dépenses d'épicerie sans rétroaction. Devant la diminution de la capacité redistributive du travail, il est impérieux de penser à des formules qui cessent de conditionner le revenu exclusivement au travail.

### 3.6 Une plus grande liberté dans le choix de son travail

Quant au volume social de travail qui demeure, le RC permettra une plus grande liberté face au choix d'un emploi. Cela rééquilibrera quelque peu le pouvoir de négociation des travailleurs face à la mondialisation, aux fusions, etc. Il accorderait de façon institutionnelle aux salariés un pouvoir de négociation, une liberté de refus face à un travail rébarbatif, physiquement et nerveusement pénible ou dangereux. Dernièrement, plusieurs accidents du travail mortels au Québec ont démontré comment les travailleurs sont maintenant contraints d'accepter des conditions dangereuses (134 morts en 1998 contre 72 en 1996)<sup>22</sup>. C'est encore une manifestation du recul du rapport de force du travail face au capital. La Commission de santé et sécurité au travail (CSST) prévient d'avance les employeurs de ses inspections, ce qui laisse le temps de maquiller les infractions<sup>23</sup>. En ce sens, le RC matérialise un droit-liberté qui demeurerait autrement simplement formel, une forme sans contenu, un vœu pieux.

*Le pouvoir de négociation de ceux qui en possèdent le moins dans la société à l'heure actuelle ne devrait donc pas être affaibli mais au contraire amélioré par la présence d'un revenu inconditionnel et la nécessité de vendre sa force de travail dans un but de survie plutôt que de réalisation personnelle sera aussi diminuée<sup>24</sup>.*

Le travail accepté de force, non motivé est rarement productif. Les exclus de la grande production, munis de leur RC, pourront prendre le risque d'entreprendre individuellement ou collectivement une activité lucrative indépendante. L'avantage du RC « est

---

22 Données statistiques de la CSST.

23 Voir BANVILLE, Roch, m.d., *La peau des autres*, Jacques Lanctôt éditeur, oct. 1999.

24 BLAIS, François, *op. cit.*, p. 29.

*qu'il permet de prendre des risques d'entreprise, de créativité sociale, d'initiative individuelle, sans qu'il s'agisse de risques vitaux<sup>25</sup>.*

Certains affirment que le RC contraindra les travailleurs à accepter des salaires plus bas, car on les saura déjà munis d'un revenu. Évidemment, il faudrait contrer cette perspective par le maintien des règles du salaire minimum. Il favoriserait aussi l'acceptation d'emplois à temps partiel pour ceux qui le veulent et, de façon générale, favoriserait le partage du temps de travail.

Les adversaires du revenu de citoyenneté disent qu'il réduirait l'éthique du travail. Dès qu'un emploi potable est offert, les travailleurs se ruent pour le décrocher. On a pu le constater lorsque les compagnies GM ou Alcan ont ouvert des postes. Le peuple n'a pas à se faire rappeler l'éthique du travail. En 1998, lorsque la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec a ouvert 12 postes, 2 600 candidats se sont présentés<sup>26</sup>. Le revenu de la personne restera lié à son activité productive, mais ce n'est plus le marché qui décidera qui mangera, qui aura accès aux biens premiers, car ils seront assurés à tous.

### **3.7 Un revenu favorable à la famille**

Noam Chomsky mentionne que « *le modèle anglo-américain est essentiellement une guerre contre les enfants et la famille<sup>27</sup>* ». Il n'est pas étonnant que la moyenne d'âge de notre population soit si élevée. Les deux conjoints doivent travailler : 17,6 millions d'heures supplémentaires sont effectuées « par semaine » au Canada dont seulement la moitié est rémunérée. Aux États-Unis, quelque 7,9 millions de personnes sont dans l'obligation d'occuper deux emplois pour boucler leur budget. Pensons à ce que l'élimination de l'inquiétude face aux biens premiers peut représenter pour les familles monoparentales, le plus souvent sous la responsabilité des femmes. Les ménages formés de femmes seules avant enfants regroupent 31,3% des 725 668 personnes bénéficiaires de l'aide sociale en 1998 et ces ménages sont pauvres à 60,5%. Les femmes seules pauvres

---

25 FERRY, Jean-Marc, *L'Allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté*, Cerf, 1995, p. 110.

26 Presse Canadienne « 2 600 candidats pour 12 postes de chauffeurs de bus », *La Presse*, 15 juin 1998.

27 BARSAMIAN, David, *Entretiens avec Chomsky*, Écosociété, 1998, p. 46.

représentent 43,8% des femmes seules au Québec<sup>28</sup>. Ils ne sont dépassés que par les femmes seules de 65 ans et plus qui sont scandaleusement pauvres à 62,4%. On retrouve 22,3% des bénéficiaires de l'aide sociale chez les couples avec enfants<sup>29</sup>. Les ménages dont un parent choisit de rester à la maison pour éduquer les enfants cesseraient d'être pénalisés. En effet, ce conjoint recevra son chèque de RC. La loi fiscale actuelle est discriminatoire en favorisant ceux qui embauchent de l'aide extérieure.

Le RC permettrait à un parent de prendre le temps sabbatique nécessaire afin de s'occuper d'un enfant en bas âge ou encore d'un parent malade. Il permettrait à ceux qui épousent une cause ou deviennent membres d'une association de s'y intéresser activement.

### **3.8 Un revenu favorable à l'activité économique hors de la grande production.**

Le RC permet aux exclus de redevenir des acteurs économiques en dehors du grand système de production traditionnel, pour ceux qui le souhaitent. Il permet aux individus de participer à la définition des activités socialement utiles. Jean-Marc Ferry appelle « secteur quaternaire<sup>30</sup> », ces activités exercées hors des géants industriels, commerciaux, bancaires, informatisés et robotisés qui tournent de plus en plus le dos aux travailleurs. Ce sont des activités qui s'exercent dans le domaine marchand, social, culturel, artistique et même scientifique. Ce sont des activités riches en main-d'œuvre, non mécanisables, à caractère de service personnel. C'est un travail libéré où les travailleurs ne sont pas seulement des producteurs, mais des auteurs qui ont la maîtrise de leurs activités.

On y inclut aussi les activités sociales de soutien, de formation, d'animation, d'insertion dans des domaines associatifs variés, communautaires, culturels, sportifs, sociaux, artistiques, la pro-

---

28 Rapport du Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté*, 1996, Printemps 1998, pp. 101-102

29 LANGLOIS, Simon, « Tendances de la société québécoise », *Québec 1999*, Fides-Le Devoir, p. 52.

30 FERRY, Jean-Luc, *L'Allocation universelle*, Cerf, chap. 6 « Idée d'un secteur quaternaire d'activités autonomes », p. 99 et suiv.

duction non uniforme, etc. Un secteur appelé à grossir à mesure que la grande production s'automatise et concocte de l'exclusion. Le RC pourrait permettre de créer son propre emploi.

Les artistes par exemple bénéficieraient d'une certaine sécurité; actuellement les auteurs crèvent de faim et doivent accepter des petits boulots plutôt que de perfectionner leur art. Plusieurs doivent encore s'exiler<sup>31</sup>. Lors du boycottage des activités parascolaires par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) à l'automne 1999, on a abondamment parlé des travailleurs de musées, de théâtres et autres organismes communautaires, gagnant à peine de quoi vivre, qui étaient inquiets de la suppression de ces activités. Le RC serait un pas vers le paiement du juste prix pour ces activités de plus en plus importantes dans une société de loisir et qui ne doivent pas reposer sur le bénévolat des professeurs.

Le revenu de citoyenneté permettrait au secteur associatif de compter sur des ressources nouvelles et de mieux respecter les normes de travail. Il faut compter avec cette force: *« On peut cependant estimer qu'au Québec près de 20 000 associations auraient des activités économiques (...) C'est ainsi qu'en 1996, dans le seul domaine de la santé et des services sociaux, près de 2 500 organismes communautaires financés par le gouvernement du Québec disposaient d'une capacité globale de plus de 10 000 employés réguliers, de près de 15 000 occasionnels et de 340 000 bénévoles (...) Dans d'autres secteurs d'activités, on compte plusieurs milliers d'organisations: plus d'un millier dans le champ de l'éducation populaire, quelque 800 garderies sans but lucratif, une centaine de centres communautaires de loisirs, une centaine de médias communautaires, plus de 1000 coopératives d'habitation, une centaine de coopératives dans le secteur de l'alimentation, plus de 50 coopératives de travail, 500 cuisines collectives, quelque 200 organismes communautaires de formation à l'emploi, quelques centaines d'entreprises communautaires ou d'insertion orientées vers des services (aide domestique, entretien ménager, restauration, recyclage du papier, rénovation de résidences, etc.)<sup>32</sup> »*!

---

31 GAGNON, Daniel, écrivain, « Avoir la liberté de crever de faim, on affame les artistes en silence et, pendant ce temps, on parle de souveraineté? Beau projet! », *Le Devoir*, 22 septembre 1999.

32 FAVREAU, Louis, « L'insertion conjuguée avec le développement économique communautaire », in DEFOURNY, Jacques, FAVREAU, Louis, LAVILLE, Jean-Louis, dir. *Insertion et nouvelle économie sociale*, Desclée de Brouwer, 1998, p. 162.

### **3.9 Une plus grande transparence**

Le RC a le mérite d'être clair. En démocratie, on devrait savoir ce que telle catégorie de citoyens reçoit et combien elle reçoit. Avec le fouillis des programmes actuels auxquels on ajoute des crédits d'impôts, il est difficile de savoir combien de revenus de transfert l'on reçoit du gouvernement et, ce qui est plus grave, des revenus échappent sans doute à des catégories de citoyens du fait qu'ils ne se savent pas éligibles. Même les fonctionnaires chargés d'appliquer les programmes s'y perdent. Il est prouvé que beaucoup de ménages ne se prévalent pas de leur droit, d'autres trouvent les mécanismes trop humiliants et préfèrent s'en passer. Car, bien que les programmes soient un droit, les petits journaux et médias détenus par nos affairistes les présentent comme une charité malsaine peuplée de fraudeurs.

Le RC permettrait de mieux savoir combien chacun reçoit, et chacun saurait ce qu'il peut réclamer. Surtout, ce serait un droit qui ferait disparaître le caractère humiliant des démarches actuelles. Il ne faut pas se le cacher, le gouvernement aussi entretient le caractère humiliant pour réduire les coûts. Depuis que le gouvernement américain a réduit l'aide sociale, les fonctionnaires cachent aux bénéficiaires leurs droits pour présenter de beaux rapports de coupures. Un reportage montrait des hauts fonctionnaires se bidonner en faisant leur rapport à un gouverneur républicain sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qu'ils avaient exclus. Le même reportage montrait les familles migrant vers les «shelters» avec leur maigre bagage, courant d'une jobbine à l'autre, changeant de villes, souvent des femmes seules avec leurs enfants accrochés à leur jupe, etc. Bravo! Il faut imiter ça nous autres...

## **4. Comment financer le revenu de citoyenneté ?**

### **4.1 Rompre avec l'image simpliste du gâteau à partager**

La portion du gâteau consacrée à l'éducation, aux soins de santé, à l'élimination de la pauvreté possède justement cette faculté de grossir le gâteau, car les travailleurs éduqués et en santé créent de la plus-value. L'ignorance, le désespoir coûtent infini-

ment plus cher que l'éducation. Aux États-Unis, un enfant qui tourne mal coûte un million de dollars à la communauté<sup>33</sup>.

D'énormes coûts sociaux sont liés à la précarité économique, à l'exclusion sociale, à la détresse morale, à la démotivation avec l'impact que l'on imagine sur les dépenses de santé, de pharmacie, de police et de justice, de médiation, de tutelle, d'insertion, de soutien psychologique.

Un manque d'investissement dans ces domaines équivaut à laisser subrepticement une bombe à retardement aux générations futures. Les petites feuilles de comptes de l'année courante balanceront, mais au détriment de coûts cachés non comptabilisés ou de coûts futurs : nos micro-politiciens à courte vue feront de beaux discours dans les Chambres de commerce, mais au prix de déficits dix fois plus importants plus tard. Ce qui coûte cher aussi, c'est le manque à réaliser les potentiels, c'est laisser les talents en friche, c'est l'exclusion, la pauvreté, mais le manque d'intelligence et de leadership politiques et la comptabilité gouvernementale archaïque ne tiennent pas compte des coûts potentiels, les coûts d'opportunité provoqués par le manque à régler les problèmes d'exclusion aujourd'hui. Quel mauvais calcul que de couper dans les droits de la personne, dans le droit social, dans l'éducation, dans la santé!

Les coupures absurdes d'aujourd'hui seront les déficits décuplés de demain, déficits humains et financiers. Par exemple, une étude récente montre qu'un suicide coûte 850 000 \$ à la société<sup>34</sup>. Cette forme extrême de désespoir donne un aperçu de l'immense coût lié au désespoir des centaines de milliers de personnes et montre comment les coupures dans le droit social sont une mauvaise affaire, au-delà du coût de la souffrance qu'il serait odieux de chiffrer. Toutefois, en prenant acte des coûts liés à la précarité, on comprendra mieux que son élimination est une « bonne affaire ». Les restrictions dans les paiements des soins dentaires aux enfants de dix ans et plus dès 1992 a fait que les jeunes Québécois ont un taux de caries plus élevé que dans la plupart des pays industrialisés. Les Québécois sont aussi les plus édentés des Canadiens<sup>35</sup>.

---

33 LELEUX, Claudine, *Travail ou revenu?* Cerf, 1998, p. 95.

34 BUECKERT, Dennis, « Chaque suicide coûte 850 000 \$ à la société, selon une étude » *La Presse*, 7 sept. 1999.

35 NOËL, André, « Les Québécois, les plus édentés des Canadiens », *La Presse*, 19 août 1999.

Quelle belle économie! Comment ça coûtera plus tard en réparation et en maladies conséquentes?

Suite à la révision du programme d'assurance médicaments du Québec qui abolissait la gratuité, on a enregistré quelque 2500 décès, hospitalisations et institutionnalisations supplémentaires, 16 000 visites additionnelles chez le médecin et 13 000 visites supplémentaires aux urgences. Manquer de valeurs humaines finit toujours par coûter plus cher. Une étude menée par les économistes Mary Merva et Richard Fowles pour l'Université de l'Utah conclut qu'une montée du chômage de 1 % se traduit par une augmentation de 5,6 % des décès par crise cardiaque et 3,1 % des morts pour cause d'accident vasculaire cérébral<sup>36</sup>. C'est pas grave, les économistes ne comptabilisent pas le manque à gagner occasionné par un décès. Bon débarras, ça fait des coûts de moins, ça va aider à balancer.

Lorsqu'un spéculateur comme George Soros annonce qu'il a fait trois milliards dans la spéculation, on lui fait fête : on lui trouve une utilité sociale ; il contribue à faire fonctionner le marché... Tout le monde paie plus cher ses biens à cause de ces spéculateurs. Mais on coupe de façon drastique dans les programmes sociaux nécessaires à l'égalité des chances... Le néolibéralisme est l'idéologie la mieux financée de la planète, un véritable évangile de la soumission aux bien nantis. Chambres de commerce et organisations patronales nous implorent d'imiter la fiscalité et les systèmes sociaux américains : aux États-Unis, l'amenuisement des programmes sociaux a fait exploser les coûts d'incarcération et d'administration de la justice. Les coûts de détention en disputent aux coûts d'éducation. 20% des prisonniers sont des victimes de problèmes mentaux non traités par le système de santé privé rendu inaccessible à 40 millions de personnes. Ici on les imite, la désinstitutionnalisation à outrance précipite les victimes de problèmes mentaux sur la rue et dans les maisons de chambres en attendant la prison. Ça coûte dix fois plus cher.

Avec la montée du néolibéralisme l'État devient minimal et se transforme en agence de protection. Au cours des années 90, l'emprisonnement a soustrait 2% au taux de chômage américain

---

36 RIFKIN, Jeremy, *La fin du travail*, Boréal, Montréal, 1996, p. 244.

qu'on nous donne en exemple<sup>37</sup>. On y a construit 213 prisons au cours des cinq dernières années sans compter les 17 firmes privées qui se partagent 130 prisons et en font une des *business* privées les plus prospères. Les prisons privées roulent sur l'or s'appuyant sur un néo-esclavagisme, une gamme d'activités commerciales réalisées par des prisonniers payés de 30 cents à 95 cents de l'heure<sup>38</sup>. Une des MacPrison américaines, *The Corrections Corporation of America*, vaut 3,5 milliards \$ et son action figure parmi les cinq titres les plus performants du *New York Stock Exchange*. Présentons-leur nos félicitations et imitons-les!

#### 4.2 Le redéploiement des fonds des anciens programmes conditionnels dans le RC

Sous la présidence de Ronald Reagan, pendant que le néolibéralisme s'installait et que la pauvreté grandissait, l'investissement militaire fut de 1 870 milliards \$ et on garrochait d'autres milliards \$ pour sonder les autres planètes pendant que la misère physique et intellectuelle règne sur la bonne vieille Terre. Le problème n'est pas financier mais idéologique. C'est une offense à l'intelligence de soutenir qu'une société avancée ne peut se mobiliser pour éliminer sa pauvreté. Nous prétendons qu'une économie où les membres sont assurés de pouvoir se procurer les biens premiers est finalement plus efficace. Selon Jean-Marc Ferry, le coût net du RC serait bien inférieur au coût brut. «*Il est même possible que l'Allocation universelle représente une économie*<sup>39</sup>.» Une première erreur serait de calculer le coût brut en multipliant le nombre d'habitants du territoire par un montant de RC et de s'en tenir à cela. Le financement du RC se ferait en bonne partie par le redéploiement des budgets des programmes conditionnels actuels.

---

37 HALAMI, Serge, «Dans les laboratoires de l'exploitation, éternel retour du miracle américain» et VERGERA, Francisco, «Les chiffres trompeurs du chômage», *Le Monde Diplomatique*, janvier 1997, pp. 16-17. WACQUANT, Loïc, «L'emprisonnement des «classes dangereuses» aux États-Unis», *Le Monde Diplomatique*, Juillet 1998, pp. 20-21.

38 GOLDBERG, Eve, EVANS, Linda, «Prisons are full of people forced into crime to survive» «The US prison-industrial complex, part II», *CCPA Monitor*, Vol 5, no. 4, Sept. 98, pages 16 et suiv. (Part I, vol. 5, no. 3 July-august 1998)

39 FERRY, Jean-Marc, *L'Allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté*, Éditions du Cerf, 1995, p. 70

Une bonne partie de l'opération consisterait à transformer des revenus conditionnels et ciblés en revenus inconditionnels. Comme il s'agit de mettre fin à l'inquiétude face aux biens premiers, il faut mettre fin aux conditions d'accès, aux humiliations qui accompagnent les contrôles et au fouillis des programmes. Or, ces contrôles coûtent cher. Le RC générera aussi de l'activité économique supplémentaire. Il faut plutôt s'intéresser au coût net qui est trouvé en soustrayant du montant brut les économies réalisées dans les anciens programmes conditionnels qui seront remplacés. Par exemple, il faut soustraire du montant brut les anciennes prestations d'aide sociale, les indemnités de chômage, une partie des pensions de vieillesse, etc., mais aussi les effets positifs sur l'économie attribuables à ce programme.

Évidemment, il manque encore un calcul important : les limites de la comptabilité font qu'on ne peut chiffrer complètement les effets humains positifs de la fin de l'humiliation qui était causée par l'obligation de justifier les anciennes prestations conditionnelles, pour la fin de l'inquiétude, pour la meilleure éducation des enfants, pour la motivation générée par la poursuite d'un but collectif, etc.

À la réallocation au RC des coûts du labyrinthe des programmes actuels, il faut ajouter la réduction drastique de leurs immenses frais administratifs. Il faut penser à soustraire du montant brut les économies du travail bureaucratique nécessaire aux contrôles d'admissibilité et à l'administration des programmes conditionnels existants. Aux États-Unis, le calcul a été fait et une portion de quelque 14 % des coûts des programmes passent en contrôle des conditions d'admissibilité. Cela signifie que, toutes choses étant égales par ailleurs, 14 % de personnes supplémentaires pourraient être couvertes par un programme inconditionnel ou que les prestations actuelles pourraient être bonifiées.

Toutes les associations patronales répètent en chœur qu'une baisse de 20 % des impôts, quelque 3,6 milliards \$ d'ici 2004, stimulerait l'économie et augmenterait finalement les recettes fiscales du gouvernement. Les gouvernements n'auront certainement pas d'objection à investir dans les besoins premiers des moins lotis qui sont infiniment plus urgents et socialement rentables. Le RC augmenterait le pouvoir d'achat des moins lotis qui l'injecteraient aussitôt dans l'économie. Ils n'iraient pas le déposer dans un paradis

fiscal ou s'en servir à des fins de spéculation. L'effet serait donc très favorable sur l'économie.

L'universalité dont il s'agit est la garantie pour tous de l'accès aux biens premiers sans condition. Ceux qui s'enrichissent paient plus d'impôt, car le mode de collaboration sociale les sert très bien et le principe de la fiscalité progressive est déjà admis. Il faut aussi se rappeler que nul n'est à l'abri d'une dégringolade sociale. L'auteur américain Jeremy Rifkin raconte comment des millions de personnes de la classe moyenne ont été précipitées vers les classes inférieures depuis la montée du néolibéralisme aux États-Unis<sup>40</sup>.

Il faut soustraire aussi les recettes fiscales additionnelles découlant de l'activité économique supplémentaire occasionnée par le RC. Il entraînera une hausse dans la demande de biens essentiels. Il permettra aussi une croissance remarquable des activités communautaires qui ont une valeur économique certaine, même si la comptabilité nationale déficiente ou les mœurs ne les codifient pas comme du travail. C'est sans quantifier aussi la valeur de la réduction de l'insécurité, de l'humiliation et de la souffrance qui l'accompagne. Le RC aurait un grand impact positif sur le réseau associatif au Québec et favoriserait la création d'entreprises communautaires. On peut envisager qu'il y aura des économies de programmes, une chute des coûts immenses induits par la pauvreté et l'exclusion, une hausse des recettes fiscales due à l'activité économique générée par la propension moyenne à consommer élevée des gens qui satisferont des besoins premiers.

### **4.3 Grille de calcul du revenu de citoyenneté.**

Le calcul pourrait ressembler au tableau de la page suivante.

Le RC a une vocation universelle. Il est évident que le remplacement des anciens programmes fait partie de l'objectif du RC. Le système de protection sociale est fondé sur des programmes d'assurance sociale comme l'assurance-emploi, le régime de compensation des accidents du travail, le régime des rentes du Québec. Il relève du domaine assurantiel plutôt que de la solidarité inconditionnelle. Ces trois régimes protègent le revenu, mais exigent le versement de cotisations et sont liés à l'occupation d'un emploi.

---

40 RIFKIN, Jeremy, *La fin du travail*, La Découverte, Boréal, 1997, pp. 233 et suiv.

## Budget du revenu de citoyenneté

Coût brut apparent : bénéficiaires multiplié par le montant du revenu de citoyenneté

Moins : Le coût des programmes qui seront remplacés ou revus

### a) Assistance sociale

Sécurité du revenu (aide sociale) (Qc)

Allocation familiale (Qc) (Un revenu de citoyenneté est versé aux enfants)

Supplément de revenu garanti (Féd)

Aide financière aux étudiants (Qc)(modifié)

Allocation pour enfant handicapé (partiellement)(Qc)

### b) Assurance-sociale

Assurance-emploi (Féd)

Indemnisation d'accident du travail (partiellement)(Qc)

Régime des rentes (Qc)

Allocation de maternité (partiellement selon le RC accordé aux enfants) (Féd)

Pension de vieillesse et allocation-conjoint (Féd)

Sécurité de la vieillesse (Féd)

### c) Mesures fiscales

#### Crédits d'impôts remboursables

Allocation unifiée pour enfants (Féd)

Crédit pour TPS (Féd)

Crédit pour TVQ (Qc)

Remboursement d'impôts fonciers (Qc)

Crédit pour l'hébergement d'un parent (Qc)

#### Crédits d'impôts non remboursables et déductions

Crédit personnel de base (à revoir pour que ceux qui n'ont que le revenu de citoyenneté ne soient pas imposés) (Féd & Qc)

Crédit pour conjoint (Féd & Qc)

Crédit pour enfants à charge (Qc)

Crédit pour enfant, famille monoparentale (Qc), etc.

Moins : Les recettes fiscales supplémentaires dues à la valeur économique supplémentaire créée par le RC :

La contribution directe de ceux qui seront réintégrés dans une activité productive.

Les contributions dues aux bénéficiaires indirects

Moins : La réduction des dépenses de santé

La réduction des coûts sociaux liés à la pauvreté

La réduction des frais administratifs des anciens programmes conditionnels

Moins : Remboursements sous forme d'impôt par ceux qui n'auraient pas besoin du RC ou qui n'en auraient besoin que partiellement.

= Solde : Le coût net financé par les modifications fiscales

L'assurance-emploi est financée par les cotisations des employés auxquelles s'ajoutent une contribution de l'employeur égale à 1,4 fois celles des employés. Une bonne partie de ces fonds pourrait être redéployée car un revenu de base serait déjà assuré par le RC. Le RC pourrait remplacer ces programmes qui sont liés à l'occupation d'un emploi, soit partiellement ou totalement.

Ces programmes assuranciers pourraient demeurer en partie. Par exemple, on pourrait supprimer une portion de l'assurance-emploi dans la mesure où son montant serait déjà couvert en partie par le RC. Ceux qui paient pour assurer des montants plus élevés que le RC continueraient de verser une certaine prime ; pour le reste, les anciennes primes iraient sous une forme d'impôt nourrir le financement du RC. Les indemnités d'accidents du travail pourraient tenir compte du fait que tous les citoyens reçoivent déjà un revenu assuré ; les cotisations pourraient donc être réorientées vers le financement du RC. La baisse des cotisations pourrait être récupérée par une augmentation de l'impôt sur les bénéficiaires.

Viennent ensuite les programmes d'assistance sociale qui naturellement n'exigent pas le versement de cotisations puisqu'ils s'adressent aux plus démunis. Les gouvernements les financent à même leurs recettes générales comme les impôts et taxes. Ce sont le régime d'aide sociale, le programme APPORT dont les prestataires sont les familles avec enfants dont les revenus de travail sont très faibles. Au niveau fédéral, on retrouve le supplément de revenu garanti qui bonifie la pension de vieillesse. Ces programmes sont conditionnels, car ils exigent un contrôle des ressources. Inspiré du *workfare* américain, le gouvernement du Québec a rendu ces programmes de plus en plus conditionnels en exigeant des mesures de réinsertion, d'employabilité et de recherche d'emploi.

Viennent ensuite les programmes universels comme la pension de vieillesse fédérale à laquelle ont droit toutes les personnes âgées résidentes de 65 ans. Toutefois, elle est imposable depuis 1990, ce qui entame le principe d'universalité. Les mesures fiscales sont aussi utilisées comme outil d'intervention sociale. Par exemple, les ménages à faible revenu obtiennent des crédits d'impôts remboursables pour la TPS et la TVQ, sorte d'impôts négatifs qui sont remis même si le contribuable n'a pas payé d'impôts. La prestation unifiée pour enfants est assimilable aussi à ce genre d'intervention. Des personnes peuvent aussi voir leurs impôts réduits

si elles ont à charge un enfant handicapé, un parent âgé, un enfant aux études.

Puisque les programmes d'aide sociale visent à ce que tous disposent d'un revenu minimum, il apparaît que ces programmes seraient avantageusement remplacés par le RC inconditionnel et universel. Pensons à l'aide sociale. En effet, tous les citoyens auraient déjà un accès garanti aux biens premiers. Les programmes destinés à aider les parents seraient aussi remplacés puisque les enfants obtiendraient un RC dès la naissance. Les parents dans une situation particulière, comme ceux qui ont la charge d'un enfant handicapé, pourraient continuer de recevoir une allocation à cause de la spécificité des frais qu'ils encourent. L'éducation étant un des biens premiers que vise à couvrir le RC, les étudiants recevraient déjà un RC leur garantissant une forme d'égalité des chances : on pourrait donc réorienter une partie des fonds actuellement alloués à l'aide aux étudiants. Les prêts pourraient demeurer comme complément à moins que l'on évolue carrément vers l'éducation supérieure gratuite, ce qui demeure un objectif à poursuivre en matière d'égalité des chances.

Un programme universel, comme la pension de vieillesse déjà imposable, fait en sorte que ceux qui ont un revenu confortable remboursent partiellement ou totalement leur pension de vieillesse par le biais des impôts ; s'ils remboursaient le RC reçu en tout ou en partie, en fonction de leurs revenus d'autres sources, il faut reconnaître que leur situation ne s'en trouverait pas modifiée. Pour les autres au revenu moins important, le RC se substituerait à la pension de vieillesse et les fonds publics seraient redéployés en conséquence. De la naissance à la mort, les citoyens ne seraient plus inquiétés quant à l'acquisition des biens premiers. Les crédits d'impôts comme le crédit personnel de base seraient réaménagés pour rendre le RC non imposable jusqu'à un certain niveau de revenu. Les crédits d'impôts pour la TPS et la TVQ ou le remboursement d'impôts fonciers, qui sont versés aux familles démunies, perdraient leur raison d'être. Il en irait de même pour les crédits d'impôt pour enfants à charge, car le RC serait versé aussi aux enfants. Donc, il faut tenir compte des virements de ces budgets vers le RC.

Le RC est distribué à tous, mais le montant qui excède la réallocation des budgets des programmes actuels doit être récupéré

par le biais de la fiscalité appliquée aux personnes qui disposent de ressources supérieures au RC. Cela ne veut pas dire que les mieux nantis auront moins, car le RC générera de l'activité économique. Les recettes fiscales augmenteront aussi du fait que le RC rend plus de personnes employables. Si certains programmes comme l'assurance-emploi, le régime de rentes sont remplacés, les cotisations des employeurs seront récupérées par le biais de l'impôt sur les bénéfices des entreprises.

François Blais, rappelle avec à-propos comment les plus fortunés ont reçu de belles exemptions fiscales grâce à leur participation à des régimes de retraite qui sont déductibles de revenus imposables élevés :

*Le défaut majeur de notre fiscalité aujourd'hui est de n'être pas suffisamment intégrée à nos régimes de transferts, ce qui cause des aberrations comme la trappe de la pauvreté bien sûr, mais ce qui fait aussi en sorte que nous ne savons plus trop sur combien chacun d'entre nous peut compter et à partir de quel moment il peut le faire. Nos gouvernements versent par exemple des allocations familiales désormais conditionnelles au niveau du revenu des familles et, du même coup, ils continuent d'accorder des déductions fiscales pour enfants aux familles plus riches. Dans le même esprit, les montants versés à titre de sécurité de la vieillesse stagnent depuis plusieurs années et les mêmes gouvernements accordent aux plus fortunés de généreuses exemptions fiscales pour des placements dans des régimes privés de retraite. Ces exemptions représentent des milliards de dollars en dépenses fiscales régressives<sup>41</sup>.*

#### **4.4 Le revenu de citoyenneté engendrerait de la croissance économique**

Lorsque les affairistes veulent obtenir des subventions du gouvernement pour construire des stades, lancer une entreprise, changer leur technologie, ils invoquent l'argument des retombées économiques, on les écoute religieusement, on prévient leurs besoins. Pourquoi cet argument cesse-t-il d'être invoqué pour l'argent redistribué au monde ordinaire? - *La propension à épargner*

---

41 BLAIS, François, «L'allocation universelle et la réconciliation de l'efficacité et de l'équité», *Cahier d'épistémologie*, no. 9901, UQAM, 1999, p. 24.

*étant plus forte chez les riches que chez les pauvres, une redistribution contrôlée des richesses stimulera les dépenses de consommation. Les architectes de l'État-providence moderne, Keynes et Beveridge, prétendaient que pour éviter des récessions aussi importantes que celles des années trente, il fallait tout d'abord effectuer des transferts suffisants et de manière systématique pour relancer la consommation et, conséquemment, la production et l'activité économique dans son ensemble<sup>42</sup>.*

Il faut donc noter que la propension moyenne à consommer (montant de consommation divisé par le revenu disponible) est forte pour les revenus disponibles les moins élevés. Elle est près de 100 % pour les revenus que l'on vise à augmenter. Une bonne partie des montants consacrés au RC aura un effet bénéfique sur l'économie en stimulant la demande de biens essentiels. La propension marginale à consommer restera forte pour les nouveaux revenus des moins nantis. Ils n'iront pas porter ces montants dans des banques étrangères. Il faut évaluer l'effet multiplicateur des montants engagés dans le RC. Les guerres relancent l'économie, les tempêtes de verglas stimulent l'économie, alors pourquoi pas le RC orienté vers une vie meilleure ?

Les programmes actuels sont moins adaptés à la nouvelle forme du travail temporaire et précaire. C'est admis, un travailleur devra changer d'emploi plusieurs fois dans sa vie. Il y aura de plus en plus d'emplois temporaires. Or, les programmes ne sont pas adaptés à ce type de transitions. Les prestataires préfèrent refuser des emplois temporaires, car cela leur complique trop l'existence. Ils ont peur de perdre leurs acquis, d'être obligés d'entreprendre des démarches fastidieuses. Le RC inconditionnel est mieux adapté à cette inévitable mobilité de la main-d'œuvre.

L'économiste néolibéral Milton Friedman était en faveur d'une certaine forme de revenu minimal garanti par le principe de l'impôt négatif. Il préférerait le revenu minimum garanti au fouillis de programmes difficiles à administrer et dont les effets sont souvent contraires à l'effet recherché. D'après M. Friedman, la protection sociale est un échec. Il serait préférable de donner aux pauvres un

---

42 BLAIS, François, « L'allocation universelle et la réconciliation de l'efficacité et de l'équité », *Cahier d'épistémologie* no. 9901, UQAM, Département de philosophie, 1999, p. 17.

revenu minimal garanti plutôt que de continuer à financer tout un labyrinthe bureaucratique de programmes sociaux onéreux, souvent contre-productifs, et plus susceptibles de pérenniser la pauvreté que de la combattre.

Milton Friedman estimait que sa démarche n'était nullement aussi radicale qu'elle en avait l'air puisque «le panier de mesures de prévention et d'assistance déjà existant équivalait, sinon nominale-ment du moins en substance, à un revenu annuel minimal garanti par l'État<sup>43</sup>». Le président Lyndon Johnson avait créé une commission en 1967 pour étudier le revenu garanti. Celle-ci recommanda un revenu minimum garanti. Les politiciens eurent peur de ruiner l'éthique du travail et «tablettèrent» le rapport. Une expérience à petite échelle démontra que le revenu minimum garanti n'affecte absolument pas le désir de travailler si les revenus peuvent être raisonnablement cumulables, c'est-à-dire si l'impôt est suffisamment progressif pour ne pas ronger une trop grande portion du revenu de travail qui vient s'ajouter.

## **5. Le fondement du revenu de citoyenneté dans les droits de la personne**

Le revenu de citoyenneté (RC) fait partie de ces idées nouvelles qui prennent au sérieux les droits de la personne, notamment l'égalité des chances. Seul le droit est compatible avec la dignité et celle-ci implique la souveraineté personnelle sur les biens premiers. «*On désigne sous ce nom (dignité humaine) le principe moral énonçant que la personne humaine ne doit jamais être traitée seulement comme un moyen, mais comme une fin en soi; autrement dit que l'homme ne doit jamais être employé comme moyen sans tenir compte de ce qu'il est en même temps une fin en soi*<sup>44</sup>». Il faudrait ramener l'économie à sa dimension de moyen plutôt que de lui consentir ce statut de fin en soi, car c'est l'humain lui-même qui risque en conséquence de devenir un simple moyen alors que les droits de la personne le désignent comme fin. Le profit devient progressivement la grammaire universelle; à la fois la matrice et la norme d'évaluation de toute activité humaine.

---

43 RIFKIN, Jeremy, *La fin du travail*, Boréal Compact, 1997, original 1995, p. 341.

44 LALANDE, A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, p. 236.

Considérer l'homme comme une fin en soi coûte-t-il trop cher? L'humanité coûte trop cher, faut-il essayer la barbarie?

On a tenté de nous vendre l'idée des hôpitaux privés et routes et ponts privés en argumentant que personne ne peut s'objecter à une inégalité si elle est favorable à tous. Les bien nantis se payant les hôpitaux et les ponts privés libéreront les ressources actuelles pour les moins lotis. En général, les Québécois refusent ce concept d'inégalité efficace vu comme un système à deux vitesses. Ce modèle dit qu'il est juste que la table des bien lotis soit outrageusement garnie, car il tombera plus de miettes à se disputer sous la table. À l'effet de la loterie naturelle qui frappe certains de contingences, de maladie, nous ajouterons l'effet de la loterie sociale qui en a enrichi certains et qui en a défavorisé d'autres. Les Québécois savent que les bien nantis voudront neutraliser l'effet des paiements supplémentaires aux hôpitaux privés, aux ponts et routes privés, à l'éducation privée par une baisse des paiements aux services publics qu'ils n'utiliseront plus. Ils entreprendront une guerre sans merci pour des baisses d'impôts, si bien qu'en fin de compte les moins lotis auront des services mal financés donc dégradés.

Sartre disait: « nous sommes condamnés à être libres », l'Homme a à faire l'humanité, il se fait par son existence. Une de nos belles constructions est l'égalité en dignité, l'égalité des chances. Même les bien nantis tant entichés de méritocratie devraient admettre que leur position au balcon d'en haut est imméritée s'il n'y a pas eu d'abord égalité des chances. Plus grave: sans égalité des chances, toute inégalité sociale apparaît comme une injustice et devient source d'instabilité.

Les droits de la personne forment un impératif universel qui transcende les définitions particulières de la vie bonne, les pratiques religieuses distinctes, les systèmes économiques. Mais les droits de la personne perdent progressivement leur rôle de principe organisateur de la société. Le discours des droits s'incline devant les impératifs stratégiques de la maximisation des profits. On n'interroge guère plus l'idéologie de la croissance à l'infini. Pourtant, l'efficacité économique seule n'est pas une garantie de justice sociale.

## 5.1 Les droits-libertés et les droits sociaux

Le RC est une forme de ratification des droits sociaux. L'histoire des droits de la personne, c'est l'histoire d'une lente libération face à des systèmes qui ont échoué à créer le concept d'Homme égalitaire que l'on retrouve finalement aujourd'hui dans les Chartes, mais que l'on tarde à ratifier sérieusement dans les faits. Le fait de considérer les hommes comme libres de décider pour eux-mêmes de leurs conventions et de leur mode de collaboration sociale est une évidence récente. En fait, cette autonomie des hommes n'est pas encore acquise aujourd'hui. Lorsque l'on a voulu imposer des préceptes moraux aux hommes, on les a souvent sacralisés ; on a affirmé que ces normes venaient directement de dieux définis *a priori* comme des êtres parfaits et qui ne pouvaient donc se tromper ; cela rendait les préceptes indiscutables. Dans bien des pays, les ultra-libéraux essaient de nous imposer l'ordre spontané du marché et réduire à peu de chose le pouvoir du peuple d'agir à travers l'État. On a « sacralisé » le laisser-faire en disant que l'ordre social est spontané.

Les droits-libertés protègent le pouvoir d'agir de l'individu, par exemple, la liberté d'expression, d'association, de culte, la propriété privée, le droit à la vie, l'inviolabilité de la demeure, le respect de la vie privée, les droits politiques comme le droit de vote ou de se porter candidat, les droits judiciaires comme la présomption d'innocence, l'absence d'obligation de témoigner contre soi-même, etc. Ces droits-libertés protègent l'individu contre les autres individus ou groupes (coexistence) mais aussi contre l'État. Ces droits inspirent les gouvernements pour faire des lois qui laissent l'individu libre à condition qu'il ne nuise pas à la société. Par exemple, si le gouvernement passait une loi pour empêcher la création d'un journal ou la formation d'un syndicat ou interdire de déménager de Montréal à Québec, cette loi serait invalidée, car elle violerait un droit-liberté inséré dans une charte. Ces droits-libertés sont en voie d'universalisation et on commence même à s'en servir pour juger tous les petits Pinochet de la Terre qui n'auront plus de refuge.

Il faut bien le dire, le droit-liberté choyé par les libéraux radicaux est le droit de propriété privée, serait-il illimité. Le droit étant une création humaine, il peut cacher un rapport de force. Par

exemple, aux États-Unis, fer de lance du libéralisme radical, le taux de syndicalisation n'est plus que de 10% et le syndicalisme est combattu avec rage par les riches associations patronales. Pourtant, le droit à la syndicalisation fait partie du droit d'association reconnu comme un droit-liberté à condition de ne pas l'interpréter de façon restrictive. Par contre, les prisons sont remplies de gens qui ont osé violer le droit de propriété des riches. On viole aussi la liberté de conscience : dans certains États, on impose la prière dans les écoles en violation du premier amendement de la Constitution. Ces États conservateurs n'en appelleraient certainement pas à la limite du droit de propriété privée. Même l'impôt est de plus en plus présenté par des universitaires célèbres comme un viol de la propriété privée acquise en respectant les lois. Le droit ne sert pas toutes les classes sociales de la même façon. Le droit social, c'est le droit des démunis ; il exige une redistribution, comme le droit à des soins de santé universels. La prolifération des discours des bien nantis prônant l'État minimal fait que moins de la moitié de la population vote aux élections allant ainsi à l'encontre de ses intérêts.

Il y a une deuxième catégorie de droits appelés droits sociaux et économiques ; ce sont ceux qui instaurent une créance de l'individu contre le tout. Les droits sociaux et économiques sont des pouvoirs d'obliger l'État à fournir une prestation. Par exemple, le droit à la sécurité sociale, à l'instruction publique gratuite, le droit au travail, aux services de santé, etc. La Déclaration universelle des Droits de l'homme traite d'égalité en droit et dignité dans son premier article :

*Tous les humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

Puis, l'article 22 affirme le droit à la sécurité sociale :

*Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité.*

L'article 25 spécifie :

*(1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. (2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale.*

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec traite des droits économiques et sociaux aux articles 39 à 48. L'article 45 traite du droit positif à l'assistance financière et à un niveau de vie décent:

*Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.*

L'article 46 traite des conditions de travail justes et raisonnables:

*Toute personne qui travaille a droit, conformément à la loi, à des conditions de travail justes et raisonnables et qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.*

Il faut se demander ce que peut signifier l'égalité devant la loi en cas de réduction du droit social ou en l'absence du financement destiné à son exécution, car c'est bien à cela que conduit l'ultra-libéralisme en progrès. La légitimité du RC s'appuie sur cet engagement mutuel envers les droits sociaux de la personne. Le Québec a adhéré en 1976 au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui est entré en vigueur au mois d'avril 1976. Il se veut un instrument de réalisation concrète de la Déclaration universelle de 1948. Le 16 décembre 1977, l'Assemblée générale des Nations unies déclarait: « *La jouissance complète des droits civils et politiques est impossible sans celle des droits économiques, sociaux et culturels.* » Dans son rapport sur le Canada et le Québec, rendu public le 4 décembre 1998, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU déclarait:

*Le Comité recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux considèrent l'itinérance et les problèmes de logement comme une urgence nationale. (...) Le Comité encourage l'État partie à adopter les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits économiques, sociaux et culturels des femmes, y compris le droit à une rémunération égale pour un travail de valeur égale.*

Malheureusement, le Québec a accueilli fraîchement ce rapport<sup>45</sup>.

## **5.2 Fondement du revenu de citoyenneté dans le droit social**

Les Chartes des droits de la personne, comme la Charte canadienne et la Charte québécoise, ont été conçues pour jouer le rôle de norme des normes. Au-dessus des lois, il y a donc les droits de la personne inscrits dans les Chartes et intégrés dans les Constitutions. Une loi peut être déclarée inconstitutionnelle et elle peut être contestée à la lumière des Chartes. On réfère souvent à la Déclaration universelle de 1948 qui a été entérinée par l'Assemblée générale des Nations unies et qui est un engagement moral. C'est une sorte d'idéal à réaliser et en même temps un étalon de mesure pour les lois que les États vont créer. Le RC est un programme visant à réaliser les droits sociaux définis dans les Chartes.

Cette super norme est elle-même fondée sur l'idée qu'il existe des droits rattachés à la nature humaine avant toute convention politique ou juridique. Ces droits « naturels » peuvent servir d'étalon pour juger de la validité des lois. On décrit l'idéal moderne d'autonomie, de liberté, proclamé dans les Chartes comme les coordonnées d'une nature humaine. C'est une intuition solennellement proclamée. Par exemple, on fait l'hypothèse que l'homme préfère l'autonomie ; et, comme l'accord est très grand sur ce postulat, on décrète que la liberté est un droit naturel, un droit de la personne. C'est un accord des volontés sur des principes qui peuvent guider ensuite la création des lois.

---

<sup>45</sup> DELISLE, Norman « Politiques sociales du Québec, Louis Harel accueille fraîchement le rapport d'un comité de l'ONU », *Le Devoir*, 8 décembre 1998.

La science décrit la réalité, elle produit des énoncés sur ce qui est. Mais lorsque l'on parle du droit, on s'intéresse à ce qui « devrait être ». Le droit est appuyé par la force publique, il délimite les comportements autorisés, les coordonnées de la collaboration sociale. Certains placent la validité du droit dans son processus d'adoption. Une loi qui a suivi les étapes d'adoption, qui est votée par un gouvernement représentatif est valide. Les libéraux considèrent qu'une égalité formelle devant la loi suffit, nous pensons que les droits de la personne exigent une égalité de résultat face aux biens premiers et une égalité des chances réelle plutôt que simplement formelle. À part la loi, le système juridique, il existe d'autres systèmes normatifs qui prescrivent des comportements. Par exemple, la religion peut prescrire d'aimer son prochain comme soi-même et sanctionne à sa façon l'obéissance à ses prescriptions. Les mœurs, la morale sont aussi des systèmes prescriptifs. La force de l'État n'est pas utilisée pour faire appliquer les principes moraux, malgré que certaines cultures veulent imposer une religion d'État. Les ultra-libéraux veulent abolir les droits sociaux et les remettre au système de charité qui est justement un système normatif facultatif qui relève de la morale personnelle des bien nantis. Doit-on prendre ce risque? Ce glissement du droit social vers la charité est observable aux États-Unis.

Le débat sur l'existence des droits sociaux a cours depuis plus d'un siècle et demi. On voit immédiatement le problème; les droits-libertés tendent à limiter l'État pour laisser l'individu libre alors que les droits sociaux exigent que l'État ait des pouvoirs afin de redistribuer la richesse. Par exemple, les droits-libertés proclament le droit de propriété alors que les droits sociaux exigent la levée d'impôts, donc une limitation de la propriété privée. Le droit de propriété est surtout le droit des bien nantis, du capitalisme financier et industriel, tandis que les droits sociaux sont ceux des moins lotis. D'où la tentative d'anéantir les droits sociaux depuis la montée du néolibéralisme et la tentative de nous convaincre que le marché crée un ordre et que la charité seule respecte les droits-libertés.

Depuis plus d'un siècle, tous les débats sont marqués par cette ambiguïté des droits, et c'est encore le cas aujourd'hui. En général, les libéraux pensent que la protection de la liberté suffit pour créer l'ordre social alors que les socialistes pensent que l'État doit avoir

un rôle actif; ils ont tendance à dire que la vie sociale exige un certain sacrifice de la liberté. Que vaut le droit à la vie sans l'accès garanti aux biens premiers, aux soins de santé? L'instauration de l'assurance-santé universelle illustre un principe d'égalité réelle en fonction des besoins, une égalité dans l'usage qui tend à rendre les hommes plus égaux face à la maladie, à la loterie naturelle sans égard à leur fortune. La pension de vieillesse rend aussi les hommes plus égaux face à un facteur existentiel. Les libéraux radicaux veulent tout juste un État minimal qui garantit les libertés de base, en particulier le respect du droit de propriété et la liberté d'entreprendre. Les impôts destinés à la réalisation du droit social sont vus comme une privation de la liberté de disposer de ses biens. Les libéraux nous disent que les droits sociaux contiennent en germe la négation des droits-libertés.

Il ne faut pas laisser la question de l'accès aux biens premiers à l'égoïsme calculateur des relations d'affaires ni à la compassion des riches. On doit combattre cette tendance à laisser toutes les affaires humaines à l'économie. La vie digne implique la souveraineté personnelle sur un ensemble de biens premiers (nourriture, logement, vêtement, éducation, santé, etc.) Le libéralisme économique ne garantissait pas cet accès à tous. C'est pourquoi le droit social est apparu. On veut maintenant nous ramener au bon vieux temps du libéralisme pur et dur d'avant les droits sociaux. Non seulement les contingences existentielles et les effets pervers habituels du système socio-économique sont-ils encore présents, mais un nouveau problème de coexistence se pose: nous produisons plus que jamais avec de moins en moins de travail et nous persistons à définir le travail rémunéré comme le seul mode d'accès aux biens. Le temps est venu d'interroger cet écart entre les institutions et la réalité.

### **5.3 Jusqu'où aller dans l'égalité? L'égalité face aux biens premiers et l'égalité des chances**

Les inégalités sociales ont deux causes: les circonstances et les préférences. Les circonstances, ce sont les conditions qui nous échappent comme le fait de naître dans une famille bien ou mal lotie, de naître handicapé, de voir son emploi ou même son métier disparaître. Les inégalités qui découlent des circonstances sont imméritées. Intuitivement, nous sommes d'accord avec le fait que

l'État intervienne pour rendre les circonstances existentielles plus équitables. Par exemple, un handicapé a besoin de ressources supplémentaires pour jouir des mêmes droits que les autres.

Toutefois, nous sommes responsables de nos choix, de nos préférences. Si je choisis de travailler moins, ou de dépenser immédiatement plutôt que d'investir, je ne dois pas faire payer aux autres les conséquences de mes choix. Le RC découle d'une philosophie égalitariste qui veut éliminer les effets des circonstances : ceux de la loterie sociale qui brise l'égalité des chances et ceux de la loterie naturelle qui fait que certains ont besoin d'être appuyés pour bénéficier des mêmes droits que les autres.

La définition de l'égalité que nous retenons est l'égalité face aux biens premiers. Notre mode de collaboration sociale devrait être structuré de telle façon qu'il respecte les libertés de base et les droits sociaux. Ainsi, l'obtention d'un plus grand bien pour certains ne peut être justifié par la perte de droits fondamentaux chez les autres. (Rappelons que nous ne considérons pas l'accès illimité à la propriété privée comme un droit fondamental.) Donc, le RC n'est pas l'application d'une utopie égalitaire qui risquerait de réduire à la fois la part des bien nantis et des défavorisés. Il ne s'agit pas non plus d'une position fondée sur l'envie qui voudrait enlever aux autres ce qu'on n'a pas pour soi-même.

Le RC se garde bien de définir pour autrui la vie bonne ou d'imposer une définition du bonheur. Bien que l'accès garanti aux biens premiers, en bannissant l'inquiétude, est un moyen du bonheur et un moyen d'élargir la gamme de choix possibles. Il ne s'agit pas d'uniformiser les individus : les individus pourront se distinguer comme ils le veulent par leur définition du bien, par leurs projets de vie, par leur travail, par leur instruction, par leur richesse même : mais pas par la présence ou l'absence des biens premiers, car le respect de l'humanité présente dans chaque individu et l'égalité des chances impliquent cet accès pour tous. Certains affirment que la garanti d'un revenu de base rendrait l'existence vaine ; au contraire, cette assurance multiplierait les choix. On travaillera, on s'investira dans le communautaire, l'important est d'avoir le moyen d'un choix véritable et d'avoir accès aux postes qu'ouvre notre mode de collaboration sociale. Mais il est évident que l'assurance des biens premiers change ce qu'on attend de l'existence.

L'égalité des chances suppose que ceux qui veulent améliorer leur sort puissent le faire par un accès authentique à l'éducation et aux postes. Cela ne se réalise pas seulement avec l'éducation gratuite, la non discrimination dans l'emploi ou l'accès égal aux soins de santé. On sait très bien que ceux qui n'ont pas suffisamment des biens premiers ne peuvent profiter également des biens publics comme l'éducation et que la santé ne se limite pas à l'accès égal aux hôpitaux. Jamais les libertés fondamentales et l'égalité des chances ne doivent être sacrifiées à l'efficacité, ce que fait malheureusement le Québec actuellement en épousant l'idéologie économiste. Nous parlons des biens premiers utiles au rôle de citoyen, car l'équité consiste aussi dans la possibilité d'exercer un pouvoir social et politique ce qui constitue la meilleure garantie de la réduction des inégalités futures.

Le système de collaboration sociale doit développer tous les talents et il est entendu que le résultat final n'est pas l'égalité absolue. Les inégalités légitimes sont celles qui ne réduisent pas l'égalité des chances, car en absence d'égalité des chances, toutes les inégalités apparaissent injustes; c'est pourquoi le principe de l'égalité de chances est inviolable. Sans le système de collaboration sociale, nous ne pourrions réaliser qu'une infime partie de nos potentiels. Chacun peut réaliser une excellence parce qu'il peut compter sur les autres pour le libérer du reste.

Avec l'adoption du RC, celle ou celui qui subirait une exclusion à cause des risques sociaux de notre mode de collaboration, qui perdrait son emploi en cours d'année, n'aurait pas à s'expliquer; elle ou il recevrait déjà son RC sans condition. Celle ou celui qui veut se recycler, qui doit se consacrer à un enfant en bas âge, qui veut fonder ou travailler dans un organisme communautaire ou être bénévole, l'accidenté ou le malade qui ne peut plus travailler, celle ou celui dont le métier disparaît dans les méandres du progrès technologique, de la mondialisation ou de la fusion des compagnies, celle ou celui que le dieu-marché rejette, qui prend sa retraite, etc., tous ceux-là ne seraient plus plongés dans un monde incertain face aux biens premiers qui seraient désormais assurés sans condition, sans démarche. C'est une nouvelle coordonnée vers un mode de collaboration sociale moins risqué, plus centré sur la valeur de l'existence humaine en soi, plus respectueux des principes qui ont fondé le droit social.

## 5.4 Le revenu de citoyenneté et la vision pluraliste de la vie en société

L'ultralibéralisme qui marque des points au Québec affirme que l'État doit se borner à faire respecter les lois qui facilitent aux individus la poursuite de leur conception personnelle du bien. C'est l'égalité formelle devant la loi, une égalité formelle devant le droit de propriété qui peut conduire au dénuement de certains face à l'opulence des autres. L'éthique libérale se contente du fait que les lois soient les mêmes pour tous. Si la loi est la même pour tous, notamment si le droit de propriété est le même pour tous, y aurait-il 60% de pauvres, la société sera qualifiée de juste. Le type d'égalité devant les biens premiers que préconise le RC est vu par les libéraux radicaux comme une atteinte à la liberté, car il exige de définir d'avance un résultat, donc une certaine forme de redistribution.

L'État moderne neutre, « non perfectionniste » devrait se limiter à créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse poursuivre sa conception privée du bien. Autrement, l'État risque d'universaliser des définitions controversées du bien et violer le principe d'égal respect des personnes. La rencontre des intérêts personnels exprimés par le marché crée la civilisation. L'État doit se contenter de protéger le marché comme procédure et les individus apportent, par leurs choix, un sens au monde. Les Américains ont acheté 225 millions d'armes sur le marché libre ; ils affirment ainsi que le port d'arme a un sens dans leur société. Coexister, au sens de l'individualisme libéral, c'est s'utiliser réciproquement dans la poursuite d'un intérêt personnel.

Les ultra-libéraux affirment que nous vivons à une époque où l'on croit de moins en moins en l'existence de valeurs universelles. Cela devient un prétexte à la minimisation de l'État. Les pseudo-hommes d'États deviennent alors craintifs et interviennent de moins en moins en matière de droit social de peur de s'aliéner une partie de l'électorat. Les juges non élus de la Cour suprême prennent alors la place des législateurs pour décréter le droit. Le juge en chef de la Cour suprême a dénoncé lui-même la frilosité du gouvernement.

Là où le citoyen ne perçoit plus son rapport à autrui que sous l'angle des droits individuels, la solidarité sociale se désagrège.

*«L'individualisme de la société libérale mine ses propres bases : elle ne peut honorer de manière durable les principes de justice. Pour ce faire, l'État doit assurer une tâche que le principe de neutralité lui interdit d'exercer : inculquer à ses citoyens une conception du bien de la communauté susceptible d'engendrer chez eux un sens de la solidarité sociale et du patriotisme<sup>46</sup>.»*

## **6. Réponse à quelques objections**

### **6.1 L'étiollement de la responsabilité des pauvres**

Il est parfois difficile de distinguer les effets des circonstances et des préférences. Dans nos conférences, des objections viennent du fait que certains imputent en bloc la pauvreté à l'effet de choix délibérés. La pauvreté est la sanction de la décision libre de ne pas travailler, de refuser de s'instruire, etc. Il faut dire que c'est un préjugé cultivé par ceux qui en vivent comme la radio à sensation et les petits journaux jaunes. Il y a deux siècles, les vieux libéraux disaient que la faim devait cingler les pauvres pour les mettre à l'ouvrage. Aujourd'hui les économistes ultra-libéraux ont pris la relève dans la diffamation des pauvres. Voici la forme que prend le préjugé contre les pauvres chez Jean-Luc Migué pourfendeur de la Révolution tranquille : *«La pensée reçue chez nous postule encore que les clients de l'État providence sont victimes de forces contre lesquelles ils ne peuvent rien. (...) Cette pratique leur a retiré la confiance et la détermination nécessaires à leur extraction du cycle de la pauvreté, à prendre l'école au sérieux, à accepter avec ardeur des jobs du bas de l'échelle (...) La victimisation les convainc plutôt que leur lot est la drogue, le crime et la dépendance. De transmettre le message qu'il n'y a rien de mal à multiplier les enfants qu'on ne peut supporter hors mariage a suscité la prolifération de familles monoparentales dysfonctionnelles qui perpétuent l'échec de génération en génération<sup>47</sup>.»*

Quand les programmes sociaux seront abolis, les pauvres imploreront pour la faveur de l'emploi. Les ultra-libéraux nous

---

46 TAYLOR, Charles, *La liberté des Modernes*, PUF, 1997.

47 Migué, *op. cit.*, p. 118.

disent que les pauvres seraient pauvres par préférence, ils seraient libres de ne pas l'être; préférence pour la fainéantise, pour la dépendance, pour l'ignorance, tout cela généré par l'interventionnisme étatique, selon Migué. Donc, les pauvres sont responsables de leur sort. Ici Migué, pressé de démolir l'intervention étatique, dit que celle-ci laisse croire aux pauvres qu'ils sont victimes de « *forces contre lesquelles ils ne peuvent rien* ». C'est une des formes des lamentations sur l'étiologie de la responsabilité des pauvres. Migué nie toutefois les responsabilités sociales des entreprises créées par le régime du libéralisme pur et dur. « *Ce qu'ils proposent, c'est que l'entreprise sacrifie sa finalité propre qui est de maximiser les profits, c'est-à-dire créer de la richesse pour ses mandants, les actionnaires, au profit de finalités fumeuses*<sup>48</sup>... »

Donc, l'entreprise congédiée par nécessité étant donné la concurrence; elle n'est pas imputable: le travailleur congédié, lui, devrait être imputable de sa pauvreté...même quand les causes sont externes à lui et c'est presque toujours le cas. Seule l'intervention de l'État lui laisserait croire que sa situation est inévitable... Migué laisse entendre que l'élimination de l'intervention étatique supprimerait la pauvreté. Le pauvre n'est pas déterminé à être pauvre, mais cela ne veut pas dire qu'il est libre de ne pas l'être. Quand Migué parle de « *accepter avec ardeur des jobs du bas de l'échelle* », il est plus transparent sur le désir réel des ultra-libéraux. L'intervention de l'État empêche la prolifération du « *cheap labor* », d'une sorte d'esclavage... voilà le défaut de l'État. Il déplore que les pauvres ne soient plus motivés à travailler pour des pinottes...un autre effet de l'intervention de l'État et de l'humanisme de la Révolution tranquille.

La cause de la pauvreté est le chômage, mais personne n'est responsable du chômage, c'est pourquoi nous disions plus haut que le mal social appelle une mutualisation, une justice sociale; c'est une conséquence de notre mode de collaboration sociale qui appelle une réparation sociale. Il est facile de dire que les pauvres devraient se mettre à l'informatique et au multimédias. Le RC leur permettra de se perfectionner en continuant à manger. La motivation n'est pas l'apanage des bien lotis.

---

48 Idem, p. 178.

## 6.2 La désincitation au travail

Personne n'aime rester longtemps inactif. Bien des retraités s'empressent de faire du bénévolat ou des activités utiles; cela répond au besoin naturel de donner un sens à l'activité humaine. Le RC ne serait certainement pas un désincitatif pour les emplois intéressants, gratifiants. Ce sont les programmes actuels qui découragent les chômeurs. Si un bénéficiaire de l'aide sociale gagne plus qu'un certain minimum (jusqu'à 222 \$ par mois pour une personne au Québec), la somme lui est soustraite de sa prestation, ce qui équivaut à un impôt marginal de 100% pour tout montant gagné au-delà du seuil minimum<sup>49</sup>. Certains argumentent qu'instaurer le RC équivaut à renoncer au droit au travail pour tous. Rappelons que l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame : « *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.* » Mais un droit n'a aucune valeur si la force publique ne le fait pas appliquer. Or, les États se retirent du processus de création d'emplois. Les compagnies privées n'offrent de l'emploi que comme moyen d'une fin : le profit des actionnaires. Personne ne peut s'adresser à un autre individu ou à une compagnie pour faire respecter son droit au travail et l'État ne le fait pas non plus. Il vaudrait peut-être mieux cesser de parler de droit au travail. Voici ce qu'en dit François Blais :

*Cependant, si l'on tient à tout prix à situer le débat sur le plan des droits, alors il est vrai que l'on devrait toujours, allocation universelle ou non, préférer le droit au revenu sur le droit au travail. Plusieurs raisons peuvent être invoquées mais la plus déterminante reste que « le droit au travail » est un concept ambigu et juridiquement vide. Il n'a jamais été appliqué dans aucune société<sup>50</sup>.*

La philosophie du travail pour tous n'a pas les moyens pratiques de sa prétention.

---

49 BLAIS, François, « L'allocation universelle » *Relations*, octobre 1997, p. 241.

50 BLAIS, François, « L'allocation universelle et la réconciliation de l'efficacité et de l'équité », *Cahier d'épistémologie n° 9901*, UQAM, Département de philosophie, 1999, p. 39.

**On dit aussi que le RC conduirait à l'exclusion et à l'assistance et qu'il favoriserait la fainéantise. Selon Jean-Marc Ferry :**

*Non seulement l'allocation universelle ne désinciterait, en général ou en moyenne, qu'aux formes d'activités jugées socialement rébarbatives, mais encore elle ne pourrait, à la différence d'autres prestations de l'État social, figer une situation d'assistance ou d'indemnisation sous les considérations d'un calcul comparatif d'avantages-coûts. Tout au plus pourrait-elle atténuer l'urgence – et c'est un bienfait –, l'urgence qui porterait les exclus à accepter un emploi à n'importe quelles conditions, ou presque. Ce que les syndicats n'ont su faire de façon convaincante, dans de nombreux pays : assurer durablement aux salariés une force de négociation sur le contrat de travail, l'Allocation universelle le ferait d'une façon structurelle, institutionnelle, automatique, en situant le travailleur potentiel en position toujours à peu près convenable de négociation avec son employeur potentiel<sup>51</sup>.*

L'argument de la désincitation au travail est réfuté par le fait que le revenu de travail peut se cumuler au RC. On a beau répéter sur tous les tons que les revenus de travail pourront s'ajouter au RC, qu'il ne sera donc pas dissuasif et que le désir de se réaliser dans un travail utile n'est pas l'apanage des riches... Contrairement à l'aide sociale actuelle, personne n'aura intérêt à demeurer inactif afin de le recevoir. La promesse d'un revenu supplémentaire n'est pas annihilée par le RC. Toutefois, le travailleur pourra mieux résister à l'exploitation éhontée, refuser un travail dangereux, rébarbatif, épuisant, monotone qui dégrade la sensibilité humaine.

On dit qu'un homme est libre lorsqu'il peut choisir de faire ou de ne pas faire une chose. Le RC confère une force de négociation aux travailleurs. C'est cela qui peine les ultra-libéraux, le RC change le rapport de force entre les classes. Accepter n'importe quoi pour ne pas crever de faim, c'est agir sous la menace. Autrement dit, les moins lotis travailleront pour d'autres raisons que la menace de manque de biens premiers. Qu'est-ce qu'il y a

---

51 FERRY, Jean-Marc, *L'Allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté*, Cerf, 1995, p. 97.

de mal là-dedans? Ils trouveront d'autres motifs d'action, les mêmes que les biens lotis, le désir de réaliser quelque chose ou d'acquérir encore plus d'autonomie ou d'accumuler un pécule. Pourquoi devrait-on regretter qu'un certain nombre de personnes se soustraient à une menace par le RC? La grande majorité de ceux qui sont moins lotis ne le sont pas par choix.

### **6.3 Le revenu de citoyenneté ne va-t-il pas à contre-courant des privatisations et du retrait de l'État ?**

Dans le domaine économique, les ultra-libéraux affirment que l'humanité a accouché à travers les siècles du droit de propriété privée; aliéner ce droit pour effectuer quelque redistribution que ce soit est une construction volontaire, un coup d'État de la raison planificatrice et constructiviste contre la sagesse accumulée dans la tradition disent-ils. De plus c'est un vol, car ceux qui ont acquis des richesses en respectant le droit de propriété ne doivent rien à personne. Des ultra-libéraux, comme Jean-Luc Migué, argumentent que la redistribution aux moins nantis équivaut à traiter les bien lotis non pas en fin mais en moyen des « perdants »: « *Le droit de propriété est le seul fondement non seulement de la richesse, mais de la justice*<sup>52</sup> ». Collectivement, nous n'avons jamais accepté un contrat social qui subordonne le droit à la vie, le droit aux biens premiers des uns à l'absolu du droit de propriété des autres ou à la croissance devenue fin en soi. Il y a lieu de se demander à qui ce diffamateur de la Révolution tranquille emprunte sa hiérarchie des droits: au néolibéralisme américain sans doute.

Justement notre société, notre mode de collaboration sociale, notre formule de coexistence ne se sont pas échafaudés sur l'absolutisation du droit de propriété privée. Notre société observe une hiérarchie des droits dans laquelle le droit à l'égale dignité, l'égalité des chances, c'est-à-dire le droit à la réalisation de soi, le droit aux biens premiers obtient préséance sur le droit absolu de propriété. Les ultra-libéraux fondent la propriété privée sur la propriété de soi, la propriété de ce que nous créons par nos talents: justement,

---

52 MIGUÉ, Jean-Luc, *Étatisme et déclin du Québec, bilan de la révolution tranquille*, Les Éditions Varia, 1998, p. 205 et suiv.

cette ultime propriété de soi exige l'égalité des chances afin de ne pas laisser en friche ses propres talents, ses propres potentiels. Nous avons décrété dans nos Chartes qu'il y a des droits inviolables, il y a des valeurs et des droits supérieurs à la liberté de s'enrichir et de disposer sans réserve de ses biens. Quand les bien lotis ou les compagnies affirment que les impôts confisquent leur propriété privée, ils invoquent un droit absolu à la propriété qui n'existe pas.

On nous dit parfois que l'État n'en peut plus, qu'il faut compter sur la « société civile », sur l'organisation de la charité. Les pauvres qu'on aime, ce sont les joyeux pauvres des contes de fées de notre enfance qui s'offrent aujourd'hui en pâture au voyeurisme des caméras de Radio-Canada et de sa guignolée. La seule fonction de la charité est de permettre aux mieux lotis de se constituer une bonne conscience à rabais tout en demandant la réduction des impôts nécessaires à la réalisation du droit social. Les journalistes se font auto-pleurer devant cette « pièce d'humanisme » annuelle. Mais on invite à chaque semaine des néolibéraux comme Alain Dubuc qui peuvent afficher leurs dogmes anti-étatistes à volonté et sans riposte. Récemment on projetait une émission intitulée « Sur les traces de la Révolution tranquille » dans laquelle Jean-Luc Migué et le sénateur Roch Bolduc ont pu décrire sans aucune rétorque l'intervention étatique comme un vol, un « *transfert d'argent des gagnants aux perdants* »<sup>53</sup> et comme la source d'une prétendue décadence du Québec. Toutes les contestations de la fiscalité peuvent s'y faire de façon complètement acritique. Les économistes de banque, les comptables comme Cyrenne y sont des invités permanents qui y rejouent inlassablement la même cassette. Un journaliste présentait le torchon du Fraser Institute qui nous déclare « libérés fiscalement » un mois plus tard qu'aux États-Unis. A-t-il parlé des coûts privés, comme ceux de l'assurance-santé que 40 millions d'Américains ne peuvent se payer? Jamais de la vie, trop compliqué, on se contente du rôle de porte-micro. Plutôt que d'organiser des guignolées, les journalistes devraient faire décentement leur travail, cesser d'être complaisants et interroger la montée de l'ultralibéralisme: ils combattraient ainsi la pauvreté par le droit

---

53 Bolduc tenait librement le même discours que dans sa préface du livre de Migué, *op. cit.*, p. 13. Il nous conseille même de lire Hayek, « *Le mirage de la justice sociale* ».

plutôt que par la crue momentanée de moralité des bien lotis dans le temps de Noël.

#### 6.4 Le manque de richesses ou de partage ?

Bernard Landry prétend que ce sont les agences de crédit et les prêteurs qui dictent la politique fiscale et budgétaire du gouvernement<sup>54</sup>. Il y a beaucoup de fonds au Québec : selon le regretté Rosaire Morin, les Québécois investissent plus de 200 milliards \$ dans des caisses de retraite qui placent hors Québec près de 80 % des épargnes qu'elles administrent. En Norvège, aucun placement à l'étranger ; en Italie, 1 % ; en Espagne, 3 % ; en Allemagne, 5 % ; en France, 6 % ; aux États-Unis 10 % ; au Canada, 18 %, etc. ; au Québec, la déportation frôle les 80 %<sup>55</sup>. La retraite des Québécois dépend de la prospérité d'entreprises hors Québec auxquelles nous livrons nos fonds. En même temps nous quêtions des fonds à New York qui nous impose ses exigences. Au nom de la libre circulation des capitaux, on nous fait chanter surtout lorsque l'on parle de notre indépendance.

Le capital a réduit la part du travail dans les richesses en rendant l'emploi précaire, temporaire, sur appel, sans les bénéfices sociaux qui lui étaient traditionnellement rattachés. Le capital a aussi réussi à transférer aux travailleurs les risques liés à la désuétude des savoirs. La bourgeoisie financière n'administre pas elle-même. L'alliance capitalisme financier et cadres est consacrée par la rémunération des cadres en options d'achat d'actions. De 1991 à 1995, IBM réduit ses frais salariaux d'un tiers en congédiant 122 000 personnes : des primes de 5,8 millions de dollars par tête ont été versées aux cadres chargés de congédier. AT&T, après avoir réalisé des profits records (9 milliards \$ depuis 1994) annonce 40 000 congédiements, la valeur de la société monte de 6 milliards \$ en 48 heures. Un des administrateurs, M. Allen, encaisse instantanément 5 millions \$ sur ses options d'achat d'actions. La compagnie 3M annonce 5 000 licenciements ; le cours de son action bondit de 2,62 \$, la valeur de la société augmente instantanément de plus de 1 milliard \$. Chase Manhattan Bank et Chemical Bank fusionnent

---

54 *Journal de Montréal*, « Les prêteurs », 29 octobre 1997.

55 *L'Action nationale* : *Le Bulletin du lundi*, numéro III, le 8 février 1999.  
Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

en 1995, elles licencient 16% du personnel et la valeur de l'action bondit de 11%. Le groupe alimentaire américain Con-Agra annonce la liquidation de 6 500 emplois : la valeur de ses actions augmente de 500 millions \$ en vingt-quatre heures<sup>56</sup>.

L'indice boursier torontois, le Toronto Stock Exchange, a augmenté de 75% de 1995 à 1998. Le Dow Jones a progressé de 233% depuis le début de la décennie. Il était de 6 000 points en octobre 1996; il a atteint 11 200 points en septembre 1999, une hausse de 87% en trois ans. Le capital des compagnies canadiennes a obtenu un rendement de 16,2% en 1997; celui des compagnies américaines s'est élevé à 27,7%. Selon la revue *Fortune*, les 500 plus grosses multinationales ont augmenté leur profit de 25% en 1997. Pendant ce temps, de 1983 à 1997, les gains hebdomadaires des travailleurs salariés québécois ont chuté de 595 \$ à 566 \$ en termes réels<sup>57</sup>. Nos pratiques sociales augmentent la redistribution de la richesse en faveur du capital et diminuent la part échéant au travail. Or, le plus grand nombre n'a que son travail... Le capital rend l'emploi précaire, car il échappe aux responsabilités des droits et des cotisations sociales liées au travail salarié (cotisations d'assurance-emploi, de régime de rentes, d'assurance accident, du régime d'assurance-santé, etc.)

Est-il possible de ne pas être troublé par les chiffres de concentration des richesses depuis la montée du néolibéralisme? Aux États-Unis, les 10% des ménages les mieux nantis détiennent directement 86% des actifs financiers nets et 70% du revenu national. Au Canada, ce sont les 10% qui détiennent 70% des actifs financiers du genre actions et obligations et l'aristocratie canadienne des 1% qui en détiennent 40% qui nous imposent leur ordre du jour.

George Soros, le milliardaire de la spéculation, affirme que la mondialisation a créé une néo-féodalité, un rapport de forces favorable au capital et que les États mis en compétition doivent abolir les programmes sociaux.

*La compétition mondiale n'a pris son élan qu'à une date récente – je dirais vers 1980 – et n'a pas donné sa pleine*

---

56 PÉTRAS, James, CAVALUZZI, Todd, «Wall Street fait la guerre aux salaires», *Manière de Voir*, no. 31, Août 1996

57 LANGLOIS, Simon, *Québec 1999*, Fides-Le Devoir, p. 43.

mesure. Chaque pays se trouve contraint de devenir plus compétitif et de nombreux programmes de protection sociale instaurés en d'autres circonstances ne peuvent plus être maintenus. Le processus de leur démantèlement n'est pas achevé. Ceux qui ont pris les devants – la Grande-Bretagne et les États-Unis – récoltent maintenant les avantages pendant que les retardataires supportent un chômage élevé<sup>58</sup>.

On exige l'abolition des programmes sociaux alors que les contingences qui frappent un individu ont leur origine dans un réseau de causalités qui s'étend au-delà de la responsabilité de chacun. Demeurer dans un schéma où la responsabilité individuelle prévaut, implique de se rabattre sur la morale privée et compter sur la charité pour pallier les défauts de l'organisation sociale du travail. Ewald, dans son étude des principes de l'État solidaire, l'a bien exprimé : « *L'expérience du mal social disqualifie les problèmes posés par le solipsisme libéral : je me découvre sous la dépendance d'autrui, indissolublement lié à l'autre, à tous les autres. La même raison qui me fait découvrir ma nécessaire dépendance à l'égard d'autrui me conduit à conclure que mon propre salut dépend de celui des autres*<sup>59</sup>. » Le RC est une forme de cette solidarité lucide.

## **6.5 Donner un revenu à quelqu'un sans qu'il travaille n'est-il pas une confirmation de son inutilité ?**

Donner un montant sans exiger quoi que ce soit en échange, ni travail, ni recherche, n'est-ce pas dire aux bénéficiaires « la société n'attend plus rien de vous », le don sans possibilité de pouvoir rendre n'écrase-t-il pas le bénéficiaire<sup>60</sup> ? Le RC est remis sans condition et il remplace les programmes conditionnels. Il est remis à tous, donc personne n'est stigmatisé par un quelconque don et il favorise la réinsertion même si c'est hors des circuits de la grande production capitaliste. Ce n'est pas une charité, car c'est un

---

58 SOROS, George, *La crise du capitalisme mondial, L'intégrisme des marchés*, Plon, 1998, p. 228.

59 EWALD, Fr., *L'État providence*, Grasset, pp. 360-361.

60 CAILLÉ, Alain, « Vers un revenu minimum inconditionnel? », *Revue du MAUSS*, no 7, premier semestre 1996, p. 7.

revenu rattaché à la citoyenneté, il relève plutôt d'un choix quant à la forme de la coopération sociale. Il n'est pas nécessaire d'aller travailler pour Bombardier en échange d'un salaire pour avoir une utilité sociale. Dans ces conditions, les femmes ou les hommes qui restent à la maison pour s'occuper des enfants, les bénévoles n'auraient pas d'utilité sociale? Les gens comme Soros qui font des milliards dans la spéculation angoissent-ils en se demandant si leur fortune correspond à une utilité sociale? D'ailleurs le circuit de la grande production rejette les travailleurs par milliers. À l'urgence des hôpitaux, demande-t-on aux malades s'ils travaillent avant de leur dispenser des soins? Alors pourquoi l'exigerait-on pour accéder aux autres biens premiers tout aussi fondamentaux?

Selon André Gorz : *« Jamais l'idéologie du travail-valeur n'a été affichée, proclamée, ressassée aussi effrontément et jamais la domination du capital, de l'entreprise sur les conditions et les prix du travail n'a été aussi indiscutée. Jamais la fonction « irremplaçable », « indispensable », du travail en tant que source de « lien social », de « cohésion sociale », « d'intégration », de « socialisation », « d'identité personnelle », de sens n'a été invoquée aussi obsessionnellement que depuis qu'il ne peut remplir aucune de ces fonctions. »* Les invocations de la valeur morale du travail visent à conforter *« la stratégie de pouvoir du capital qui – pour pouvoir « flexibiliser », précariser, individualiser, sélectionner, accroître la productivité et les profits, réduire les rémunérations et les effectifs – a besoin de cela précisément que lui offrent les chantres de la centralité du travail-emploi et de ses irremplaçables fonctions sociales : que tous continuent de désirer « impérieusement » ce que les entreprises n'accorderont qu'à quelques-uns, et que la compétition de tous contre tous sur le marché de l'emploi fasse baisser les prétentions et augmente la soumission zélée des rares « privilégiés » auxquels l'entreprise permettra de la servir<sup>61</sup>. »*

## 6.6 Le Québec ne peut faire autrement que d'imiter les États-Unis et l'Ontario

Le Québec est sommé d'imiter les États-Unis et l'Ontario, qui dérèglementent, défiscalisent, privatisent et qui coupent dans les

---

61 GORZ, Alain, *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée, 1997, p. 98-99

programmes sociaux... L'imitation a l'avantage d'être économe intellectuellement: il suffit de s'informer de ce que ceux qui nous entourent font et de se dire que s'ils le font, ce doit être la chose à faire. Les sardines du banc tournent à droite et miroitent toutes ensemble. « *Il faut s'adapter, c'est une nécessité*, lance Bouchard en ouvrant le Sommet<sup>62</sup>. Le gouvernement Harris imite le néolibéralisme à la Reagan, le Québec imitera l'Ontario. On ne parle guère de la Suède social-démocrate, pays parmi les plus « taxés », qui connaît un des plus hauts taux de croissance des pays avancés avec un PIB infiniment mieux distribué.

Aux États-Unis, une minuscule élite de moins de 0,5 % de la population détient 37,4 % de la totalité des actions et obligations des entreprises et 56,2 % de la totalité des moyens de production privés<sup>63</sup>. Le chômage comptabilisé ne révèle pas que le travail salarié dégénère en temps partiel, en travail précaire, en faux travail autonome. On dénombre 20 millions de *working poors*. Cela devient un *habitus* social: cette situation contingente apparaît comme nécessaire. Ce désordre devient le nouvel ordre. Le marché fait ressortir les meilleurs: les pauvres sont ceux qui n'ont rien à échanger. Chacun est à sa place. Les nouvelles générations trouveront normal de ne pas avoir de sécurité et d'enrichir à outrance une minorité, comme les paysans trouvaient normal d'être dominés par une poignée d'aristocrates. Les classes possédantes et leurs représentants leur martèlent la cervelle du précepte voulant que le marché crée un ordre et que la redistribution étatique crée un désordre. Les rapports de force deviennent des rapports légitimes de subordination. On plaque des valeurs sur la précarité comme Napoléon plaquait des légions d'honneur aux mineurs survivants de coup de grisou pour qu'ils acceptent le danger comme des soldats sans discuter de sécurité avec les bourgeois.

L'État et les syndicats étaient en mesure d'imposer un compromis entre le capital et le travail. Depuis la vague des fusions et l'essor de multinationales, les compagnies imposent leur ordre du jour. Les droits sociaux sont en train d'être indexés aux paramètres du laisser-faire économique. En Angleterre, le virage néolibéral en cours depuis 20 ans a fait tripler le nombre de pauvres vivant avec

---

62 *Le Devoir*, 30 octobre 1996.

63 RIFKIN, Jeremy, *La fin du travail*, Boréal, p. 238

moins de la moitié du revenu national moyen pour atteindre 12 millions de personnes, et cela malgré un taux de chômage comptabilisé de 6,3%. Les hauts revenus ont doublé au cours de la même période. En 1999, au Royaume-Uni, 30% des enfants – soit 4 millions – vivent dans la pauvreté (contre 12% en France). Près de 2 millions travaillent, dont un demi million ont moins de treize ans, âge légal pour être embauchés. Les salaires sont insignifiants. Plus de 10 000 enfants seraient prostitués<sup>64</sup>. Vive la révolution néolibérale! Considérons la réforme de l'aide sociale aux États-Unis. Le nombre de personnes touchant des bons alimentaires est passé de 28 millions à 19 millions au cours des quatre dernières années. Vingt millions de personnes ne peuvent sortir de la pauvreté malgré leur travail. La chasse aux aliments, la course aux organismes charitables est ouverte. «*Une étude de Second Harvest, le réseau privé de secours le plus grand des États-Unis, indique que 40% des 21 millions d'usagers ayant utilisé ses services en 1997 provenaient d'un foyer ou au moins une personne travaillait.*»<sup>65</sup> On se gargarise d'un taux de chômage comptabilisé de 4%: que signifie le droit au travail s'il ne permet plus de sortir de la pauvreté?

Il faudrait être d'une naïveté sociologique coupable pour ne pas constater le rapport de forces qui s'établit ici pour nous imposer ce modèle. Il n'y a pas une seule chambre de commerce qui ne réclame des réductions d'impôts en se comparant au système américain. Évidemment, les comparaisons sont boiteuses, car on compare la fiscalité québécoise à la fiscalité américaine sans mentionner le coût des services que les Américains doivent payer aux compagnies privées. Par exemple, quelque 500 \$ versés mensuellement à des *Health maintenance organizations* privées (HMO) pour l'assurance-santé pour une couverture d'ailleurs très partielle que les gens découvrent avec stupéfaction quand ils tombent malades. La classe moyenne américaine nous envie notre système public tandis qu'ici, on s'acharne à le démolir pour arriver deux mois plus vite au déficit zéro, et cela pour faire plaisir aux affairistes, aux spéculateurs et aux prêteurs.

---

64 MANGENOT, Marc, «Précarité, chômage, misère. Lectures dissonantes des nouvelles pauvretés», *Le Monde Diplomatique*, septembre 1999, p. 4.

65 TAILLEFER, Guy, «Pauvre avec emploi», *Le Devoir*, 14 juillet 1999.

C'est le triomphe des soupes populaires dans le pays le plus riche du monde, c'est la montée des humiliations. Les groupes conservateurs qui sont à la source des coupures de l'aide sociale et qui recourent d'ailleurs le groupe des riches, nourrissent le sentiment anti-*welfare* afin d'humilier les pauvres. Le candidat républicain à la présidence, George W. Bush, après s'être gargarisé du fait que les Américains sont allés sur la Lune il y a trente ans, annonçait comment son programme finirait de remplacer le droit social par la charité. Il désire augmenter le rôle des Églises et des organismes de charité, alors que 40 millions d'Américains vivent sous le seuil de pauvreté. Une guerre civile est en cours aux États-Unis, le nombre de prisonniers vogue vers les deux millions et une dizaine de millions ont des statuts de libérés sur parole ou en probation. C'est ce modèle que l'on voudrait nous imposer au Québec, le modèle de la montée de l'humiliation. Nous voyons justement le RC comme un perfectionnement, une ratification des droits sociaux et un droit au développement de la personne enfin reconnu à l'échelle du Québec. Il nous délivrerait des improvisations et des effets pervers de l'ordre du marché.

Il est bien certain que si on s'engage d'avance à un résultat comme l'égalité face aux biens premiers, il faudra répartir des richesses. Certains peuvent voir cela comme une atteinte à la liberté; ils préfèrent que la société découle spontanément des actions individuelles. Mais peut-on se déclarer en faveur de la liberté si on opte pour un système qui récuse la liberté réelle à une bonne partie de la population? Peut-on se déclarer en faveur d'une notion d'égalité qui concentre incroyablement les richesses pendant que le cortège des démunis s'allonge? Une telle société n'est pas viable. C'est vrai, le RC implique une conception du bien socialement planifiée et reconnue. Mais accepter la propriété privée illimitée sans répartition, c'est accepter les règles du jeu d'une clique de privilégiés.

*Nos sociétés libérales modernes, définies comme la rencontre d'égoïsmes, subissent une crise de légitimité, car là où chacun ne perçoit son rapport à l'autre que sous l'angle de l'avantage qu'il peut en tirer, le lien social ne peut manquer de se défaire*<sup>66</sup>.

---

66 BERTEN, André et al. *Libéraux et communautariens*, PUF, 1997, p. 244.

## 7. Conclusion : le Québec doit cesser d'imiter et explorer des idées nouvelles

Le protecteur du citoyen faisait une mise en garde : « Et comme la compétitivité et la technologie, telles que pratiquées ou utilisées, semblent incapables d'accroître la richesse de la majorité de la population, nous nous dirigeons vers un véritable cul-de-sac non seulement à l'échelle nationale mais à l'échelle planétaire. Il est temps de mettre de l'avant une nouvelle responsabilisation de l'État. Il est temps de concilier l'efficacité économique et la dignité de la personne<sup>67</sup>. » Mais au Québec, ce sont les affairistes qui contrôlent les médias et ils varloperont les cervelles quotidiennement.

Il faut bien constater le progrès du libéralisme radical dans les dernières décennies : c'est le triomphe des droits-libertés aux dépens des droits sociaux. Même chez les jeunes : les membres de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec déclaraient en août 1999 : « *Le Québec est d'abord et avant tout 7 millions d'individus et non une collectivité de 7 millions.* » Cela nous informe sur le contenu de la *compassion* qui sera le cheval de bataille du Parti libéral. Il faut objecter une réponse politique à la réduction économe sur laquelle on veut fonder l'être-ensemble. Le projet de RC apparaît à contrecourant, nous en sommes conscients. Mais nous sommes aussi conscients qu'il se réalisera un jour ou l'autre. Le droit social sur lequel il se fonde n'est pas une mode intellectuelle, il correspond à des changements structuraux de la société, il résulte d'une expérience juridique face aux nouveaux risques sociaux.

Baignés dans l'ambiance néolibérale, certains se prennent de révisionnisme aigu et accusent la Révolution tranquille. Jean-Luc Migué réduit ce que nous appelons le lien social à une série de collusions<sup>68</sup>. Dans sa perspective, l'État n'est qu'un *marché politique* (maximisation du profit électoral) qui redistribue de l'argent légalement gagné aux groupes de pression organisés pour universaliser une définition controversée du bien : ainsi en est-il des agriculteurs, des femmes, des Noirs, des pauvres, des handicapés, des victimes du sida... et aussi des syndicats qui bénéficient de

---

67 JACOBY Daniel, *Le protecteur du citoyen*, Éditions Trois-Pistoles, p. 179

68 MIGUÉ, Jean-Luc, *Étatisme et déclin du Québec, bilan de la révolution tranquille*, Les Éditions Varia, 1998.

privilèges à abolir. Le droit social est absolument nié à la racine : « Personne n'a le droit à la richesse des autres sans leur consentement (...) les Gaspésiens n'ont aucun droit à la richesse des Montréalais, ni les femmes à l'équité salariale, ni les communautés culturelles à un statut spécial (...) les francophones n'ont aucun droit à l'unilinguisme, ni au bilinguisme coast to coast, ni à une Société Radio-Canada égale à CBC (...) Le droit de propriété est le seul fondement non seulement de la richesse, mais de la justice (...) »<sup>69</sup>. Le nihilisme néolibéral ne veut garantir que la propriété privée qui a valeur de vérité universelle.

Un autre économiste-révisionniste, Gilles Paquet, nous convie à imiter les Américains : il faut re-responsabiliser les citoyens, ils doivent assurer leur propre sécurité : « Aux États-Unis, ce processus a déjà fait son lit dans les années quatre-vingt<sup>70</sup> ». Notons que les États-Unis ont ajouté 70 000 policiers dans les rues depuis 1994 et que le taux d'incarcération a doublé depuis 1985<sup>71</sup>. Finalement, le retrait de l'État des droits sociaux coûte infiniment plus cher. Paquet extensionne l'interminable plainte anti-étatiste des affairistes à l'ensemble du peuple québécois. La Révolution tranquille aurait détruit le « capital communautaire », l'État se substituant à la société civile. Appelons de nos vœux le modèle de remplacement, une société où « les trois quarts seront des pigistes et des vacataires, où la précarité sera généralisée, la sous-traitance un mode de vie<sup>72</sup> » car il est inévitable, il n'y a pas d'autres choix que celui déjà fait par la minorité affairiste qui domine les Américains, les 10 % qui détiennent directement 86 % des actifs financiers nets et 70 % du revenu national.

Le tout est accompagné d'une réhabilitation idéologique de l'anti-interventionnisme de Duplessis à la façon de « lord » Conrad Black. Les souverainistes auraient orchestré « la démonisation du passé »<sup>73</sup>. Il se pourrait que la riche trame d'institutions traditionnelles (famille, religion, communauté) ait été la sorte de capital social qui a bien servi les Québécois ainsi qu'une source impor-

---

69 Migué, *op. cit.*, p. 205.

70 Idem, p. 52

71 TAILLEFER, Guy, « Cassure américaine », *Le Devoir*, 17 août 1999.

72 Idem., p. 37

73 Idem., p.15

tante de la forte croissance économique avant 1960<sup>74</sup>. La croissance économique d'après-guerre, pourtant généralisée dans plusieurs pays, est ici attribuée à l'anti-interventionnisme de Duplessis...

Vouloir concurrencer la fiscalité américaine est une course folle sans fin au néolibéralisme. Le Sénat américain, à majorité républicaine, a approuvé le 30 juillet 1999 un projet de loi prévoyant de nouvelles réductions d'impôt de 792 milliards \$ sur 10 ans. Ils ont fait le choix de la société néolibérale avec ses exclus, sa violence, ses inégalités accompagnées d'un État de plus en plus répressif. Voilà les idées nouvelles que certains économistes préconisent pour le Québec... Un néolibéralisme atténué par un bon gros communautaire financé par la charité: c'est à peu près le discours du républicain George Bush junior ou de l'ex-lutteur Jesse Ventura recyclé dans la politique quand ils haranguent les foules au Texas tout en se voulant moralisateurs. Ceux-ci se bidonnent de l'existence de 400 milliardaires américains valant 1000 milliards \$ et se félicitent de la montée d'un survivalisme à base de soupes populaires, signe de compassion de leurs contemporains. Toutefois, à bas les impôts, donc à bas les droits sociaux. Un seul des nombreux organismes, Second Harvest, a reçu 21 millions d'usagers en 1997.

Au Québec, devant le blâme du Comité des droits économiques et sociaux de l'ONU, le gouvernement répond: «*Loin d'être négative, l'existence des banques alimentaires démontre la volonté d'une société de partager ses ressources avec ses membres les plus démunis et ce, d'une façon volontaire, non gérée par l'État*<sup>75</sup>.» Moisson Montréal distribue 60 tonnes par jour avec quelque 17 employés. La distribution de provisions a augmenté de 65% et les repas communautaires de 75% de 1995 à 1999<sup>76</sup>. Une autre croissance de 75% de 1995 à 1998, celui de l'indice boursier torontois, le Toronto Stock Exchange... indice de l'enrichissement du capital, du prix des actions des compagnies, des portefeuilles détenus à 70% par une aristocratie de 10% de Canadiens. Le néolibéralisme n'a pas les mêmes effets pour tout le monde.

---

74 *Idem.*, p. 88

75 Ligue des droits et libertés, «Le Canada et le Québec au banc des accusés», *Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU*, mars 1999.

76 DUFOUR, Valérie, «Aide alimentaire: le besoin croît sans cesse» *Le Devoir*, 4 novembre 1999.

Les 300 000 contribuables qui gagnent plus de 100 000 \$ par année (1,5 % des contribuables) récoltent 45,3 % des dividendes ; ils bénéficient donc de 45,3 % du total des crédits d'impôts pour dividendes. Ils récoltent 70,2 % des gains de capital et bénéficient de 80,6 % des exemptions sur gain de capital (25 % des gains de capital sont exemptés d'impôt, petite faveur de nos gouvernements aux riches). Ils réclament 41,6 % des frais de placement (intérêt, commission) qui sont déductibles d'impôt contrairement aux dépenses des salariés<sup>77</sup>. Ils envient les taux maximaux d'impôts américains qui varient de 28 à 32 % selon les États et qui ne s'appliquent au maximum qu'au revenu dépassant 400 000 \$ US.

A-t-on vraiment le choix de repenser la redistribution des richesses quand le libéralisme économique redistribue de façon aussi inégalitaire ? Selon le Conseil national du bien-être social, il y a 58,6 % plus d'enfants pauvres au Canada en 1996 qu'il y en avait en 1980. Ce nombre a crû de 2,8 % de 1995 à 1996 pour s'établir à 1 481 000. Pourtant, les richesses ont augmenté considérablement ; elles se sont tout simplement concentrées. De 1992 à 1997, les compagnies canadiennes ont déclaré 181 milliards \$ de dividendes à leurs actionnaires, une hausse de 45 % pour cette période. Quant au revenu moyen des ménages canadiens, il a baissé de 5,9 % de 1989 à 1995<sup>78</sup>.

Nous croyons que le RC constituerait un progrès pour le Québec. La dignité citoyenne consiste en la liberté de faire partager des idées et de tenter d'en faire une définition générale du bien à promouvoir collectivement. Le Québec ne doit pas se contenter d'imiter les sociétés inégalitaires comme les États-Unis et l'Ontario. Plutôt que de boire les paroles des Clinton et des Harris, construisons notre collaboration sociale sur la justice. Aux États-Unis, l'aide sociale sera limitée à cinq ans à vie pour chaque citoyen : nous ne verrons que dans quelques années l'effet de cette barbarie.

---

77 STANFORD, Jim, « Debunking the myth of «people's capitalism», Vast majority of shares held but elite of well-off families », *The CCPA Monitor*, The Canadian Centre for Policy Alternatives, vol. 6, no. 4, pp. 15-17.

78 Statistique Canada : *Revenu après impôts, répartition selon la taille du revenu au Canada*. Cité dans *Portrait de la situation sociale et économique*, États généraux de la CSN mars 1998, p. 9.

Historiquement le RC se réalisera car l'augmentation fulgurante de nos capacités de production rendra absurde le manque de biens premiers. Nous imiterons alors d'autres sociétés qui auront eu l'audace d'ajuster leurs structures sociales à la réalité. Mais cela pourrait être notre titre de gloire d'avoir montré le chemin. Le RC doit faire partie d'un nouveau programme politique qui propose une alternative. Il pourrait être un élément important de la Constitution du pays du Québec. Les valeurs sont déposées dans l'espace social. Si nous déposons plus de justice dans l'ordre social, nous créerons des hommes plus justes et ce sont les autres qui nous imiteront. L'idée d'une pauvreté zéro réalisable pourrait essaimer à partir du Québec. Aurons-nous cet insigne honneur d'avoir radié chez nous l'inquiétude face à l'accès aux biens premiers pendant que nos voisins reviennent à la pureté et la dureté du néolibéralisme?

Un jour le Québec sera un pays et l'accès aux biens premiers y sera garanti par un RC. Il y a un préalable; il faut d'abord cesser de nous convaincre nous-mêmes que notre seul destin est de s'adapter à des sociétés qui récusent le droit social au nom de l'intégralité de la propriété privée: nous devons formuler notre sens de la justice dans un programme politique. L'intégration du RC dans un programme politique s'impose. ♦



**Pierre Allard**  
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

980, rue Saint-Antoine Ouest  
Bureau 308  
Montréal (Québec)  
H3C 1A8  
Téléphone : (514) 874-0838  
Télécopieur : (514) 874-3638



Plus de  
32 000 membres  
au cœur  
du Québec

## *SSJB CENTRE DU QUÉBEC*

449, rue Notre-Dame, Drummondville  
**819-478-2519**

*Organisme régional d'entraide  
et de fierté québécoise*



## **SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL** Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3  
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369

## **MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS**

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Téléphone : (514) 527-9891  
Télécopieur : (514) 527-9460  
Courriel : mnq@cam.org



*18 Sociétés nationales et Saint-  
Jean-Baptiste souverainistes  
Coordonnateur de la Fête  
nationale depuis 1984*

**ADHÉSION  
FACILE  
ET  
PEU  
CÔUTEUSE!**

**RENDEMENT  
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS  
TOTALISANT 30%**

**UNE  
ÉPARGNE  
RETRAITE  
ADMISSIBLE  
AUX DÉDUCTIONS  
SUPPLÉMENTAIRES  
À TITRE DE REER.**

## **ADHÉRER À FONDACTION**

**C'EST PARTICIPER  
À UNE ENTREPRISE  
COLLECTIVE  
QUI VISE  
À MAINTENIR ET À CRÉER  
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,  
TOUT EN BÉNÉFICIAINT  
D'AVANTAGES  
FISCAUX  
FACILITANT  
L'ACCUMULATION  
D'ÉPARGNE  
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN  
ET  
CRÉATION  
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT  
DANS  
L'ENTREPRISE  
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE...**

**UNE  
CONSCIENCE  
SOCIALE  
EN ACTION!**

## **FONDACTION**

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

**FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :**

**SIÈGE SOCIAL  
2100, de Maisonneuve Est,  
Montréal (Québec) H2K 4S1**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

**Téléphoner au : 1 800 253-6665  
ou (514) 525-5505**

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDACTION disponible au siège social.

Chronique francophone



## **Afrique sahélienne (2)**

### ***Le Mali***

par

**Michel Tétu**

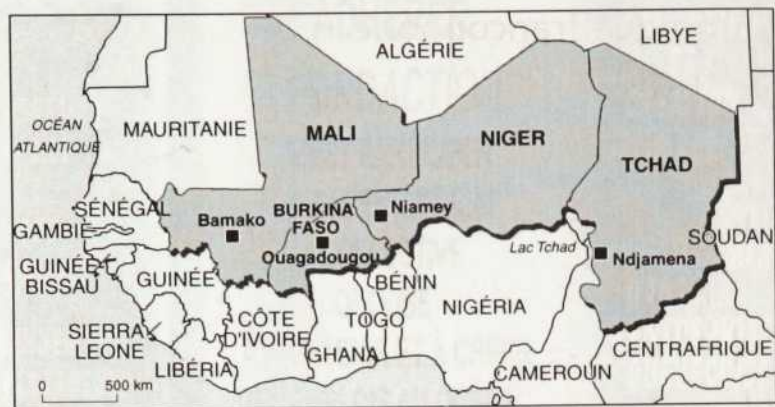
Professeur à l'Université Laval,

Directeur de *L'Année francophone internationale*,

et

**Geneviève Duquet**

*L'Année francophone internationale*



## Le Mali

Terre de puissants empires et carrefour de civilisations tout au long de son histoire, le Mali offre aujourd'hui une diversité et une richesse historiques et culturelles peu communes. Entre autres, le pays des Dogon, « découvert » et mis en valeur dans les années 30 par l'explorateur et ethnologue français Marcel Griaule, est un véritable musée vivant. Quant à l'écrivain Amadou Hampaté Bâ, porte-parole de la sauvegarde et de la diffusion des traditions peul, il est « le Sage d'Afrique » qui a su faire connaître son peuple à travers le monde entier et sauver ainsi une partie de sa mémoire collective. Ces deux formes de témoignage ont assuré au Mali, malgré sa grande pauvreté, une réelle reconnaissance à l'échelle internationale.

Le Mali, dont la langue officielle est le français, est très actif au sein des organisations de la Francophonie. Membre des Sommets dès le premier en 1986, il est aussi membre de l'Agence de la francophonie, de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation ayant le français en partage) et de la CONFESJES (Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française). Il a accueilli à maintes reprises les réunions de ces instances ; récemment, il était l'hôte d'une des trois grandes concertations des jeunes

francophones organisées dans le cadre du Sommet de Moncton (septembre 1999). C'est aussi à Bamako que se sont tenues les 30<sup>e</sup> Assises de l'UIJPLF (Union internationale des journalistes et de la presse de langue française), en 1998. La presse écrite se développe de façon significative au Mali depuis sa démocratisation. Un de ses quotidiens, *Les Échos*, fêtait d'ailleurs en 1999 son dixième anniversaire.

## Géographie

Le Mali est le plus grand pays d'Afrique de l'Ouest, avec une superficie de 1 240 000 km<sup>2</sup> tout en plaines et en plateaux (altitude moyenne de 500 m). La moitié de son territoire, situé au cœur de l'Afrique sahélienne, est en zone saharienne (au nord), donc désertique et très peu peuplée. Dans cette région, le décor offre de vastes plaines caillouteuses nommées «regs». C'est au centre que la végétation, formée de savanes arbustives caractéristiques aux paysages sahéliens, souffre le plus des aléas climatiques ; tandis qu'au sud, la zone soudanaise est parsemée de forêts claires, et de forêts-galeries le long des cours d'eau.

Deux grands fleuves, le Sénégal et le Niger, prennent leur source en Guinée et traversent le Mali. Chaque année, de septembre à décembre, le delta intérieur du Niger est inondé et l'immense plaine se remplit de lacs, dont certains sont très poissonneux.

La population est massivement rurale, et mal répartie sur le territoire. 60% des dix millions et demi d'habitants sont concentrés dans le triangle Bamako-Mopti-Sikasso (18% du territoire total). Bamako, la capitale, compte environ 700 000 âmes ; les autres villes importantes sont Mopti, Ségou et Kayes.

## Population

Avec un taux de croissance annuel de 2,6%, la population, très jeune (près de la moitié des habitants sont âgés de

moins de 15 ans), augmente rapidement. Le pays a été tout au long de son histoire le carrefour de nombreux peuples, et plus de vingt-cinq ethnies s'y côtoient aujourd'hui. On rassemble la plupart en grands groupes ethniques : les Mandé, ou Manding (Bambara, Malinké, Dioula...), le groupe voltaïque (Mossi, Bobo, Sénoufo...), le groupe soudanien (Dogon, Songhaï, Sarakolé...) et les Nomades (Peul, Maure et Touareg). Reflet de cette diversité, les dialectes sont multiples ; mais deux langues prédominent : le français, langue officielle, et le bambara, compris et parlé par une large majorité. La religion est plus homogène, puisque 90 % des Maliens sont musulmans, les autres pratiquant soit le christianisme, soit des croyances traditionnelles (animisme).

L'éducation demeure une des principales préoccupations des autorités. 35 % des adultes sont alphabétisés, et moins de 50 % des enfants ont accès à l'école. En 1998, un Programme décennal de réforme et de développement de l'éducation (PRODEC) a été adopté, dans lequel est prévue l'alphabétisation en langues maternelles pour stimuler un « multilinguisme fonctionnel ».

## **Économie**

L'économie du pays repose essentiellement sur l'agriculture. Parmi les cultures vivrières (mil, sorgho, maïs), le riz occupe une place de plus en plus importante. Mais le véritable moteur économique est la production cotonnière : le Mali est le premier producteur et exportateur de coton de l'Afrique subsaharienne. L'objectif est maintenant de le transformer sur place afin d'encourager l'essor des activités industrielles liées à ce secteur. Encadrée par la Compagnie malienne pour le développement des fibres textiles (CMDT), la filière coton a connu de véritables progrès au cours des dernières années, battant tous les records de production. Mais la situation est malgré tout fragile, puisque la culture du coton reste tributaire du bon-vouloir des paysans à semer ou non et des conditions climatiques imprévisibles.

Près de 70% des terres sont consacrées à l'élevage, qui demeure encore une pratique traditionnelle. Le cheptel bovin du Mali est le plus important d'Afrique de l'Ouest, et contribue à faire de cette activité le 3<sup>e</sup> produit d'exportation du pays. Au deuxième rang vient l'or : le secteur minier est effectivement en pleine expansion, principalement grâce à l'exploitation aurifère.

Le Mali est un des pays les plus pauvres, avec un PIB (produit intérieur brut) par habitant de 740 \$US. Sur 174 pays, l'ONU le classe au 166<sup>e</sup> rang de l'indice de développement humain. Cependant, beaucoup d'efforts sont faits pour redresser l'économie, soit par des plans de relance, par une meilleure stabilité judiciaire ou même par un site Internet, « Investir en Zone Franc » (izf.net), qui regroupe les quatorze pays africains de la Zone Franc et permet de mieux les faire connaître tout en promouvant les diverses opportunités d'investissement. Le Mali bénéficiait en 1998 d'une réduction de son endettement dans le cadre d'un programme d'allègement de la dette multilatérale élaboré par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Mais ces deux institutions, dans un rapport publié à l'automne 1999, blâment la mauvaise gestion économique du Mali, qui a pris du retard dans son processus de privatisations, et remettent en question la réduction de sa dette extérieure. Le pays devra rapidement engager les réformes nécessaires pour conserver ses privilèges auprès de la Banque mondiale et du FMI. Des mesures ont toutefois déjà été prises par le gouvernement malien pour lutter contre « la corruption et la délinquance financière », fléau qui coûte chaque année à l'État des millions de dollars.

## **Histoire**

### **Les grands Empires**

Le Mali est le berceau de puissants empires qui ont marqué l'histoire du pays. Au IV<sup>e</sup> siècle naît le royaume de

Ghana, le plus ancien d'Afrique noire ; il est situé aux frontières de l'actuel Mali et de la Mauritanie, et tire sa richesse de l'or drainé par les rivières. Au XI<sup>e</sup> siècle, il est détruit lors de l'invasion des Almoravides, Berbères islamisés. L'empire du Mali, qui lui succède, s'étend à l'ensemble du delta intérieur du Niger. Il connaît son apogée au XIV<sup>e</sup> siècle avec à sa tête Kankan Moussa, connu jusqu'en Europe.

Le royaume du Mali ne peut cependant pas résister à celui de Gao, qui donne naissance au puissant empire de Songhaï au XV<sup>e</sup> siècle. L'essor de grandes villes tels Gao, Tombouctou et Djenné, ainsi que la richesse du Royaume excitent la convoitise des Marocains qui organisent en 1591 une expédition et pillent les cités, entraînant la chute de l'Empire songhaï. L'anarchie règne sur tout le territoire pendant des années, jusqu'à la fondation au XVII<sup>e</sup> siècle des royaumes bambara de Ségou et du Kaarta. Ceux-ci, à cause de continuelles luttes de pouvoir, n'atteignent jamais la puissance de leurs prédécesseurs et s'écroulent finalement au XIX<sup>e</sup> siècle, avant même la colonisation française.

## L'époque coloniale

La vallée du Niger, au centre de la politique de colonisation française de l'Afrique occidentale, se fait imposer le protectorat français dès 1880 ; en 1898, la conquête est achevée.

Le vaste territoire de l'Afrique occidentale française (AOF) regroupant le Mali et certaines régions de la Mauritanie, du Sénégal, du Burkina Faso et du Niger actuels compose en 1904 le Haut-Sénégal-Niger qui, après la création de la Haute-Volta en 1920, devient le Soudan français. Celui-ci demeure une colonie française jusqu'en 1956, où une loi-cadre le fait accéder à l'autonomie interne ; deux ans plus tard, la République est déclarée.

En 1959 est créée, sous la conduite de Modibo Keita, la Fédération du Mali, formée de la République soudanaise et du Sénégal. Son leader souhaite l'indépendance mais

lorsqu'elle se concrétise l'année suivante, l'union entre les deux membres de la Fédération est rompue et le Soudan, optant pour un régime socialiste, proclame le 22 septembre 1960 son indépendance sous le nom de République du Mali.

## **La République du Mali**

Modibo Keita, premier président de la République, réélu en 1964, reste au pouvoir jusqu'au coup d'État militaire de 1968 mené par Moussa Traoré, qui le renverse et met en place un gouvernement provisoire présidé par le commandant Yoro Diakité. Moussa Traoré le remplace à la tête du pays en 1969 et instaure le monopartisme. Son règne, assez mouvementé, est marqué entre autres par la mort en prison de Modibo Keita, par les fréquents conflits avec les Touareg et, finalement, par une agitation politique et sociale qui atteint son apogée en 1991 et se conclut par un coup d'État et la restauration du multipartisme.

Les élections législatives de mars 1992 confirment la victoire de l'ADEMA (Alliance pour la démocratie au Mali). Dès le mois d'avril, le Pacte national de paix avec les Touareg est signé, promettant la fin de cette rébellion qui a entraîné l'exil de centaines de milliers de Touareg maliens vers l'extérieur du pays.

En juin 1992, des élections présidentielles libres confirment au pouvoir Alpha Oumar Konaré (réélu en 1997). Le processus de paix mis en œuvre par la signature du Pacte est ponctué de plusieurs ruptures de l'accord, mais les efforts fournis portent finalement fruit et se traduisent, en mars 1996, par la cérémonie des «Flammes de la paix», au cours de laquelle 3 000 armes de rebelles touareg sont brûlées. Cet événement marque le début du rapatriement massif de 300 000 réfugiés qui désirent revenir au Mali. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), avec le soutien du gouvernement, parvient à mener ces opérations à terme dans un climat relativement pacifique.

Fort de cette réussite qui prouve que les problèmes peuvent se régler autrement que par la violence, le président Konaré plaide aujourd'hui pour un seul et grand pays ouest-africain. Il admet que le Mali d'aujourd'hui est fait de Burkinabé, d'Ivoiriens et de Guinéens, et croit que l'union de tous ces peuples ne peut qu'influencer positivement leur condition dans le contexte actuel de mondialisation.

#### MALI – EN BREF

IV <sup>e</sup> -XI <sup>e</sup> s.	Royaume du Ghana, situé aux frontières du Mali et de la Mauritanie actuels.
XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> s.	Royaume du Mali, s'étendant à l'ensemble du delta intérieur du Niger.
XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> s.	Empire de Songhaï et essor des grandes cités de Tombouctou, Gao et Djenné.
XVII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> s.	Époque des royaumes bambara de Ségou et de Kaarta.
1850	Début de l'implantation française sur le territoire.
1904	Regroupement des territoires occupés sous le nom de Haut-Sénégal-Niger, puis de Soudan français.
1956-1958	Loi-cadre pour l'autonomie interne des colonies et début de la République.
1959	Création de la Fédération du Mali regroupant la République soudanaise et le Sénégal.
1960 (22 sept.)	Proclamation de l'indépendance. Le Soudan devient la République du Mali, présidée par Modibo Keita. Adoption d'une Constitution.
1968	Coup d'État militaire mené par Moussa Traoré. Instauration du monopartisme.
1991	Gouvernement de Traoré renversé par un coup d'État soutenu par le peuple. Rétablissement d'un pluralisme politique.
1992	Signature du Pacte national de paix avec les Touareg. Alpha Oumar Konaré élu président.
1996	Cérémonie des Flammes et début du rapatriement des réfugiés touareg avec l'aide du HCR.
1997	Réélection de Konaré.

## Culture

### Théâtre, traditions et artisanat

La richesse des traditions de la pléthore de peuples ayant marqué l'évolution du pays transparait dans la vie culturelle malienne. Les cérémonies où s'entremêlent musique, danse et théâtre sont encore fréquentes, qu'elles soient publiques ou réservées aux initiés. Ainsi en est-il du *kotéba*: dans la première partie de ce spectacle rituel, les participants chantent et dansent jusqu'à épuisement; puis, les acteurs entament leur jeu, basé sur l'improvisation et présentant de façon burlesque des scènes de la vie du village. Tout peut y être dit, mais tout passe par le rire: chacun se reconnaît sans se sentir offensé. Cette manifestation théâtrale particulière a inspiré une forme de théâtre contemporain dont le but premier est de sensibiliser le peuple à différentes réalités maliennes. Créée par Philippe Dauchez en 1988, Tract (Troupe de recherche, d'animation et de communication théâtrale) organise, par le biais de la douzaine de troupes qui en font partie, des spectacles offrant les principales caractéristiques du *kotéba* (chant, danse, musique et humour), mais qui conscientisent les spectateurs à propos de sujets généralement peu abordés, comme l'excision, l'hygiène et la désertification.

L'artisanat, sous toutes ses formes, marque la culture du pays. L'orfèvrerie et les textiles peul sont renommés dans toute l'Afrique de l'Ouest, alors que les céramiques et les masques maliens sont exposés dans nombre de musées à travers le monde.

### Les Dogon

Le pays dogon est considéré, depuis sa mise en valeur par l'explorateur Marcel Griaule (1898-1956), comme un des plus importants lieux de la culture africaine. En effet, ce pionnier de l'ethnographie de terrain en Afrique a révélé,

lors de ses multiples missions au Mali, toute une dimension de la culture africaine jusqu'alors insoupçonnée de l'Europe. Sa rencontre avec le vieux sage Ogotemmêli, entre autres, a bouleversé les idées préconçues du monde occidental sur les sociétés africaines, par une initiation à la complexe cosmogonie dogon révélant leur vision dualiste du monde. Mais les échanges ont été fructueux dans un sens comme dans l'autre : Marcel Griaule est en effet le père d'un projet de barrage qui a fertilisé toute une vallée, transformant du coup l'économie de la région. Aussi est-il compréhensible que ce peuple lui ait rendu un dernier hommage par un rite funéraire habituellement réservé exclusivement aux Dogon, et en enterrant son effigie dans une caverne surplombant le barrage. Le Musée de l'homme à Paris a consacré en 1999 une grande exposition à l'aventure africaine de Marcel Griaule au pays des Dogon.

Les villages, construits au pied et à même les falaises de Bandiagara au sud-ouest de la boucle du Niger, exhibent toujours les traces imposantes de leur passé, autant à travers l'architecture en harmonie avec leurs paysages que dans le mode de vie des habitants. Les productions artistiques des Dogon sont célèbres, en particulier pour les masques, indissociables des cérémonies et des danses rituelles, et pour les statuettes de bois aux formes sobres traduisant la dualité constante de l'univers (vie/mort, homme/femme, etc.).

### **Littérature : des griots à Amadou Hampaté Bâ**

Le Mali est assurément un haut lieu de la pensée africaine. Le croisement entre l'islam, adopté au départ par l'élite, et les croyances traditionnelles auxquelles le peuple restait attaché, est en grande partie responsable de la richesse et de la diversité de sa culture. La littérature malienne est évidemment imprégnée de ce métissage, par la suite augmenté de la présence française.

Le début réel de la littérature malienne date de 1938, alors qu'Ibrahima Mamadou Ouane publie l'étude *Les Dogons du Soudan*. Dans les années 50 et 60, Fily Dabo Sissoko enrichit cette forme de littérature située entre l'oral et l'écrit en publiant plusieurs recueils de poèmes ainsi qu'une autobiographie. Seydou Badian, autre auteur important de la scène littéraire du Mali, est considéré comme son premier grand romancier. Avec *Sous l'orage* (1957), dont le thème central est la condition féminine, il a connu un succès immédiat qui se perpétue encore aujourd'hui, puisque le roman est toujours à l'étude dans les universités d'Afrique. Il est aussi l'un des pères du théâtre moderne malien avec *La Mort de Chaka* (1962); toutefois le genre dramatique occupe une place discrète au sein de la production écrite, alors que le kotéba jouit depuis toujours d'une grande popularité auprès du public.

Plusieurs Maliens ont remporté des prix littéraires importants depuis la fin des années 60. En 1969, Yambo Ouologuem s'est mérité le prix Renaudot pour *Le Devoir de la violence*; Femmes d'Afrique d'Aouta Keita a reçu en 1976 le Grand Prix littéraire d'Afrique noire, récompense accordée aussi à Modibo Sounkalo Keita pour *L'Archer bassari*, publié en 1984. Mentionnons encore Massa Makan Diabaté, reconnu pour sa trilogie pittoresque et caricaturale (*Le Lieutenant de Kouta*, 1979; *Le Coiffeur de Kouta*, 1980; et *Le Boucher de Kouta*, 1982) dépeignant la vie d'un petit village du Sahel.

## Amadou Hampaté Bâ

Parallèlement à cette littérature écrite, la littérature orale traditionnelle est restée vivace pendant des siècles à travers la voix des griots, ces conteurs chargés de transmettre les connaissances d'une génération à l'autre. Mais si cette forme d'expression persiste toujours aujourd'hui, son rôle éducatif se mue de plus en plus en manifestation folklorique. Véritable lien entre la tradition et la modernité, l'œuvre d'Amadou Hampaté Bâ a restitué au peuple peul son passé

et ses traditions, les sauvant d'un oubli qui semblait de plus en plus inévitable, en popularisant une formule connue du monde entier : « En Afrique, chaque fois qu'un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle ». Cette phrase célèbre, maintes fois répétée, reflète à elle seule la philosophie qui sous-tend la totalité de son œuvre.

Amadou Hampaté Bâ (1900-1991) s'est d'abord fait remarquer en 1943 avec *Kaidara* (conte initiatique peul); mais c'est en 1950, avec la publication de *Poésie peule du Macina*, qu'a commencé véritablement sa prolifique carrière littéraire, qui a marqué l'Afrique entière et tout l'Occident. Pour sauvegarder la mémoire de son peuple, il écrit, après quinze années de recherche, son monumental ouvrage *L'Empire peul du Macina* (1955 et 1962; réédité en 1984). Dans un roman, *L'Étrange Destin de Wangrin* (1973), il dépeint les effets de l'époque coloniale chez les Africains, les situations parfois loufoques, parfois tragiques, engendrées par la confrontation brutale de ces deux civilisations totalement différentes. Mais c'est le premier tome de ses mémoires, *Amkoullel l'enfant peul* (1991), dont l'écriture a été terminée tout juste avant sa mort, qui a confirmé la notoriété d'Amadou Hampaté Bâ à travers le monde. Preuve que son instruction n'aura pas été vaine, et que la mort, malgré une américanisation progressive visible surtout chez les jeunes, n'empêchera pas les connaissances et les traditions peul de se transmettre, c'est à titre posthume que *Amkoullel...* et sa suite autobiographique, *Oui mon commandant!* (1994), ont été publiés.

Celui qu'on a nommé « le Sage d'Afrique », à la fois écrivain, théologien, historien, politicien et sociologue, a largement contribué à mieux faire connaître l'Afrique noire et à changer la vision dépassée qu'en avaient les Occidentaux. Hampaté Bâ a consacré une partie de sa vie à tenter de réconcilier les diverses cultures et religions, entre autres pendant ses années de travail au sein de l'UNESCO; une de ses plus grandes réussites à ses yeux reste l'alphabétisation

des Peul en écriture adjami. Par un grand colloque en 1992, l'UNESCO lui a rendu un hommage éclatant, faisant ressortir l'humanisme tolérant et généreux de cette figure essentielle de l'Afrique du XX<sup>e</sup> siècle.

### **L'importance du verbe**

«La parole est un fruit dont l'écorce s'appelle «bavardage», la chair «éloquence» et le noyau «bon sens».

Dès l'instant où un être est doué du verbe, quel que soit son degré d'évolution, il compte dans la classe des grands privilégiés, car le verbe est le don le plus merveilleux que Dieu ait fait à sa créature.

Le verbe est un attribut divin, aussi éternel que Dieu lui-même. C'est par la puissance du verbe que tout a été créé. En donnant à l'homme le verbe, Dieu lui a délégué une part de sa puissance créatrice. C'est par la puissance du verbe que l'homme, lui aussi, crée.»

[Bâ, Amadou Hampaté, *Vie et enseignement de Tierno Bokar, Le Sage de Bandiagara*, Paris, Seuil, coll. Points Sagesses, 1980.]

*L'Année francophone internationale* édition 2000 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 400 pages se divise en trois parties : Éditorial ; Pays et régions ; Idées et événements.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants : politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La troisième partie traite quant à elle des grands courants de pensée ayant animé la Francophonie ainsi que des principales organisations internationales qui y œuvrent.

Grâce à l'implication de plus de 200 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**

*L'Année francophone internationale*



### Bon de commande

Veuillez m'expédier \_\_\_\_\_ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 2000 au prix de 19,95\$ chacun plus 5,00\$ de frais de port unitaire, et taxes si il y a lieu.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

*L'Année francophone internationale*. Faculté des lettres, Université Laval  
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 CANADA

Tél. : (418) 656-5772 ; Fax : (418) 656-7017 ; Courriel : [AFI@fl.ulaval.ca](mailto:AFI@fl.ulaval.ca)

Site internet : <http://www.francophone.net/AFI>

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.

## Le Bulletin du lundi

*« On ne s'entend plus  
venir au monde »*

Michel Garneau

### **Couper à blanc, saigner à blanc**

La Gaspésie n'a jamais vécu de la forêt. Depuis toujours elle dépend des compagnies forestières. Les événements de Chandler viennent illustrer de manière pathétique la dépossession de notre patrimoine collectif. Une compagnie – qui a déjà profité abondamment des largesses de l'État – vient de décider du sort d'une population entière. Elle a l'habitude de travailler à blanc, cette compagnie : elle coupe à blanc, elle saigne à blanc. En forêt comme en économie, elle rase l'avenir.

La reproduction des « *Bulletins du lundi* » est ici présentée pour le bénéfice des abonnés qui ne les reçoivent pas par courrier électronique.

Pour vous abonner et ainsi recevoir notre bulletin dans votre courriel, visitez notre site Internet :

<http://www.action-nationale.qc.ca>

Le droit de posséder, c'est celui de détruire. L'Abitibi-Consol possède l'avenir des Gaspésiens. Le gouvernement du Québec, encore une fois, vient de se faire mépriser par ceux-là mêmes qu'il cherche pourtant toujours à se concilier. Les ententes signées? Les déclarations officielles, les responsabilités sociales de l'entreprise? Que dalle! La compagnie possède l'avenir et elle ne vendra pas le potentiel de l'usine. Elle ne veut pas de concurrent. La solution qui lui sera acceptable va rester prisonnière de cette logique: si les Gaspésiens veulent un avenir, il faudra qu'ils se le taillent en-dehors de celui sur lequel l'Abitibi-Consol règne avec une arrogance toute féodale.

Le gouvernement du Québec se trouve piégé par la logique même de notre mode de gestion des forêts. Notre patrimoine vert est entièrement au service du capital. Et, dans ce cas-ci, le grand capital a décidé de fixer le nombre de joueurs dans les pâtes et papiers au Québec. Abitibi-Consol cherche à exercer un veto sur le Régime forestier québécois. Au ministre de prendre acte. Et au gouvernement de trouver des solutions de rechange. La situation est humiliante. Elle était malheureusement prévisible.

Au lieu de tirer sur le messager, le ministre de l'Énergie aurait eu intérêt à prendre l'initiative et à susciter le débat qu'a relancé le film de Richard Desjardins, *L'erreur boréale*. Si tout va si bien dans l'exploitation de la forêt au Québec, il devrait reconnaître que l'Abitibi-Consol se conduit correctement. À l'évidence, l'esquive n'est pas une bonne solution.

La crise gaspésienne fournit une occasion exceptionnelle de revoir la gestion de la forêt québécoise. Il faut espérer que le gouvernement aura le courage de le faire. Il faut éviter que le bricolage l'emporte, encore une fois, et qu'une autre compagnie prenne le relais en s'appropriant, avec de grasses subventions, l'avenir de la région. Tout règlement devrait nécessairement comporter un verrou, une formule qui conférerait aux travailleurs et à leur syndicat un véritable contrôle financier, une part des actions leur don-

nant voix au chapitre. Plus encore, il faut que la solution retenue leur donne une prise véritable sur le contrat d'approvisionnement, le fameux CAAF (Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier).

Le ministre Landry a consenti un fonds spécial de diversification économique. C'est une initiative louable. Mais avant de penser à développer des secteurs totalement nouveaux – chose très difficile à court terme – il faudrait revoir les règles dans un domaine où le potentiel de diversification est loin d'avoir été exploré sérieusement. Les Gaspésiens doivent d'abord avoir le contrôle sur l'avenir de ce qui existe.

**Robert Laplante**

Bulletin du 8 novembre 1999

## **Un compromis, sans plus**

Le ministre Bernard Landry et la Bourse de Montréal en sont venus à une entente. L'institution torontoise qu'est la Bourse de Montréal a donc consenti à un certain compromis. C'est mieux que rien mais ce n'est rien d'autre qu'un compromis. Le milieu des affaires acquiesce du bout des lèvres.

Bien sûr, on peut toujours plaider que le Québec sauve les meubles. On peut même souscrire à l'optimisme de commande sur l'avenir radieux des produits dérivés, un avenir si radieux lorsqu'il est défini par Toronto. Mais un compromis est un compromis. Encore une fois, le Québec doit composer plutôt qu'orienter. Telle est la logique du minoritaire. Tel est le prix de la minorisation.

Il faut le dire franchement, le gouvernement du Québec ne pouvait faire à lui seul cette bataille. Or, depuis le début de cette opération, le milieu financier québécois a manqué de vigilance. Et il a manqué de vigilance parce que sa capacité d'initiative souffre d'un grave déficit: l'érosion des

masses critiques et de la diversification institutionnelle indispensables à la créativité et au questionnement stratégique.

L'attitude insouciante, pour ne pas dire irréfléchie, dont font preuve trop de Québécois et la quasi-totalité des institutions publiques québécoises sont responsables de cette situation. Nous avons confié à Toronto l'essentiel de la gestion de nos caisses de retraite. Des milliers et des milliers d'emplois sont créés là-bas grâce à l'argent québécois. Les gestionnaires qui pourraient donner à Montréal une masse critique intéressante doivent leur carrière torontoise à l'ineptie québécoise. La conduite du Mouvement Desjardins dans l'affaire Canagex a montré jusqu'à quelle absurdité cela pouvait conduire.

Si, par ailleurs, on tient compte également de tous les emplois et de l'expertise que les placements effectués par ces caisses gérées de Toronto créent dans les entreprises et les institutions où elles investissent, force est de constater que les milieux financiers montréalais sont les instruments de leur propre turpitude. Gérées ici, investissant ici, les caisses de retraite québécoises pourraient changer la donne.

Par ce compromis, Bernard Landry évite le pire. Par une action vigoureuse sur la gestion des caisses de retraite des travailleurs du Québec et par des normes de placement touchant les REER, il pourrait préparer une relance audacieuse. Une relance qui donnerait au milieu financier les moyens d'un courage qui, à l'évidence, n'a pas été au rendez-vous chez les leaders économiques. Le ministre de l'Économie et des Finances a pris acte. Mais il doit trouver les moyens de reprendre l'initiative. Il peut susciter la création d'une Bourse électronique d'avant-garde.

L'érosion des masses critiques le condamne à agir avec des moyens qu'il aimerait sans doute mieux voir prendre spontanément par un milieu plus conscient et mieux outillé pour faire valoir ses intérêts. Cette action de l'État pour pallier les carences de notre structure économique reste encore

au cœur de l'argumentation pour l'émancipation économique du Québec. Sans cette action, la classe d'affaire québécoise assistera, impuissante, à la succursalisation de l'économie québécoise.

**Robert Laplante**

Bulletin du 15 novembre 1999

### **Secteur financier : alerte rouge**

La marginalisation du secteur financier québécois a franchi un seuil spectaculaire avec le dénouement du dossier de la Bourse de Montréal. La voix de Toronto s'est imposée. Les plus complaisants se consolent en jouant les devins et en prédisant la disparition de la Bourse de Toronto dans cinq ou dix ans. C'est déjà renoncer aux profits qu'elle générera d'ici là. Plus encore, c'est prêcher le retour à la torpeur et l'insouciance en continuant de se laisser porter par les événements. Le milieu financier, qui a déjà manqué de vigilance en cette affaire, n'a pas trouvé un seul porte-parole pour définir un horizon, pour appeler à l'initiative. Leadership zéro. Tout au plus avons-nous entendu quelques gourous deviser sur les tendances lourdes et brandir les prix de consolation en rappelant que sur la terre brûlée finissent toujours par pousser les plus belles fleurs.

La politique du pire, bien enrobée dans la mollesse démissionnaire.

C'est d'autant plus grave que le pire n'est pas encore arrivé. Il est pourtant programmé. Paul Martin est en train de voir à sa mise en œuvre. Jacques Dumont et Jean Faubert en font une démonstration accablante dans le dossier de *L'Action nationale* qui paraît cette semaine. (Secteur financier : une réforme à la canadienne) Ottawa prépare une offensive qui laissera le Québec exsangue. Toutes les insti-

tutions financières québécoises sont menacées. Le Canada financier de Paul Martin et de Bay Street est unitaire. Dumont et Faubert, analysant le rapport du groupe de travail McKay, mis sur pied à l'initiative d'Ottawa, décrivent les divers volets d'une offensive tous azimuts qui aura pour effet de disloquer le déjà fragile système financier québécois.

Uniformisation des règles, modifications unilatérales du cadre institutionnel, réorganisation des fonctions de contrôle et de surveillance, tout y passe. Et évidemment, les propositions sont faites sans égard au partage des compétences : tout cela ne serait qu'une affaire financière qui n'aurait rien à voir avec la politique... Les manœuvres sont enrobées dans une rhétorique sournoise. Ainsi, par exemple, les arguments entourant les modifications proposées en matière de propriété des banques cachent-ils, derrière une apparente ouverture au marché, une manœuvre dévastatrice : en jouant habilement sur les paramètres financiers des règles suggérées, Ottawa trouve le moyen de protéger les grandes banques canadiennes et de livrer en pâture les deux seules banques québécoises (Banque Laurentienne et Banque Nationale). Ce qui est canadien doit rester canadien, ce qui est québécois est négociable... En matière de réglementation, Ottawa veut tout régir, Desjardins comme le reste. Foin de la Commissions des valeurs mobilières du Québec ! Foin de la loi 188 et du Bureau des services financiers ! Ignorées, marginalisées les institutions québécoises. Ottawa rules !

Le système financier joue un rôle névralgique dans l'économie. Si le Québec perd le contrôle sur ses institutions financières, c'est tout son dynamisme entrepreneurial qui tombera sous la tutelle d'Ottawa et de l'élite torontoise. Le Québec pourra dire adieu à la maîtrise de son développement. L'effort de redressement économique sera réduit à néant par une minorisation systémique à peu près irréversible. L'attitude qui a prévalu dans le dossier de la Bourse de Montréal laisse entrevoir des jours sombres. Leadership attendu. Québec doit prendre l'initiative, bouger avant

qu'Ottawa ne sévisse. Les leaders du monde financier québécois doivent sortir de leur mutisme et intervenir sur la place publique. Ils doivent le faire avant qu'une espèce de méga S-31 ne leur saute au visage. Avant qu'on les enferme dans une bourgade.

**Robert Laplante**

Bulletin du 22 novembre 1999

## **La logique d'occupation**

Les coups de gueule de Jean Chrétien, la morgue de Stéphane Dion, le spectacle désolant de la lâcheté des francos de service, tout est en place pour donner le style de la nouvelle offensive fédérale. Ottawa vient d'avancer un autre pion. L'indépendance du Québec ne pourra se faire sans le consentement aux règles de la démocratie revue et corrigée à la canadienne. La peur de l'insécurité économique ne fonctionne plus aussi bien qu'avant, il faut désormais passer à la guerre psychologique ouverte pour brandir d'autres spectres. Les commentateurs ont jusqu'à présent situé cet épisode dans un cadre d'analyse beaucoup trop étroit.

En effet, ce ne sont que les considérations tactiques qui ont été évoquées. Les uns trouvent qu'Ottawa offre une échappatoire à un gouvernement Bouchard velléitaire et tenté, encore une fois, de transformer en querelle intestine sur l'option sa peur viscérale de mener un affrontement qui l'obligerait à cesser de s'évaluer à l'aune des critères de la saine gestion provinciale. Les autres estiment que Jean Chrétien est davantage soucieux de se refaire une image auprès de l'élite torontoise qui lui tient rancune pour la grande peur de 1995. Plusieurs zigonnent autour de réflexions sur le caractère prématuré du déclenchement d'une opération que la conjoncture ne justifie pas, un certain nombre finaudent sur les marges de manœuvre de Jean Charest etc.

Dans l'ensemble, les interprétations de la manœuvre sont restées à la surface des choses. Elles ont ainsi contribué au succès des attentes outaouaises. Les commentaires ont négligé le cadre stratégique dans lequel se situe l'opération que vient de lancer Jean Chrétien.

L'État canadien n'a plus rien d'essentiel à gagner à se concilier les Québécois. La gouverne pouvant être assurée avec des majorités qui se composent sans le Québec, la dynamique unitaire qui travaille cet état depuis son origine peut désormais se déployer à grande vitesse. Aucun compromis ne lui fait plus nécessité. Bourses du millénaire, Fondation canadienne de l'innovation, caisse de l'assurance-emploi, Union sociale, tout est permis, tous les moyens sont bons pour contourner l'Assemblée nationale et piétiner le partage des compétences qui ne tient désormais que pour faire de l'animation dans les colloques.

Ces moyens s'inscrivent dans un cadre stratégique qui n'obéit qu'à une seule logique : celle des forces d'occupation. Ottawa ne reculera devant aucun moyen pour imposer sa présence, renforcer son emprise sur la province récalcitrante. Pour imposer le pays unitaire que son élite appelle de tous ses vœux, le gouvernement canadien ne se contente pas de mettre la province à sa place : il vise à détruire les conditions qui rendent récurrente l'expression de la différence revendicatrice. Il ne s'agit pas seulement d'uniformiser : il faut éradiquer. Il faut briser les ressorts des institutions porteuses en mettant en place des instruments de sabotage. Comme les fédéralistes québécois n'ont désormais rien d'autre à proposer qu'un attachement inconditionnel au Canada, plus aucune perte ne sera jamais assez grande à leurs yeux pour justifier une remise en cause du lien canadien. Ils ont consenti à la minorisation définitive.

Le débat sur la majorité et la clarté de l'éventuelle question vise deux objectifs : par delà l'ambition de verrouiller le processus démocratique, il agit d'abord comme mesure de diversion qui déplace les regards pendant que Paul Martin

prépare une autre offensive budgétaire; il sert ensuite à manipuler l'opinion publique en semant la confusion dans les pratiques citoyennes par le brouillage de tous les paramètres, de manière à pouvoir éventuellement recueillir les dividendes dans des sondages qui avaliseront les hypothèses les plus utiles à la tutelle. Bref, il s'agit de faire le plus de tapage possible pour éviter que le débat sur la souveraineté ne porte sur les questions essentielles tout en provoquant une lassitude et un dégoût susceptibles de rendre impossible la tenue d'un véritable débat de fond. L'écho médiatique sert bien la stratégie.

Les motifs ultimes de l'offensive fédérale tiennent à un raisonnement de conquête. Le rôle qu'y jouent les Québécois de service n'y est, hélas, que trop connu, une illustration pathétique de *l'indirect rule*. Il ne faut pas s'y méprendre, les Chrétien, Dion, Cauchon et consorts ne sont que des hommes utiles. L'État canadien est à l'œuvre. Et il y a bousculade au portillon pour tenir les rôles de soutien.

La résolution piégée qu'ont déposée les libéraux de Jean Charest à l'Assemblée nationale en dit long sur ce que les candidats au titre de *Great Canadian* sont prêts à faire: même la défense de l'Assemblée nationale du Québec peut, à leurs yeux, devenir un outil pour consentir au rapatriement unilatéral et reconnaître un ordre qui nous nie. Tout entiers dévoués à la chasse aux séparatistes, les députés libéraux québécois, à Québec comme à Ottawa, se font complices d'une agression qui n'a rien à voir avec le débat interne à la société québécoise: ils n'agissent pas en fonction des enjeux de notre société. Ils servent des intérêts et un avenir qui ne laissent à notre peuple que la perspective d'une marginalisation agonique, d'un lent étiolement qui ne laissera de notre culture qu'un folklore enfermé dans les présentoirs du multiculturalisme.

Les politiciens fédéralistes québécois n'ont plus de point de vue. Ils ne sont que des intermédiaires hypocrites dans une lutte à finir. Il n'est plus possible de leur reconnaître la

moindre bonne foi. Ils ne veulent pas d'abord la reconnaissance de notre peuple, le maintien de ses institutions et le meilleur contrôle sur les leviers de son développement : ils servent le Canada. Ils se contenteront à jamais d'un pouvoir provincial fantoche qui les fera néanmoins vibrer de la vanité du concierge paumé qui se sent grandi de la puissance de ses maîtres. Même leur arrogance est empruntée. Leur conduite devrait les couvrir de honte. Mais le *Globe and Mail* nourrit leur orgueil. L'Histoire se chargera néanmoins d'établir la mesure d'une compromission qui accablera leurs enfants. Et les enfants de leurs enfants.

**Robert Laplante**

Bulletin du 29 novembre 1999

## PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire  
et abonnez-vous !**

**JE M'ABONNE** (Taxes incluses)

Pour 1 an  (4 N<sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans  (8 N<sup>os</sup> 55\$)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL.: (     ) \_\_\_\_\_

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

**CAP-AUX-DIAMANTS**

**POUR VOUS ABONNER**

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8



## LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE  
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



**MAXIMA CAPITAL INC.**  
COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

Sans frais : 1-800-363-6294  
E-mail : maxcap@istar.ca

**Gilles Bertrand**  
*Président, Directeur-général*

**MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL**

321 de la Commune Ouest, Suite 100, Vieux Montréal (Québec) H2Y 2E1  
Télécopieur : (514) 843-0418 **Téléphone : (514) 843-4000**



**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**  
Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

**Michel Taillefer**

*Président*

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

Télécopieur : (514) 355-7923

mtaillefer@sta-conseil.com

5125, rue du Trianon, bureau 560, Montréal (QC) H1M 2S5

*« Une bonne diversification est  
la meilleure sécurité pour vos REER »*

### **Les services financiers OPTION**

**Christian Haché**

*Représentant en épargne collective  
inscrit auprès des Services  
en placements Peak inc.*

990-REER (Montréal)

1-800-413-REER (ext. de Montréal)

(450) 359-4725 (Saint-Jean)

<http://blizz.qc.ca/optionsf>

439, boul. du Séminaire Nord, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5L4

# FORCES

## *Forces* rend hommage à *L'Action nationale.*

*L'Action nationale* est une revue d'idées. Depuis 1917, elle brasse des idées. Sans argent, elle accomplit une œuvre dont l'importance n'est pas mesurable.

Revue de documentation économique et culturelle  
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1270  
Montréal (Québec) H3A 3C6

## Lectures

---

### NOUS AVONS REÇU :



**Éric Amyot**

*Le Québec entre Pétain et De Gaulle, Vichy, la France libre et les Canadiens français, 1940-1945*, Fides, 1999, 370 p.



**Roland Arpin**

*La fonction politique des musées*, Fides, 1999, 44 p.



**Chantal Bouchard**

*On n'emprunte qu'aux riches, La valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Fides, 1999, 40 p.













**Bruno Bouchard**













*Trente ans d'imposture, Le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*, vlb éditeur, 1999, 166 p.



**Gérard Bouchard, John A. Dickinson, Joseph Goy (sous la direction de,)**

*La nation québécoise au futur et au passé*, VLB, 1999, 160 p.

-  **Pierre Bourgault**  
*La résistance, écrits polémiques, Tome 4*, vlb éditeur, 1999, 448 p.
-  **Patrice Dallaire**  
*Regard sur l'Acadie et ses rapports avec le Québec*, Éditions d'Acadie, 1999, 219 p.
-  **Jacques David**  
*2000 ans d'histoire, Les hommes qui ont fait l'histoire, Les événements qui en ont marqué le sens*, Les éditions de l'étoile polaire, 1999, 316 p.
-  **Pierre Falardeau**  
*Les bœufs sont lents mais la terre est patiente*, vlb Éditeur, 1999, 240 pages
-  **Louis V.M. Fontaine**  
*La mémoire du scoutisme, dictionnaire des hommes et des thèmes et des idées*, Publications L.F., Duquesne Diffusion, France, 1999, 358 p.
-  **Gilles Gallichan**  
*Les Québécoises et le Barreau, L'histoire d'une difficile conquête, 1914-1941*, Septentrion, 1999, 249 p.
-  **Louis-Hippolyte Lafontaine**  
*Journal de voyage en Europe, 1837-1838*, Les cahiers du Septentrion, 1999, 154 p.
-  **Yvan Lamonde et Claude Corbo**  
*Le rouge et le bleu, Une anthologie de la pensée politique au Québec de la conquête à la Révolution tranquille*, P.U.M. 1999, 586 p.
-  **Hypolite Lanctot**  
*Souvenirs d'un patriote exilé en Australie*, Les cahiers du Septentrion, 1999, 220 p.
-  **Camille Laurin**  
*Une traversée du Québec*, L'Hexagone, 192 p.

-  **Jean Loiseau**  
*Daniel Johnson, Le Québec d'abord*, vlb éditeur, 1999, 272 p.
-  **Jean-François Malherbe**  
*Compromis, dilemmes et paradoxes en éthique clinique*, Fides, 216 p.
-  **Denis Monière**  
*Démocratie médiatique et représentation politique*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999, 138 p.
-  **Stéphane Paquin**  
*L'invention d'un mythe, Le pacte entre deux peuples fondateurs*, vlb éditeur, 1999, 171 p.
-  **André Payette**  
*Un journaliste se raconte*, vlb éditeur, 1999, 267 p.
-  **Pierre Perrault**  
*Le mal du Nord*, Éditions Vents d'Ouest, 1999, 380 p.
-  **Michel Seymour**  
*La nation en question*, L'Hexagone, 1999, 206 p.
-  **Revue d'histoire de l'Amérique française**  
*Médecine, Santé et sociétés*, volume 53, n°1, été 1999, 167 p.
-  **Paul-Émile Roy**  
*Lectures québécoises et indépendance*, Éditions du Méridien, 1999, 203 p.
-  **Reed Scowen**  
*Le temps des adieux, Plaidoyer pour un Canada sans le Québec*, vlb éditeur, 1999, 197 p.
-  **Ismène Toussaint**  
*Les chemins secrets de Gabrielle Roy, Témoins d'occasion*, Stanké, 1999, 289 p.
-  **Rodrigue Tremblay**  
*Les grands enjeux politiques et économiques du Québec*, Éditions Transcontinental, 1999, 339 p.

*la passion des*  
**ÊTRES**



Caisse d'économie des travailleuses  
et travailleurs (Québec)

155, boulevard Charest Est  
Québec (Québec)  
G1K 3G6  
**(418) 647-1527**  
Télécopieur (418) 647-2051  
**1 800 626-5166**

*UNE FORCE AU TRAVAIL*

## ***Comptes rendus de lecture***

---



**DUBÉ Jean-Claude**

***Le Chevalier de Montmagny, premier gouverneur  
de la Nouvelle-France***, Fides, 1999, 430 pages.

---

L'historiographie québécoise aborde le troisième millénaire avec confiance car les travaux et les recherches des savants qui la portent sont de plus en plus nombreux et féconds. Le professeur Dubé, de l'Université d'Ottawa, avec ce Montmagny, vient apporter une autre pierre à la reconstruction scientifique de notre passé. Il s'agit même d'une pierre précieuse et innovatrice à plus d'un égard. Le Chevalier, qui laissera son nom à l'une des villes parmi les plus pittoresques du Québec, a vécu une vie peu banale que le confort moderne nous empêche même d'imaginer ou de concevoir. Fils d'une famille noble, il choisit la vie religieuse qui sera sienne jusqu'à sa mort. Ce qui définit la vie religieuse ce sont les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance que tous et toutes doivent prononcer et observer. Ce religieux n'était toutefois pas prêtre, c'était un Frère. Jusque-là rien de bien original. Sauf que ce religieux

sera en même temps Gouverneur de la Nouvelle-France. Les origines religieuses du Canada de Georges Goyau trouvent ici une de ses plus patentes illustrations. Non seulement, il était religieux, il était moine. Le premier moine de la Nouvelle-France. Il y avait bien eu les Récollets (ordre franciscain) et les Jésuites d'Ignace de Loyola. Mais ils n'étaient pas des moines au sens canonique du terme. Montmagny était un moine-soldat de l'Ordre de Malte. Ce religieux était un religieux-militaire. De nos jours, il y a dans l'armée des prêtres qui ont le grade d'officiers. Mais ils ne dirigent pas les militaires au combat. Ils assurent les services sacramentels aux membres des forces. L'Ordre de Malte, comme les autres ordres de moines-soldats, comme les Templiers, a été fondé lors des Croisades visant à prendre possession de la Terre-Sainte et la libérer de la tutelle des Infidèles musulmans.

Le professeur Dubé nous fait vivre les moments forts de la vie religieuse de Montmagny. Les portes du noviciat à l'Île de Malte nous sont ouvertes et permettent de revivre cet apprentissage de la vie religieuse à une époque et dans un contexte qui nous échappent trop souvent. Il était non seulement un moine-soldat, il a été même été un corsaire qui livra combat sur les mers afin de pourchasser l'ennemi et de l'empêcher de s'installer davantage et de conforter ses positions.

Ce livre magnifique, écrit avec une plume trempée dans les sources les plus autorisées, décrit aussi avec une rare vitalité, qui ne se démentit pas jusqu'à la toute dernière ligne de cet imposant ouvrage, la réalité des débuts de la colonisation française de l'Amérique. L'Ordre de Malte a donc joué un rôle prépondérant dans ce nouveau pays. En ouvrant une nouvelle fenêtre sur cette époque héroïque, l'auteur fait œuvre de pionnier. L'imposante recherche sur laquelle l'auteur appuie sa démarche est garante du sérieux de ce livre. On ne peut taire non plus la remarquable qualité de la langue de l'auteur.

Gilles Rhéaume



## Ismène Toussaint

***Les Chemins secrets de Gabrielle Roy, Témoins d'occasion*, Montréal, Stanké, 1999, 290 p.**

---

Ismène Toussaint est une Française qui considère le Manitoba comme son second pays. Elle y a vécu plusieurs années, cherchant à tout savoir de Gabrielle Roy sur laquelle elle a rédigé un mémoire et une thèse de doctorat : *L'homme et la nature dans l'œuvre de Gabrielle Roy*.

Dans le présent ouvrage, très documenté, c'est à l'auteur qu'elle s'intéresse. Elle tente de cerner le mystère Gabrielle Roy en rapportant ce qu'ont dit d'elle parents et amis, ceux et celles qui l'ont connue. Avec une patience illimitée, elle recueille les souvenirs, les impressions, les opinions de tous ces gens qui d'une manière ou d'une autre ont un jour fait partie de sa vie. Ismène Toussaint a parcouru le pays de l'ouest où a vécu Gabrielle Roy. Elle est même partie en canot sur les traces des héros de *La Montagne secrète* (p. 151). Elle n' a rien épargné pour tenter de mieux connaître les « chemins secrets » de Gabrielle Roy qui sont ceux du monde des sentiments, de l'affection, de l'amitié, de la complexité des relations humaines mais aussi des merveilles de la nature et de la situation de l'homme dans le temps et dans le monde.

Une telle démarche relève au point de départ de l'enquête biographique, mais elle la déborde pour introduire le lecteur à l'œuvre, car chez Gabrielle Roy, la réalité et la fiction sont inséparables, s'interpénètrent. « Si je devais, dit un témoin, porter un jugement d'ensemble sur la personne et sur l'œuvre de Gabrielle, je dirais qu'elle a écrit *notre* histoire, mais aussi celle de notre temps, de nos mœurs et de notre parler, avec beaucoup de détails et de naturel » (p. 118). D'autres lui ont reproché d'avoir romancé sa vie et celle des autres, de ne s'être préoccupée que d'elle-même. C'est que Gabrielle Roy avait besoin de tous ces gens qu'elle a connus, de ce pays qu'elle a habité pour se retrouver elle-

même, pour se réaliser en quelque chose qui n'est ni ce pays, ni ces gens qu'elle a connus, ni elle-même, mais une œuvre de création inédite, unique. Cet être complexe, extrêmement sensible, vulnérable, obstiné, était habité par une urgence, celle de dire ce qui dans une existence n'est irréductible à aucune autre. C'est pourquoi ce qui, dans la vie de Gabrielle Roy, malgré les nombreuses relations exceptionnelles qu'elle avait nouées au Manitoba, au Québec et dans le monde, comptait le plus, c'était l'écriture et la solitude (p. 171), c'est-à-dire la réalisation de soi dans la création.

C'est à cette démarche que nous ramène Ismène Toussaint, et c'est pourquoi son livre passionnera tous ceux qui sont intéressés à aller un peu plus loin dans l'univers de Gabrielle Roy.

Paul-Emile Roy



### **Reed SCOWEN**

***Le temps des adieux***, VLB, 1999, 194 pages

---

Ces pages sont fort intéressantes et à plus d'un égard. Elles révèlent le fond de la pensée et les méandres de la réflexion sociopolitique de cet ancien ministre libéral qui fut aussi dirigeant d'Alliance Québec. Une des colonnes de la communauté anglophone voire une de ses colombes... L'auteur fait preuve d'une grande honnêteté. Cela est indéniable *prima facie*. C'est sans réserves apparentes et sans gêne aucune qu'il déploie son raisonnement dont la validité s'appuie sur une prémisse d'ordre culturel. Son regard passe nécessairement par des lunettes qui sont le propre de sa formation et de sa carrière. En ce sens, on doit lui être reconnaissant de nous faire entrer dans un monde spécifique d'où suintent aussi parfois certains préjugés aussi tenaces qu'injustes mais dont il faut connaître l'existence et la source. Il est pour le moins troublant qu'une des élites de la communauté anglophone du Québec ne soit toujours pas en mesure de mieux comprendre la légitimité des aspirations québé-

coises. Ce qu'il écrit sur la loi 101 devrait être lu dans les classes françaises du Québec...

Toutefois Reed Scowen n'est ni William Johnson ni Howard Galganov ou encore Mordecai Richler, Keith Henderson ou Diane Francis. Les dérives ne l'emballent ni ne le stimulent. Mais, on sent comme une trame tout au long de ces 194 pages. Celle d'un Québécois de langue et de culture anglaises porteur d'une mentalité et d'une attitude à l'égard du Québec français qui rappelle l'époque coloniale pas si lointaine encore. Le progrès, la modernité et le développement s'écrivent en anglais tandis que la tradition, le culte du passé et le replis sur soi-même sont des caractéristiques bien francophones...

Il faut, pour le bien du Canada, que le Québec devienne un pays souverain. Nous ne sommes pas très loin des fameux pleurnichards de Don Cherry méprisant Jean-Luc Brassard à Nagano lors de ces tristement célèbres Jeux olympiques où seul le Canada anglais avait droit de cité... Selon cet ancien proche de Robert Bourassa, le Canada serait bien mieux sans le Québec. Ce qui est peut-être vrai. C'est du moins la grâce que nous leur souhaitons. Les valeurs canadiennes-anglaises sont d'une autre culture que les valeurs québécoises comme l'ont démontré encore les débats autour de la Loi sur les jeunes contrevenants et sur les ventes d'armes à feu. De toutes les façons, le Canada peut bien agir à guise en autant que le Québec devienne un pays. Ce dont la lecture de ce livre ne peut que suggérer fortement tellement il est étouffant de se sentir ainsi radiographié, psychanalysé, sous tous les angles et sous toutes les coutures.

En dix-neuf chapitres dont la somme n'atteint pas deux cents pages. Le temps des adieux constitue une remarquable synthèse de la pensée anglo-québécoise. Enrichies de l'impressionnante expérience de l'auteur, les visées de l'ouvrage sont légitimes. Reste à savoir quels échos suivront. Il est à souhaiter que lors du prochain référendum sur la souveraineté, Reed Scowen milite pour le OUI. Ce sera le prix à

payer pour conserver sa crédibilité et son honneur qui sont aussi des valeurs canadiennes... La qualité de la langue de la traductrice Brigitte Chabert mérite d'être ici saluée. Quant à VLB, il serait intéressant de nous faire connaître d'autres textes anglo-québécois. Il faudrait qu'ils soient lus de tous. La cause du Québec ne pourra qu'en sortir gagnante...

Gilles Rhéaume

## **Avis aux Internautes !**

### ***Retrouvez L'Action nationale sur Internet !***

**<http://www.action-nationale.qc.ca>**

---

***Vous y retrouvez :***

- l'éditorial
- des articles : social – culture – politique
- des faits saillants sur l'épargne
- des billets hebdomadaires
- des textes majeurs parus dans la revue
- l'abonnement en ligne

---

***Venez naviguer et donnez-nous vos commentaires ou suggestions !***

Notre courriel : [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca)

**MARC VEILLEUX**  
**IMPRIMEUR INC.**

- \*Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- \*Manuels techniques*
- \*Listes de prix*
- \*Rapports internes*
- \*Catalogues*
- \*Listes de membres et répertoires*
- \*Rapports annuels et agendas*
- \*Dépliants*
- \*Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140



**SOCIÉTÉ  
NATIONALE  
D'ASSURANCE**

**INC.**

**UNE FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.**

425, boul. de Maisonneuve Ouest  
Bureau 1500  
Montréal (Québec) H3A 3G5

**(514) 288-8711**



# L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu  
le temps  
de se donner  
un pays,  
il importe  
de savoir  
ce que nous  
en ferons.*

L'Action nationale  
a accompagné  
le Québec  
tout au long  
de ce siècle.  
Elle apporte  
à nouveau  
une pièce majeure  
dans la patiente  
construction de  
notre projet collectif.



La CSN salue  
cette initiative  
qui contribue  
à la qualité  
de nos débats.

## *Courrier des lecteurs*

---

### **Effets anglicisants de l'unilinguisme anglais**

Force nous est de constater qu'il y a des endroits au Québec, comme sur l'Île de Montréal et dans l'Outaouais, où l'unilinguisme anglais est omniprésent. Plusieurs municipalités affichent en anglais seulement et refusent de se conformer à la loi en matière de signalisation routière et d'affichage. Ainsi, les habitants francophones de ces endroits majoritairement anglophones doivent vivre dans un environnement public anglicisant alors qu'ils sont majoritaires au Québec.

L'origine du problème provient principalement d'un bilinguisme officiel canadien qui ouvre la porte à l'unilinguisme anglais. Quelques villes au Québec bénéficiant d'un statut bilingue persistent à n'employer que l'anglais sur leur territoire, prétextant que leur statut bilingue les autorise à l'unilinguisme anglais puisque leur population est majoritairement anglophone. Pour ces municipalités, le bilinguisme n'est pas vu comme l'utilisation à part égale de l'anglais et du français et encore moins avec prédominance du français, mais comme la possibilité de pouvoir choisir l'anglais

comme langue publique dans une « province » française. Le bilinguisme anglais/français dans un Québec très majoritairement habité par des francophones, extrêmement minoritaires en Amérique du Nord, de plus en plus minoritaires au Canada et en voie de minorisation sur l'Île de Montréal est donc, à l'usage, anglicisant pour les francophones, puisqu'avec le temps, l'environnement social continental anglo-saxon assimile de plus en plus la culture française. Avec l'habitude, s'installe l'idée que cette situation est normale, donc acceptable.

(...)

Les Québécois ne doivent pas être dupes, baisser leur garde et relâcher leur vigilance s'ils veulent « être ». Aussi, dans le contexte du peuple québécois, peuple qui souhaite maintenir et développer son identité, le bilinguisme institutionnel et l'unilinguisme anglais sur le territoire du Québec ne sont-ils pas recommandables, et encore moins souhaitables.

Hugo Saint-Hilaire, Aylmer



### **La forêt 15 ans après...**

(...) Il y a maintenant près de 15 ans, je terminais un cours en sciences naturelles de niveau collégial et déjà à cette époque on dénonçait les coupes à blanc comme étant des moyens pour détruire la ressource plutôt que de l'exploiter sainement à long terme. Les coupes en lisière ou en damiers étaient alors les moyens recommandés pour exploiter la ressource. Comment est-il possible que 15 ans plus tard, personne parmi les hauts fonctionnaires n'ait donné l'idée aux ministres qui passaient? L'environnement et beaucoup d'autres dossiers nécessitent une vision sur le long terme. Le premier ministre québécois actuel a assisté au sommet de la terre à Rio lorsqu'il était ministre de l'Environnement fédéral. Il semblait alors parfaitement conscient

de l'importance du développement durable non seulement pour le Québec mais pour la planète entière. Sans doute n'avons-nous qu'un pouvoir très limité sur ce qui se passe ailleurs dans le monde. Mais ici, nous devrions être en mesure de favoriser le développement durable, surtout dans un secteur comme celui de l'industrie forestière.

Line Pelletier

## MAGAZINE **GASPÉSIE**

*Un courant d'avenir en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*

**Le seul magazine gaspésien !**

Publié par le Musée de la Gaspésie en collaboration avec le CRCD de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

*Socio-économique, culture et arts, histoire et patrimoine.*

*Pour ceux qui s'intéressent à la Gaspésie d'hier et d'aujourd'hui.*

80, boul. De Gaspé, C.P. 680, Gaspé GOC 1R0

Téléphone : 418-368-1534 – Télécopie : 418-368-1535

# LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

---

## **Président honoraire**

François-Albert Angers

## **Président**

Robert Laplante

## **Vice-présidente**

Colette Lanthier

## **Secrétaire**

Jacques Brousseau

## **Trésorière**

Isabelle Le Breton

## **Conseillers**

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

## **Secrétariat**

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Laurence Lambert

Alain Perron

## **Relationniste**

Monique Michaud

## **Membres**

Guy Bouthillier

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Alain Laramée

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilles Rhéaume

## **Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

## **Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

## COMITÉ ÉDITORIAL

---

François Aquin  
Louis Balthazar  
Claude Bariteau

André Beauchamp  
Jules Bélanger  
Jean-Guy Bissonnette

Gérard Bouchard  
Henri Brun  
Claudette Carbonneau

Paul-André Comeau  
Fernand Daoust  
Bernard Descôteaux

Nicole de Sève  
Clermont Dugas  
Andrée Ferretti

Lucia Ferretti  
Danielle Gagné  
Alain-G. Gagnon

Pierre Graveline  
Jean-Claude Guérard  
Roger Guy

André Joyal  
Pierre-André Julien  
Jacques Lacoursière

Claude Lafleur  
Danielle Lafontaine  
Guy Laforest

Andrée Lajoie  
Pierre Lamonde  
Simon Langlois

Colette Lanthier  
Robert Laplante  
Alain Laramée

Léo-Paul Lauzon  
Lise Lebrun  
Jean-Marc Léger

Pierre Marois  
Yves Martin  
Yvon Martineau

Denis Monière  
Jacques-Yvan Morin  
Pierre Noreau

Ferdinand Ouellet  
Michel Paillé  
Pierre Paquette

Micheline Paradis  
Hélène Pelletier-Baillargeon  
Guy Rocher

Bruno Roy  
Jean-Claude Tardif  
Rodrigue Tremblay

Daniel Turp  
Pierre Vadeboncœur  
Monique Vézina

# Soyez notre mécène !

## **Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !**

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen  
Monsieur Gaston Beaudry  
Monsieur Henri-N. Guilbault  
Monsieur Émile Poissant  
Monsieur Hector Roy  
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

## Club des 100 associés

<i>Fernand Allard</i>	<i>Paul Grenier</i>
<i>Patrick Allen †</i>	<i>Michel Grimard</i>
<i>François-Albert Angers</i>	<i>Yvon Groulx</i>
<i>Gaston-A. Archambault †</i>	<i>Marcel Henry</i>
<i>Jean-Paul Auclair</i>	<i>Lucie Lafortune †</i>
<i>Paul Banville</i>	<i>Anna Lagacé-Normand †</i>
<i>Thérèse Baron</i>	<i>Bernard Lamarre</i>
<i>Yvan Bédard</i>	<i>Denis Lazure</i>
<i>Henri Blanc</i>	<i>Jacques-C. Martin</i>
<i>Antoinette Brassard</i>	<i>Yvon Martineau</i>
<i>Henri Brun</i>	<i>Louis Morache</i>
<i>Jean-Charles Claveau</i>	<i>Rosaire Morin †</i>
<i>Roch Cloutier</i>	<i>Arthur Prévost</i>
<i>Robert Côté</i>	<i>René Richard</i>
<i>Louis-J. Coulombe</i>	<i>Jacques Rivest</i>
<i>Gérard Deguire</i>	<i>Ivan Roy</i>
<i>Bob Dufour</i>	<i>Marcel Trottier</i>
<i>Yves Duhaime</i>	<i>Réal Trudel</i>
<i>Nicole Forest</i>	<i>Cécile Vanier</i>
<i>Henri-F. Gautrin</i>	<i>Claude-P. Vigeant</i>
<i>Claude Ghanimé</i>	<i>Madeleine Voora</i>

### CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale.

Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

### LIBERTÉ D'EXPRESSION

*L'Action nationale* fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs.

Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

### RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

### INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans

« *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948,

dans « *Périodex* » depuis 1984,

dans « *Repères* » publié par SDM Inc.

et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

### REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

### RÉVISION

Marc Veilleux

### MISE EN PAGES

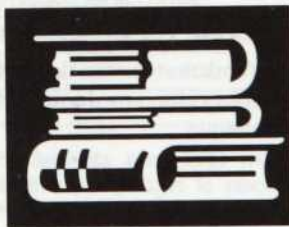
Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

### IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

Ne jetez jamais  
un numéro de  
*L'Action nationale*

Si votre bibliothèque contient  
des numéros de *L'Action nationale*  
dont vous souhaitez vous séparer,  
souvenez-vous que nous acceptons  
tous les numéros qu'on nous offre.



Particulièrement,  
les numéros des années :  
1917, 1918, 1944,  
1951 à 1961, 1968

Nous acceptons aussi *L'âme des livres*  
et *l'Almanach de la langue française*.

**ABONNEMENT**

	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$

*Un reçu pour impôt est émis  
pour toute somme supérieure  
à 42 \$.*

Numéro de permis : 0341362-22-08

*Club des 100 Associés : 1000 \$*

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

**L'Action nationale**

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 82 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

**Prix Richard-Arès**

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

**Prix François-Albert Angers**

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

**Prix André-Laurendeau**

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

**Fondation Esdras-Minville**

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

**Fondation Gaston-Beaudry**

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

**L'ACTION NATIONALE**

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca)

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

**Le partenaire Optimum  
de la retraite des Québécois.**

*Aucuns frais d'achat  
Aucuns frais de sortie*



# **FONDS OPTIMUM®**

**LES FONDS OPTIMUM SONT GÉRÉS ICI MÊME ET N'ONT RIEN À  
ENVIER AUX GRANDS NOMS DE L'INDUSTRIE.**

FONDS	RENDEMENTS ANNUALISÉS (%)*		
	1 an	3 ans	5 ans
OPTIMUM ÉQUILIBRÉ	4,3	6,8	10,1
OPTIMUM OBLIGATIONS	0,0	5,1	9,6
OPTIMUM ACTIONS	11,9	10,9	12,4
OPTIMUM INTERNATIONAL **	12,4	17,5	14,3
OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS	7,6	—	—

\* Rendements annualisés moyens nets au 29 octobre 1999. La valeur liquidative par part et le rendement fluctuent. Le prospectus simplifié des FONDS OPTIMUM contient d'importantes informations et peut être obtenu de votre représentant ou de Optimum Placements inc. Lisez-le avec attention avant d'investir.

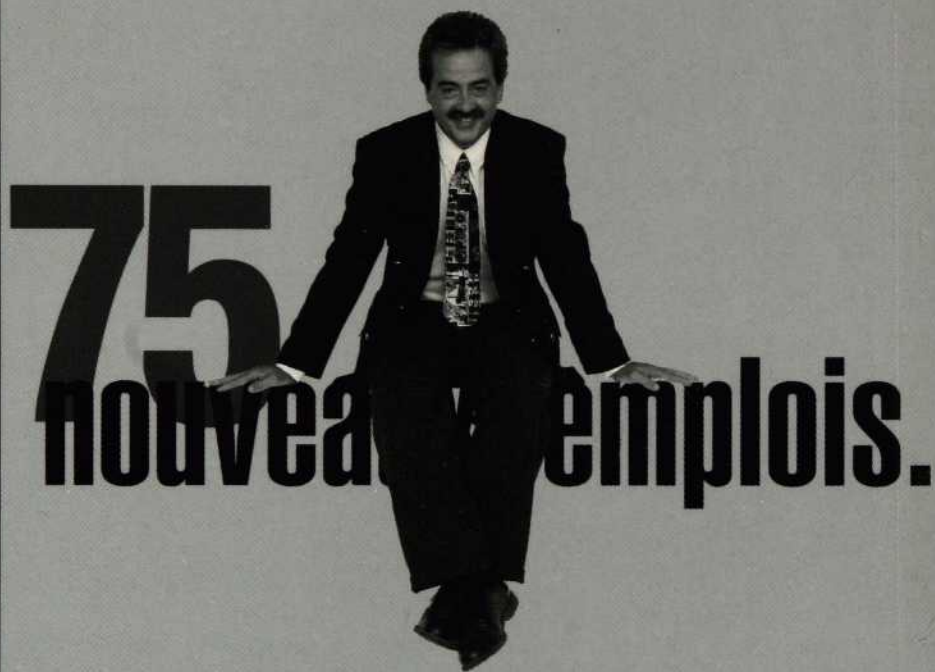
\*\* Maintenant admissible à 100 % au REER

**Sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)**

**Internet : [www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com)**

« Le Fonds de solidarité nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Sa vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir. »

Allen Poiré  
Président, Métallurgie Castech inc.



LE  
**FONDS**  
DE SOLIDARITÉ  
DES TRAVAILLEURS  
DU QUÉBEC (FTQ)



Envoi de publication  
Enregistrement numéro 09113

1 800 361-5017 [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)

***Vous êtes en bonne compagnie***